

Université de Montréal

**Tombés entre les mailles du filet : expériences de vulnérabilisation
chez les jeunes en situation de rue avec antécédents de placement**

par Alexis M. Pearson

École de service social, Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise en service social (M.Sc.)

Janvier, 2015

© Alexis M. Pearson, 2015

Résumé en français

Les jeunes avec antécédents de placement sont surreprésentés parmi les jeunes adultes qui ont vécu un passage à la rue. Ce qui pourrait être interprété par certains comme un naufrage est vécu par d'autres comme une opportunité : l'expérience de la rue que font les jeunes est façonnée par leurs expériences antérieures.

L'objectif de cette recherche était de combler un trou dans les connaissances concernant l'articulation entre l'expérience de placement et l'expérience de rue chez les jeunes. À partir de la méthodologie des récits de vie, j'ai rencontré six jeunes adultes en situation de rue qui, durant l'enfance ou l'adolescence, avaient fait l'objet d'un retrait du milieu familial en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse au Québec. Leur trajectoire a été étudiée sous l'angle de la « vulnérabilisation », un processus double d'appauvrissement matériel et de refoulement vers une position sociale dévalorisée.

Les jeunes de mon étude ont vécu trois formes de vulnérabilisation dans le contexte du placement : la déliaison familiale, la disqualification professionnelle et sociale, et la stigmatisation. Les jeunes ont répondu à ces dynamiques en acceptant et en intériorisant la vulnérabilité, en la niant ou en la refusant, ou encore en la rationalisant et en la négociant.

Cette étude permet de mieux comprendre l'articulation entre l'expérience du placement et celle de la rue chez les jeunes. Les résultats sont utiles pour informer d'autres études, ainsi que pour éclairer les pratiques auprès de cette population spécifique.

Mots clés : Jeunes; Rue; Itinérance; Placement; Protection; Récits de vie; Expérience; Vulnérabilité; Travail social.

Summary in English

Youth with a history of out-of-home placement are overrepresented among young adults who end up on the streets. What could be viewed as a failure by some is experienced as an opportunity by others: youth's lived experience of the streets is shaped by what they've known prior to arriving on the streets.

The goal of this research was to fill a gap in our knowledge around the connection between the lived experience of out-of-home care and the lived experience of homelessness among youth. Using the method of *récits de vie*, I met with six young people who were living on the streets and, as children or adolescents, had been removed from their families to be placed in out-of-home care under youth protection laws in Quebec (Canada). Their life trajectories were studied through the lens of "vulnerabilisation": a process leading to both material impoverishment and relegation to an unfavourable social position.

While in care, the young people in my study experienced three forms of vulnerabilisation: weakening of family ties, professional and social disqualification, and stigmatisation. The youth responded to these processes by accepting and identifying with their vulnerable status, by refusing or negating this status, or by rationalizing and negotiating their status.

This study helps us better understand how the experience of out-of-home care and street life are connected in young people's lives. My results could support further studies, as well as inform practices with this specific population.

Keywords: Youth; Street; Homeless; Foster care; Out-of-home placement; Protection; Lived experience; Vulnerability; Social Work.

Table des matières

Résumé en français	i
Summary in English	ii
Table des matières.....	iii
Liste des abréviations	vi
Remerciements	viii
Avant-propos.....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 – LA RUE ET LES JEUNES : ENTRE VULNÉRABILITÉ ET AFFRANCHISSEMENT	3
1.1. Les jeunes en situation de rue : prévalence et définitions	3
1.2. L’expérience de rue chez les jeunes.....	5
1.2.1. <i>Arriver à la rue</i>	6
1.2.2. <i>Se trouver un toit</i>	8
1.2.3. <i>Se procurer de l’argent</i>	9
1.2.4. <i>Consommer</i>	11
1.2.5. <i>Les dynamiques sociales dans la rue</i>	12
1.2.6. <i>Les contacts avec la famille et les intervenants</i>	14
1.3. Les trajectoires de rue : entre tremplin et naufrage.....	14
1.3.1. <i>Les dynamiques d’affranchissement</i>	15
1.3.2. <i>Les désavantages de la rue</i>	16
1.3.3. <i>Les dynamiques d’enfermement</i>	18
1.3.4. <i>Les voies de sortie de la rue</i>	19
Conclusion du chapitre 1.....	21
CHAPITRE 2 – LES ANTÉCÉDENTS DE PLACEMENT : PRATIQUES DE PROTECTION ET ENJEUX DE FRAGILISATION.....	23
2.1. Les services de protection de la jeunesse au Québec	24
2.1.1. <i>Le processus de prise en charge</i>	24
2.1.2. <i>Le placement : descriptions des milieux de vie</i>	27
2.1.3. <i>Le placement dans une optique de permanence</i>	30
2.2. Du placement à la rue : les enjeux du passage	34
2.2.1. <i>Les déficits des jeunes et de leur famille</i>	35
2.2.2. <i>Les effets du placement</i>	36
Conclusion du chapitre 2.....	41
CHAPITRE 3 – APPROCHER LE TERRAIN : CADRE CONCEPTUEL ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	43
3.1. La question et les objectifs de recherche.....	43
3.2. Le cadre conceptuel : vulnérabilité et expérience.....	44
3.2.1. <i>La vulnérabilisation : statut et processus</i>	44
3.2.2. <i>L’expérience : place aux acteurs</i>	46

3.2.3.	<i>L'expérience de la vulnérabilisation chez les jeunes en situation de rue qui ont vécu un placement</i>	47
3.3.	L'approche méthodologique : les récits de vie	48
3.3.1.	<i>Description de l'approche ethnosociologique</i>	48
3.3.2.	<i>Description du récit de vie</i>	49
3.3.3.	<i>Démarche méthodologique des récits de vie</i>	50
3.3.4.	<i>Interpréter les récits de vie</i>	51
3.4.	La démarche méthodologique: la cueillette et le traitement des données..	53
3.4.1.	<i>La préparation du terrain</i>	53
3.4.2.	<i>Le processus de recrutement</i>	56
3.4.3.	<i>Le déroulement des entretiens</i>	59
3.4.4.	<i>La codification et l'analyse des données</i>	62
	Conclusion du Chapitre 3	66

CHAPITRE 4 – ANATOMIE D'UNE TRAJECTOIRE DE RUE, À PARTIR DU PLACEMENT 68

4.1.	Les premiers contacts avec la DPJ	68
4.1.1.	<i>Contexte de vie familiale</i>	68
4.1.2.	<i>Première intervention de la DPJ</i>	69
4.1.3.	<i>Sentiments liés à l'annonce du placement : entre craintes et espoir</i>	70
4.1.4.	<i>Arriver dans le milieu de placement : test de la réalité</i>	71
4.2.	Vivre dans le milieu de placement : entre opportunités et contraintes	72
4.2.1.	<i>Vivre en groupe</i>	72
4.2.2.	<i>Contacts avec la famille</i>	73
4.2.3.	<i>Placements et déplacements</i>	75
4.2.4.	<i>Rapport aux adultes et aux règles de vie</i>	79
4.3.	Cheminement vers l'autonomie	83
4.3.1.	<i>Préparation à la vie autonome</i>	83
4.3.2.	<i>Envisager la fin des services de placement</i>	86
4.3.3.	<i>Bilan de l'expérience de placement</i>	86
4.4.	Arriver à la rue du placement : premières expériences de précarité résidentielle	88
4.4.1.	<i>Premiers contacts avec la rue avant 18 ans</i>	88
4.4.2.	<i>Premiers contacts avec la rue après 18 ans</i>	89
4.5.	Vivre en situation de rue : stratégies et pratiques face à la vulnérabilisation	91
4.5.1.	<i>Avoir un toit ou Dormir dehors</i>	92
4.5.2.	<i>Gagner sa vie ou Crever de faim</i>	94
4.5.3.	<i>« Être gelé ben raide » ou « Avoir toute sa tête »</i>	96
4.5.4.	<i>« Être tout le temps dans 'marde » ou « Être correcte »</i>	99
4.5.5.	<i>Garder ou Ne pas garder le lien</i>	101
4.5.6.	<i>S'entourer ou Se débrouiller seul</i>	105
	Conclusion du Chapitre 4	110

CHAPITRE 5 – DU PLACEMENT À LA RUE : CONTINUATION ET RENFORCEMENT DE L'EXPÉRIENCE DE VULNÉRABILISATION? 111

5.1.	Construction du processus de vulnérabilisation entre le placement et la rue	112
------	--	-----

5.1.1.	<i>La continuité de la déliaison familiale</i>	112
5.1.2.	<i>La continuité de la disqualification sociale et professionnelle</i>	116
5.1.3.	<i>La continuité de la stigmatisation (statut négatif)</i>	121
5.2.	Attitudes des jeunes face à l'expérience de vulnérabilisation	126
5.2.1.	<i>L'acceptation : la rue comme « naufrage »</i>	126
5.2.2.	<i>La négation : la rue comme « tremplin »</i>	127
5.2.3.	<i>La rationalisation : la rue comme « accident de parcours »</i>	128
5.3.	Vers l'enfermement ou la sortie de rue?	129
	Conclusion du chapitre 5	130
CONCLUSION		131
	Quelques réflexions sur l'intervention auprès des jeunes en situation de rue avec antécédents de placement	132
	Limites de cette étude	133
	Pistes pour poursuivre la recherche	134
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		136
Liste des annexes		i
	ANNEXE A – Fiche signalétique	ii
	ANNEXE B – Guide d'entretien (version 1)	iii
	ANNEXE C – Formulaire de consentement	vi
	ANNEXE D – Affiche de recrutement	ix
	ANNEXE E – Grille de codification, Reconstitution de l'ordre des événements	x
	ANNEXE F – Grille de codification, Études de cas	xi

Liste des abréviations

ACJQ : Association des centres jeunesse du Québec

ASPC : Agence de santé publique du Canada

CJQ : Centre jeunesse de Québec

CPJ : Conseil permanent de la jeunesse

DPJ : Direction de la Protection de la jeunesse ou Directeur(s) de la Protection de la jeunesse

GouvQC : Gouvernement du Québec

LPJ : Loi sur la protection de la jeunesse

LSJPA : Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

*Ce mémoire est dédié au premier défenseur des pauvres,
Celui qui inspire toutes nos bonnes actions*

Remerciements

D'abord, je tiens à remercier mes directeurs de mémoire, Céline Bellot et Martin Goyette. Céline Bellot dont l'encadrement savant et patient m'a aidé à traverser mes nombreux questionnements en cours de route. Martin Goyette envers qui je suis redevable d'avoir fait mes premières dents en recherche, au sein de la CRÉVAJ. Je remercie aussi les professeurs de l'École de service social de l'Université de Montréal pour qui j'éprouve la plus haute estime et qui incarnent pour moi l'idéal de la recherche en sciences sociales : des cœurs pensants, des têtes aimantes.

Je tiens également à dire ma reconnaissance envers le Père Emmett (Pop's) Johns, qui, par son courage et son dévouement auprès des jeunes en situation de rue, a inspiré un mouvement humain, empathique et solidaire envers eux. Je remercie toute l'équipe de Dans la rue et, plus particulièrement, Sylvain Flamand (†), Caroline Dufour et Audrey Courchesne : en plus de me servir de mentors, ils m'ont offert le trésor de leur confiance en m'engageant dans leur équipe avant même que j'aie quelque formation en intervention, et ce, simplement parce qu'ils avaient reconnu chez moi un cœur à la bonne place.

Ensuite, j'exprime ma profonde gratitude envers tous ceux et celles dont j'ai reçu quantité innombrable de gestes et de paroles de soutien en cours de processus. Je remercie tout spécialement mes « grandes sœurs » de rédaction, ces amies et collègues déjà diplômées qui, parfois avec grande patience, m'ont écoutée, accompagnée et conseillée alors que mon processus était enlisé : Édith Robert, Claudia Forget, Judith Sabetti et Thuy-Linh Nguyen. Je remercie également Myra Piat qui, à tous les jours, me donne l'occasion d'appliquer mes talents et mon intelligence à des tâches plus intéressantes et stimulantes les unes que les autres. Merci également à Delphine Abadie et David Martinez pour leur précieux travail de révision.

Finalement, je remercie tous les jeunes qui ont accepté de me rencontrer pour me livrer leur témoignage. Leur quête de cohérence et leur résilience sont pour moi une source d'inspiration quotidienne. Je remercie aussi Steve Leduc dont l'amitié et la confiance ont rajouté une touche

personnelle à ma démarche, renouvelant constamment ma motivation à poursuivre ce projet jusqu'à la fin.

Avant-propos

L'itinéraire de ce projet de mémoire a commencé il y a une dizaine d'années alors que j'étais engagée dans un organisme dont la mission est d'offrir « accueil, amitié et services » à des jeunes en situation de rue âgés de 12 à 25 ans (www.danslarue.org). Pour la première fois de ma vie, j'entendais parler de jeunes « placés » ou « des centres jeunesse ». Contrairement à mes attentes, je m'étonnais d'entendre les intervenants en parler comme des jeunes plus vulnérables que les autres : plus dépendants, moins débrouillards et pour lesquels ils nourrissaient des inquiétudes plus vives.

Cette réalité me semblait inconcevable. Des jeunes en situation de rue avec antécédents de placement plus vulnérables que des jeunes en situation de rue sans antécédents de placement? Très tôt, cela a fait monter en moi des questionnements inconfortables : Comment se fait-il que des jeunes ayant reçu des services spécialisés de l'État se retrouvent en situation de rue après – et parfois avant – la fin de leur prise en charge? Comment se fait-il que ceux-ci soient jugés plus vulnérables alors qu'ils ont grandi entourés de travailleurs sociaux, d'éducateurs et de psychologues? Ma perplexité ne s'est pas estompée – au contraire – lorsque, de la bouche des jeunes eux-mêmes, j'ai commencé à entendre de véhémentes critiques contre le « Système » (de protection). Selon leurs dires, bien loin de leur avoir apporté l'aide dont ils avaient besoin, les services de protection leur avaient causé encore plus de tort.

Les années subséquentes ont été marquées par des efforts plus ou moins conscients de ma part de répondre aux questionnements suscités par ce premier contact avec les jeunes en situation de rue ayant vécu un placement. Durant ces années, et grâce à mon parcours académique et professionnel, j'ai eu la chance de côtoyer les jeunes directement, traversant (pour ainsi dire) les deux côtés de la clôture. Après avoir quitté l'organisme pour jeunes sans-abris, j'ai travaillé comme intervenante dans un foyer de groupe contractuel avec les centres jeunesse. J'ai ensuite été embauchée comme éducatrice sur la liste de rappel en centre d'accueil (où j'ai connu les unités ouvertes et fermées). Finalement, pendant mon stage de propédeutique pour la maîtrise, j'ai œuvré en tant que travailleuse sociale au service de

l'application des mesures auprès des enfants de 0 à 5 ans, au Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire¹.

Dans le contexte de ces expériences, j'ai été frappée par le contraste entre le discours des intervenants travaillant auprès des jeunes de la rue et celui des intervenants travaillant auprès des jeunes placés. Le gouffre qui sépare leur conception des jeunes et leur vision de la relation d'aide, en plus de la méconnaissance et de l'incompréhension mutuelles qui semblent marquer leurs relations, me sont apparus d'autant plus insondables que, finalement, ils se trouvent à travailler avec les mêmes jeunes...

Avec ce projet de maîtrise, outre les objectifs plus scientifiques de mon étude, je poursuis trois visées personnelles. Premièrement, en m'engageant dans un processus d'enquête rigoureux, j'espère trouver réponse à mes questionnements autour de l'expérience de vie des jeunes en situation de rue qui ont connu un placement. Deuxièmement, en situant l'expérience de ces jeunes dans le cadre d'une seule et même trajectoire et, ce faisant, en sensibilisant les intervenants à des réalités qui pourraient leur être méconnues, je souhaite pouvoir rapprocher les « deux solitudes » que sont les services de protection et les services pour les jeunes en situation de rue. Troisièmement, je désire prêter une voix et rendre hommage à ces jeunes adolescents devenus adultes qui, souvent considérés uniquement sous l'angle de leurs faiblesses, m'ont beaucoup appris sur la beauté et la fragilité de la vie humaine. Confrontés à des contextes de vie pas faciles, ils m'inspirent par leur courage, leur résilience et leur créativité. Je crois encore que nous pouvons beaucoup apprendre en nous mettant à leur écoute.

¹ C'est pour refléter cette familiarité avec le terrain de recherche que j'ai décidé de rédiger ce mémoire à la première personne du singulier (je), plutôt qu'à la première personne du pluriel, ce qui serait plus conventionnel.

INTRODUCTION

Quiconque s'est déjà promené dans les rues du centre-ville de Montréal, par une belle journée d'été, reste marqué par sa rencontre avec un jeune itinérant, seul ou dans un groupe, possiblement intoxiqué, en train de quêter aux abords de commerces et de parcs, avec des vêtements mal-lavés, un sac-à-dos surdimensionné et, peut-être, un instrument de musique ou un animal de compagnie.

Les jeunes en situation de rue, qu'ils ressemblent ou non à cette description stéréotypée, sont parmi les populations les plus vulnérables au monde. Bien que leur situation de rue ne corresponde pas uniquement à une situation de vulnérabilité (Bellot, 2001; Colombo, 2010a; Karabanow, 2006; MacDonald, 2010; Parazelli, 2002), ils sont, néanmoins, exposés à des enjeux que ne connaissent pas une majorité de jeunes de leur âge.

Leur vulnérabilité est à la fois physique et sociale (Kelly et Caputo, 2007). Sur le plan physique, ils rencontrent la faim, le froid, l'insalubrité, les maladies, etc. Sur le plan social, ils connaissent, notamment, l'isolement, le vol et les agressions. En raison de leur utilisation « inopportune » des espaces publics, de leur saleté et de l'étrangeté de leurs pratiques marginales, ils inspirent crainte et désapprobation (Bellot, 2001). Mal-aimés, les jeunes en situation de rue font, plus que d'autres citoyens, l'objet d'interventions de nature répressive (Bellot, 2001; MacDonald, 2010; Parazelli, 2002).

Au Canada et ailleurs, la population des jeunes en situation de rue compte un nombre important de jeunes adultes ayant déjà vécu un placement (Duval et Vincent, 2009; Dworsky et Courtney, 2009; Robert, Pauzé et Fournier, 2005). Ce sont des jeunes qui ont été retirés de leur milieu familial en raison de l'incapacité de leurs parents d'en prendre soin et de les encadrer adéquatement (Carignan, Moreau et Malo, 2009). Dans le milieu de placement, les besoins des jeunes sont pris en charge par une équipe composée de nombreux professionnels : éducateurs, parents substituts, intervenants psychosociaux, avocats, juges, etc. (CJQ, 2013b; GouvQc, 2010).

Comment des jeunes qui ont reçu des services spécialisés conçus pour eux par l'État peuvent-ils faire face à un tel dénuement, au moment même où ils atteignent l'âge de prendre leur envol? S'agit-il d'une déroute personnelle? D'un échec du système de protection? Ou d'une stratégie : les jeunes choisissent-ils d'aller dans la rue? Mais alors pour quelles raisons?

Et, une fois dans la rue, qu'est-ce que les jeunes font de leur expérience de protection? Non seulement le chemin que prennent tant de jeunes pour arriver à la rue est inconnu, mais le sens de cette expérience dans leur trajectoire personnelle échappe également aux observateurs.

Afin d'éclairer l'articulation entre l'expérience du placement et l'expérience de la rue chez les jeunes, je suis allée à leur rencontre, dans le cadre d'une recherche qualitative et compréhensive. Dans les chapitres qui suivent, je rendrai compte de ma démarche de recherche ainsi que des constats qu'elle m'a permis de faire.

Le mémoire est structuré autour de cinq chapitres. Dans les deux premiers chapitres, je présenterai une recension des écrits sur les deux sujets qui nous intéressent : l'expérience de la rue chez les jeunes et l'expérience du placement. Dans chacun des deux premiers chapitres, je décrirai les contours de l'expérience et soulignerai les principaux enjeux qui y sont associés en termes de vulnérabilité. Les enjeux de vulnérabilité de l'expérience de placement seront évoqués à partir d'écrits qui permettent de problématiser un lien entre celle-ci et l'expérience de rue.

La recension des écrits mènera à la formulation de ma question de recherche, ainsi que l'énoncé des objectifs qui ont guidé mon enquête, dans le chapitre trois. Dans ce chapitre, je présenterai également mon cadre conceptuel et ma démarche méthodologique. J'ai choisi de fonder cette recherche sur les concepts de « vulnérabilité » (Castel, 1994; Paugam, 2013; Perreault, 2008; Roy, 2008) et « d'expérience » (De Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994; Dubet, 1994; Goffman, 1973; Paugam, 2013). Pour l'approche méthodologique, j'ai choisi les récits de vie (Bertaux, 2010).

Dans le chapitre quatre, je décrirai l'expérience des jeunes répondants entre les services de placement et la rue. Cette description permettra de mettre en lumière plusieurs dimensions de la vie des jeunes. Il sera question, tout particulièrement, des événements de leur histoire, des contextes dans lesquels ils se sont trouvés, ainsi que des actions qu'ils y ont posées.

Finalement, dans le chapitre cinq, je discuterai des enjeux de vulnérabilisation reliés à l'expérience de placement chez des jeunes qui se sont trouvés en situation de rue. Ce chapitre me permettra également de souligner les attitudes et les stratégies qu'ont adoptées les jeunes pour faire face aux enjeux de vulnérabilisation, ainsi que le sens que revêt pour eux l'expérience de rue, à la lumière de leur expérience de placement.

CHAPITRE 1 – LA RUE ET LES JEUNES : ENTRE VULNÉRABILITÉ ET AFFRANCHISSEMENT

*« J'allais là [dans la rue au centre-ville] parce que mes amis étaient là. C'étaient eux autres qui m'apportaient le reste de la vie qui me manquait »
- Marie, 18 ans; propos recueillis par Parazelli (2002, p.190)*

Le phénomène de rue chez les jeunes nous interpelle. Se peut-il que l'image des jeunes en situation de rue dissonne avec l'image que nous nous faisons d'une jeunesse épanouie, émancipée et intégrée socialement? Au fil des décennies, de nombreux auteurs se sont penchés sur différents aspects du vécu de rue chez les jeunes afin d'en percer les mystères². Plus récemment, des auteurs québécois ont étudié la réalité des jeunes en situation de rue au Québec et au Canada afin de mieux comprendre le sens que les acteurs accordent à leur condition et à leurs pratiques marginales (Bellot, 2001; Colombo, 2010a, 2010b; Côté, 2013; Greissler, 2007, 2010; Hamel et al., 2012; Karabanow, 2006, 2008; MacDonald, 2010; Parazelli, 2002).

La situation de rue chez les jeunes est un phénomène complexe, dont je propose ici de délimiter les contours par une recension des écrits. D'abord, je présenterai les différentes manières de définir la population des jeunes en situation de rue. Ensuite, je ferai état des travaux qui décrivent l'expérience de la rue chez les jeunes, en termes de contexte et de pratiques. Finalement, j'explorerai les enjeux que représente la rue pour les jeunes en termes de tremplin (affranchissement) ou de naufrage (enfermement).

1.1. Les jeunes en situation de rue : prévalence et définitions

Il est difficile de savoir combien il existe de jeunes en situation de rue. Les chiffres varient considérablement d'une étude à une autre (Kelly et Caputo, 2007; Côté, 2013). Selon DeMatteo et al. (1999), environ 150 000 jeunes vivaient dans la rue tous les jours au Canada (cité dans ASPC, 2006, p.1). Selon Higgitt et al. (2003), ils seraient plutôt 53 434 (cités dans Kelly et Caputo, 2007, p.729). Pour les seules régions de Montréal et de Québec, 28 214

² Voir à ce sujet Dubet (1987) *La galère; jeunes en survie*; Lucchini (1996) *Enfant de la rue : identité, socialité, drogues*; Hagan & McCarthy (1997) *Mean Streets: Youth Crime and Homelessness*.

personnes pourraient vivre en situation de rue, dont 5 925 jeunes de 18 à 29 ans (Fournier et al. 2001, cités dans Côté, 2013, p.8).

L'exercice de dénombrement des jeunes en situation de rue est compliqué par la diversité des critères qui servent à définir cette population (Côté, 2013, p.8; Kelly et Caputo, 2007, p.728). D'abord, comment définir la catégorie des « jeunes »? Si plusieurs auteurs s'entendent sur le fait que la jeunesse commence à l'adolescence, vers 12 ou 13 ans (Kelly et Caputo, 2007; Greissler, 2010), certains considèrent qu'elle se termine à 18 ans (Kelly et Caputo, 2007, p.728), alors que d'autres considèrent qu'elle se prolonge jusqu'à 24 ans (ibid.), voire jusqu'à 30 ans (ibid.; Greissler, 2010).

La jeunesse sert également à désigner une période de la vie, soit celle située entre l'enfance et l'âge adulte. Traditionnellement, on reconnaissait la fin de la jeunesse à des étapes marquant un passage vers l'autonomie : la fin des études, l'insertion sur le marché du travail, l'investissement dans un logement autonome et la fondation d'une nouvelle famille (Coles, 1996, Galland, 1990, cités dans Goyette et Turcotte, 2004, p.31). Or, de plus en plus, ces marqueurs sociologiques perdent de leur importance : la période précédant l'âge adulte s'allonge (De Singly, 2000; Gauthier, 2000, p.28, cité dans Côté, 2013, p.8; Goyette et Turcotte, 2004; Molgat, 2007), les étapes marquant le passage à l'autonomie sont vécues de manière désarticulée (De Singly, 2000; Molgat, 2007; Schehr, 2000) et les individus ont recours à des critères plus personnels et subjectifs pour se situer eux-mêmes dans la catégorie des « jeunes » ou des « adultes » (De Singly, 2000; Molgat, 2007; Schehr, 2000; Van de Velde, 2008).

Est également difficile à définir la situation de rue. Certains auteurs de travaux empiriques, plutôt descriptifs, considèrent la situation de rue comme une réalité concrète, caractérisée par la précarité résidentielle (ASPC, 2006; Collins et Curtis, 2011; Beauchemin, 1996, cité dans Côté, 2013). Dans cette optique, la situation de rue est déterminée à partir du nombre de fois où les jeunes ont fréquenté un organisme pour jeunes sans-abri (DeMatteo et al., 1999, Haley et al., 2002, Roy et al., 1999, et Tyler et al., 2007, cités dans Côté, 2013, p.9), ou du nombre de nuits où les jeunes se sont cherché un endroit pour dormir (Haley et al., 2002, Moon et al., 2001, Noell et al., 2001, Roy et al., 1999, Shields et al., 2004, Solorio et al., 2006, Tyler et al., 2007, cités dans Côté, 2013, p.9). Dworsky et Courtney (2009), s'inscrivant dans ce courant, considèrent qu'un jeune se trouve en situation de rue dès la première nuit où

il « sleep in a place where people weren't meant to sleep, or sleep in a homeless shelter, or [don't have] a regular residence in which to sleep » (p.30).

D'autres auteurs, plus analytiques, considèrent la situation de rue comme une réalité sociale ou identitaire (Côté, 2013) : les jeunes sont en situation de rue à partir du moment où ils s'identifient à des pairs de rue et adoptent leurs pratiques (Colombo, 2003). Selon cette définition, la « rue » ne désigne plus une réalité matérielle, mais plutôt un contexte de vie, « un monde social au sein duquel se tissent les interactions, les contraintes et les actions des jeunes » (Bellot, 2001, p.72). Répandue dans la communauté scientifique québécoise, l'appellation « jeunes de la rue » comprend une référence à la dimension identitaire de la situation de rue chez les jeunes (Côté, 2013, p.10).

Enfin, certains auteurs ont proposé des définitions de la « situation de la rue chez les jeunes » tenant compte de ces multiples dimensions, matérielle, identitaire et sociale :

Following the work of Brannigan and Caputo (1993), we use the terms street youth, homeless youth and street/homeless youth interchangeably to refer to those young people who spend considerable amounts of time on the street, who live in marginal or precarious situations and who participate extensively in street lifestyle practices (Kelly et Caputo, 2007, p.727).

1.2.L'expérience de rue chez les jeunes

En plus d'être un état ou une situation, la rue incarne une expérience pour les nombreux jeunes qui la vivent. Karabanow (2006) présente le quotidien des jeunes en situation de rue comme une routine structurée autour d'activités multiples :

Times to visit family, gain some money through work (e.g., panhandling, squeegee, prostitute, sell drugs, petty thievery, etc.), play, find accommodation (either in a squat, a secluded outdoor space, or at a shelter), enjoy a shower at a drop-in center, be on time for dinner at a shelter, or obtain a food bag at a food bank or a mobile service provider, and engage in social activities (e.g., attend parties, go to movies, drug and alcohol use, sexual interactions, etc.) (p.62).

La trajectoire de rue est unique à chaque jeune (Bellot, 2001). Toutefois, il est possible de la décrire à partir de certaines dimensions communes : le passage à la rue, la recherche d'un logement, les stratégies pour se procurer de l'argent, la consommation, les dynamiques sociales et le contact avec la famille et les intervenants.

1.2.1. Arriver à la rue

Les jeunes ne naissent pas dans la rue : ils y arrivent par de multiples chemins. La littérature fait état de trois circonstances les y conduisant : le départ volontaire (par exemple, la fugue), l'expulsion et la détérioration des conditions de vie matérielle et résidentielle. En réalité, la ligne entre les trois circonstances est mince. Par exemple, certains jeunes quitteront le domicile familial « volontairement » avec l'accord plus ou moins explicite de leurs parents ou gardiens (Robert, Pauzé et Fournier, 2005, p.220).

Au Québec, la fugue, ou le départ à la rue chez un jeune qui n'a pas encore atteint ses 18 ans, constitue une infraction au sens de la loi (GouvQC, 2010, p.126). La loi s'applique aussi bien aux jeunes qui vivent chez leurs parents que ceux qui quittent un milieu de garde substitut (Fredette et Plante, 2004, cités dans Hamel et al., 2012, p.7). Puisqu'elle est considérée comme une situation où les adolescents s'exposent au danger, la fugue justifie la mise en place de mesures de protection (GouvQc, 2010).

Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que les jeunes en situation de rue « auraient presque tous vécu, dans leur enfance et/ou leur adolescence, une expérience familiale et/ou institutionnelle marquée par la violence, l'abandon et le rejet » (Hamel et al., 2012, p.12). Des contextes relationnels difficiles caractérisés, par exemple, par l'incohérence, l'absence ou le détachement affectif, la domination ou la superficialité (Parazelli, 2002) auraient comme effet de fragiliser le lien établi entre les adultes et les jeunes, ainsi que d'augmenter le désir de décohabitation chez ces derniers (Bellot, 2001).

Des circonstances précises peuvent précipiter le départ du milieu familial ou l'expulsion (Hamel et al., 2012, p.8). Dans une étude pancanadienne menée par l'Agence de santé publique du Canada (ASPC, 2006), plusieurs jeunes affirmaient avoir quitté le milieu familial à cause d'un conflit autour du « non-respect des règles fixées par les parents, [des] difficultés financières, [ou de la] consommation d'alcool et de drogues par les jeunes et par les parents » (p.11). Dans une autre étude, des jeunes ont rapporté avoir été expulsés à cause de leur orientation ou identité sexuelle (Higgitt et al., 2003, cités dans Kelly et Caputo, 2007, p.731).

Le départ peut aussi survenir dans le cadre d'un divorce ou d'une recombinaison familiale qui vient bouleverser l'équilibre de la famille. Dans l'étude de Bellot (2001), des jeunes dont les parents s'étaient séparés ont confié avoir l'impression de ne plus avoir « de

place » chez eux. Ballottés entre le foyer de leur père et celui de leur mère, ils se sont plaints de la détérioration du climat familial, qui, désormais, ne laissait place qu'aux « tensions, aux incompréhensions et aux reproches » (p.124).

La rue peut apparaître comme une solution aux yeux des jeunes pris dans des dynamiques relationnelles toxiques ou insatisfaisantes (Colombo, 2010b; Parazelli, 2002). Dans certains cas, elle semble pouvoir leur offrir « a more secure, safe, and kind environment than the dysfunction within the home (or child welfare setting) » (Karabanow, 2006, p.54).

Les jeunes sont également attirés par la rue pour d'autres motifs. Les jeunes mineurs interrogés par Hamel et al. (2012) ont justifié leur départ vers la rue par « l'urgent besoin qu'ils éprouvent de vérifier leur capacité à fonctionner seuls dans le monde » (p.258). En effet, pour plusieurs jeunes, la rue est synonyme de liberté, d'affranchissement (ASPC, 2006, p.11), d'expérimentation (MacDonald, 2010), ou de rébellion (Higgitt et al., 2003, McCreary, 2002, Miller et al., 2004, cités dans Kelly et Caputo, 2007, p.730). Aux yeux de certains jeunes, la vie en situation de rue est un antidote contre l'ennui (Gree, 1998, Visano, 1990, cités dans Karabanow, 2006, p.52; MacDonald, 2010). La rue est un espace où ils peuvent vivre des sensations fortes, un univers où ils peuvent réinventer leur vie loin des règles imposées par l'autorité (Karabanow, 2006, p.53). De plus, « street life emerges as somewhat of a 'right of passage' – identifying one's level of toughness or coping ability » (ibid.).

Avant de quitter volontairement leur domicile, certains jeunes ont déjà acquis une expérience « rudimentaire » de la culture de rue. Ainsi, ils ont eu la chance de se faire une idée – bien que parfois erronée – de ce qui les attend :

Some adolescents spent afternoons 'hanging out' with more entrenched street youth; others attempted to sleep on the street for one or two nights as a trial period; still others heard stories or gained some information about street activities such as prostitution, drug use/selling and squat life prior to making a decision (Karabanow, 2006, p.55).

Cette période expérimentale permet, en outre, aux jeunes de se familiariser avec les endroits où ils peuvent trouver de l'aide, par exemple des ressources, pour répondre à différents besoins (Karabanow, 2006, p.55).

1.2.2. Se trouver un toit

Il serait faux de réduire l'expérience de la rue à des périodes interminables où les jeunes sont contraints de dormir dans des parcs ou des refuges. En fait, les observateurs remarquent que, chez la plupart des jeunes en situation de rue, l'itinérance est partielle (Kelly et Caputo, 2007, p.727) et temporaire (ASPC, 2006; Robert, Pauzé et Fournier, 2005).

La recherche d'un endroit sûr où dormir et la satisfaction de besoins essentiels, comme l'alimentation et la sécurité, peuvent occuper beaucoup de temps chez les jeunes en situation de rue (Karabanow, 2006, p.59; Kelly et Caputo, 2007). Les jeunes déploient une multitude de stratégies pour se loger. Ils vont, par exemple, occuper des bâtiments désaffectés (*squatter*), cotiser collectivement au prix d'un loyer ou d'une place en maison de chambre, être logés chez leur petit(e) ami(e), ou solliciter une place temporaire chez leurs proches et connaissances (faire du *couch-surfing*) (ASPC, 2006; Bellot, 2001; Karabanow, 2006; Kelly et Caputo, 2007; Ramirez, 2006; Robert, Pauzé et Fournier, 2005; Zlotnick, 2009).

De plus, chez une majorité de jeunes, le passage à la rue est mieux décrit en termes d'épisodes que de transition définitive (ASPC, 2006; Robert, Pauzé et Fournier, 2005). Dans une étude sur les jeunes fugueurs, Robert, Pauzé et Fournier (2005) notent que les jeunes ont tendance à fuguer à répétition plutôt que de demeurer dans la rue : 78,4% des jeunes ayant quitté le milieu familial étaient retournés vivre chez eux au bout de 2 semaines (p.221). Selon des données américaines, environ 10% des jeunes qui quittent leur domicile le quitteraient de manière définitive (Novello, 2004, p.12). Ainsi, pour Robert et ses collègues (2005), l'itinérance chez les jeunes en situation de rue ne doit pas être considérée comme « chronique » : « rather, they are youths who move in and out of the family (in-and-out of homelessness) » (p.220-221).

En situation de rue, les jeunes sont extrêmement mobiles. Par exemple, lorsqu'ils quittent volontairement leur milieu d'origine, certains jeunes partent vers de nouvelles villes plutôt que de rester chez eux (ASPC, 2006, p.11; Hamel et al., 2012, p.259). Durant leur expérience de rue, environ 2 tiers des jeunes de l'étude de Karabanow (2006) s'étaient déplacés, en auto-stop (« sur le pouce ») ou par d'autres moyens, entre les grandes villes du Canada : Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax :

Reasons for travel included escaping problematic situations (such as owing money to drug dealers), seeking out more adequate social service resources

(such as youth moving to Toronto because of the high number of shelters and drop-ins), joining various communities (several youth moved to Montreal since it had a large squatter community), reuniting with friends or family, and for a change of scenery (p.60).

1.2.3. Se procurer de l'argent

En plus de se trouver un endroit où rester, les jeunes en situation de rue doivent pourvoir à leurs besoins tels que l'alimentation, l'habillement et la santé, ce qui nécessite de se procurer un revenu de subsistance. Pour cela, les jeunes recourent à des moyens licites et illicites (Karabanow, 2006; Hagan et McCarthy, 1997; McCreary, 2002, cité dans Kelly et Caputo, 2007, p.731). Contrairement à une idée souvent répandue (Karabanow, 2006, p.59), de nombreux jeunes dépendent de sources de revenus plutôt « traditionnelles » : prestations d'aide sociale; soutien financier de la part de la famille ou des amis, travail régulier ou à temps partiel (ASPC, 2006, p.20). Dans une étude par Karabanow (2006), environ un tiers des jeunes participaient par leur travail à l'économie formelle : « primarily in occupations such as furniture movers, waiters/waitresses, bouncers, bartenders, club dancers, teleconferencing, and construction » (p.58).

Le fait d'être rémunéré pour un travail régulier est profondément valorisant pour les jeunes (Karabanow, 2006, p.59). Plusieurs auteurs ont souligné l'existence d'aspirations qualifiées de « normatives » chez les jeunes en situation de rue (Bellot, 2001; Karabow, 2006, 2008; Roy et al., 2006) : « Much like their non-street counterparts, youth on the street exposed their dreams and wishes for a different life – replete with a stable job, a family and a house in the country » (Karabanow, 2006, p.60). Dans une étude de Roy et al. (2006) portant sur le passage à l'injection de drogues, des jeunes ont justifié leur refus de ce mode de consommation en évoquant leurs aspirations : « Il ne s'agit pas seulement des acquis qu'ils pourraient perdre. [...] Il s'agit surtout de ruiner leur avenir et de miner leurs chances de réaliser leurs projets » (p.67).

Réussir leur vie par les voies traditionnelles peut toutefois être ardu pour les jeunes en situation de rue. En effet, ils sont plusieurs à avoir été expulsés de l'école ou avoir abandonné leurs études (ASPC, 2006, p.9). Leurs revenus d'emploi sont maigres et leurs emplois, peu valorisants (Kelly et Caputo, 2007, p.731). « Les possibilités d'explorer les choix de carrière potentiels sont restreintes et les choix de carrière peu nombreux » (ASPC, 2006, p.2). Même

parmi ceux qui travaillent légalement, leurs revenus d'emploi ne leur permettent pas de payer un loyer (ibid.).

L'âpreté financière peut inciter plusieurs jeunes à se tourner vers l'économie informelle pour tirer un revenu (Kelly et Caputo, 2007, p.731). Des jeunes répondants dans l'étude de Karabanow (2006) occupaient des travaux payés « au noir » comme « newspaper sellers, food hawkers, shoe shiners, squeegeers³, and various street performers (cartoonists, comedians, acrobats, etc.) » (p.59).

Des jeunes recourent aussi à des moyens illicites tels que la vente de drogue ou le vol (Hagan et McCarthy, 1997; Ennett et al., 1999, Greenblatt et Robertson, 1993, Gwadz et al., 2009, Kipke et al., 1995, McCarthy et Hagan, 1992, O'Grady et Gaetz, 2004, Whitbeck et Simons, 1990, cités dans Côté, 2013, p.19). La participation au marché du sexe peut se présenter comme une option pour certains jeunes en situation de rue (Kelly et Caputo, 2007, p.731) : 22,6% des jeunes en situation de rue interrogés par l'ASPC en 2003, dont une majorité de femmes, s'étaient livrés au commerce du sexe. En échange, elles ont reçu « de l'argent, des cigarettes, de la drogue ou l'alcool, ou encore un toit sur la tête » (ASPC, 2006, p.25).

Des auteurs soulignent que, chez la majorité des jeunes en situation de rue, la participation aux activités illicites correspond davantage à une « stratégie d'adaptation » qu'à une « délinquance structurée » (Fredette et Plante, 2004, Parazelli, 2000, cités dans Hamel et al., 2012, p.10). Les activités criminelles représentent « une ressource occasionnelle, utilitaire et instrumentale dont les jeunes disposent pour contrer des conditions de vie précaires de la situation de rue » (Côté, 2013, p.21). Bellot (2001) précise, de plus, que l'engagement dans le milieu criminel caractérise mieux les jeunes dont la situation de rue s'est chronicisée. L'inscription dans le milieu criminel arrive souvent « après l'expérience d'autres stratégies qui à un moment donné ne sont plus satisfaisantes » (p.246).

Enfin, une minorité de jeunes adoptent des activités criminelles car elles représentent à leurs yeux l'occasion d'une « réussite sociale et financière » (Bellot, 2001, p.246). Ces jeunes s'associent aux organisations criminelles afin d'acquérir de l'argent et du prestige et, par le fait même, « se détacher le plus rapidement possible du monde de la rue et de son image de

³ Le Squeegee est une activité qui consiste à laver les vitres des autos en échange d'une contribution volontaire de la part d'automobilistes qui attendent le changement de feu aux intersections.

pauvreté réelle ou symbolique » (Bellot, 2001, p.247). Toutefois, leur ascension dans les rangs du crime organisé est souvent entrecoupée d'épisodes de surconsommation, d'endettement et d'arrestation (Bellot, 2001, p.248).

1.2.4. Consommer

Les drogues illicites sont omniprésentes en contexte de rue et leur consommation, très répandue parmi les jeunes (ASPC, 2006, p.31; Kelly et Caputo, 2007, p.732; Roy et al., 2006). Dans l'étude de l'ASPC (2006) sur les habitudes de vie chez les jeunes en situation de rue, « la vaste majorité », soit 95% des répondants, avaient déjà utilisé des drogues autrement que par injection, parmi lesquelles la marijuana (76%), le cocaïne-base (*crack*) (3%) et d'autres formes de cocaïne (3%), la méthamphétamine en cristaux (*crystal meth*) (4%) et l'ecstasy (3%) (p.34). Dans les 3 mois précédant la même enquête, 20% des jeunes interrogés s'étaient injectés de la cocaïne, de l'héroïne, de la morphine ou du *speedball* (mélange de cocaïne et d'héroïne) (ASPC, 2006, p.32). Pour Roy et ses collègues (2006), la consommation « devient un véritable mode de vie » chez les jeunes en situation de rue (p.69).

Le fait de vivre dans la rue aurait une « influence importante » sur les habitudes de consommation chez les jeunes (Roy et al., 2006, p.69). Par exemple, Roy et ses collègues (2008) ont démontré que l'initiation à l'injection est un « phénomène important » chez les jeunes de la rue, puisqu'environ « 5% des jeunes s'initient chaque année » (p.21). L'utilisation de drogue par injection inquiète particulièrement certains chercheurs, du fait du risque de propagation des infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) telles que le VIH et l'hépatite C (Roy et al., 2006, 2008).

La consommation par voie d'injection chez les jeunes en situation de rue est présentée par l'auteure comme « l'aboutissement ultime [d'une] trajectoire de polyconsommation » (Roy et al., 2006, p.61). De nombreux jeunes passent à l'injection, notamment en recherche d'un meilleur *buzz*, c'est-à-dire pour tromper l'accoutumance à d'autres formes de substances (ibid.). L'injection de drogues devient aussi, pour certains jeunes, une manière d'acquérir de la reconnaissance sociale dans la culture de la rue : c'est « une manière de prouver à eux-mêmes et aux autres qu'ils font vraiment partie du milieu » (p.63). Finalement, la détresse psychologique, l'ennui et la dépression peuvent aussi jouer un rôle dans l'initiation à l'injection (Stenbacka, 1990, Martinez et al., 1998, cités dans Roy et al., 2006, p.67). Parmi les

facteurs contextuels, « l'omniprésence de l'injection de drogues dans l'entourage des jeunes de la rue de même que l'offre démesurée de drogues » pourraient favoriser le passage à l'injection chez les jeunes en situation de rue (Roy et al., 2006, p.50).

Au cours de la dernière décennie, les chercheurs notent une transformation dans les habitudes de consommation chez les jeunes (Paquette et al., 2010; Roy et al., 2006). La cocaïne-base, ou le *crack*, gagne en popularité (Adlaf et al., 2005, Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 2006, Fischer et al., 2006, cités dans Paquette et al., 2010, p.123). Les jeunes en situation de rue, en particulier, seraient des clients prisés des vendeurs de crack : « environ les 2 tiers d'entre eux disaient en avoir consommé au moins une fois dans leur vie » (Paquette et al., 2010, p.138).

1.2.5. Les dynamiques sociales dans la rue

Karabanow (2006) rappelle que les jeunes en situation de rue sont d'abord des jeunes et que, en ce sens, leur emploi du temps ressemble beaucoup à ceux des jeunes de leur âge, en dehors des activités délinquantes ou de survie. Sensibles à l'actualité politique et culturelle, préoccupés par des questions d'identité et par leur vie amoureuse, les loisirs et la sociabilité occupent une place importante dans leur quotidien : « It is not uncommon to witness young street youth engaged in games of tag or having water fights in the city's busy downtown core. In a similar vein, outside of 'work', street youth spend time relaxing and hanging out with friends » (p.59).

Lorsqu'ils décrivent les dynamiques sociales du milieu de la rue, plusieurs auteurs parlent « d'esprit familialiste » (Hagan et McCarthy, 1997; Higgitt et al., 2003, McCreary, 2002, cités dans Kelly et Caputo, 2007; Parazelli, 2000, 2002). En effet, en contexte de rue, les jeunes sont entourés d'autres jeunes ayant supporté des défis similaires aux leurs avant d'arriver à la rue. Ils sont aussi exposés aux mêmes conditions de survie. Au près de leurs semblables, les jeunes en situation de rue trouvent un lieu d'appartenance, ainsi qu'une source de soutien et de protection (Hamel et al., 2012; Karabanow, 2006; Parazelli, 2002; MacDonald, 2010; Hagan et McCarthy, 1997).

Paradoxalement, des jeunes décrivent également la rue comme un milieu très individualiste : « While many do speak of community, the majority of youth living on the street also claim to 'rely on themselves to survive' and were cautious in 'trusting many street

people' » (Karabanow, 2006, p.66). Cet apparent paradoxe pourrait s'expliquer par le fait que, soumis aux mêmes conditions de vie « adverses » (Robert, Pauzé et Fournier, 2005), les jeunes sont aussi victimes d'oppression, de violence et de vols de la part d'autres jeunes en situation de rue (ASPC, 2006; MacDonald, 2010).

De manière générale, les chercheurs constatent que depuis quelques années, par ailleurs, la culture de rue tend à s'individualiser (Bellot, 2001; Hamel et al., 2012; Parazelli, 2002). Déjà, à la fin des années 1990, Bellot (2001) et Parazelli (2002) observaient cette tendance. Dans une étude plus récente sur les jeunes fugueurs, Hamel et al. (2012) soulignent : « [des intervenants] remarquent en effet que les jeunes qui fréquentent la rue ne s'identifient plus comme avant à certains groupes spécifiques mais se conforment de plus en plus à la règle du chacun pour soi » (p.255). Or, l'individualisation de la culture de rue pourrait priver les jeunes d'une source importante de protection (Bellot, 2001; Hamel et al., 2012; Parazelli, 2002).

Selon Bellot (2001) et Parazelli (2002), certaines pratiques répressives à l'égard des jeunes marginaux auraient pu contribuer au phénomène d'individualisation de la culture de rue. Ainsi, par exemple, les policiers emploient des pratiques ayant pour finalité de disperser les jeunes rassemblés dans certains lieux stratégiques du centre-ville. Contraints de se déplacer sans cesse afin d'échapper à la répression, les jeunes ont perdu leurs points de ralliement symboliques. En conséquence, les liens de solidarité qui unissaient jadis les jeunes en situation de rue se sont affaiblis.

Les effets de la répression policière pourraient être particulièrement nuisibles aux jeunes fugueurs dont la trajectoire de rue est vécue sous l'angle d'une « nécessaire clandestinité » (Bellot, 2001, p.139). Le fait de se savoir recherchés par les autorités peut amener les jeunes fugueurs, surtout les jeunes filles, à éviter les ressources d'aide et à faire démesurément confiance à leurs amis ou à des connaissances (Hamel et al., 2012, p.245). Les intervenants interrogés par Hamel et al. (2012) constatent que, aujourd'hui, « [les jeunes] que l'on accueille dans les organismes [...] sont plus abîmés, tant au plan physique que psychologique » (p.255). En vivant une forme d'itinérance plus cachée, les jeunes s'exposent davantage au risque d'exploitation (Bellot, 2001; Hamel et al., 2012; Kelly et Caputo, 2007).

1.2.6. Les contacts avec la famille et les intervenants

Si la rue est une forme de vie marginale, elle n'est pas déconnectée pour autant de ce que Karabanow (2008), citant Lucchini (1996), appelle la « mainstream culture » (p.61). Greissler (2010) affirme que « les jeunes de la rue sont malgré tout intégrés à la société qu'ils rejettent parfois » (p.130).

Même en situation de rue, la plupart des jeunes continuent à avoir des contacts « réguliers » avec leurs parents ainsi qu'avec des intervenants rencontrés dans les milieux communautaires et institutionnels (ASPC, 2006, p.13; Hamel et al., 2012). Chez certains jeunes, par exemple, le retour chez leurs parents sert à « prendre des vacances de la rue » (Bellot, 2001, p.249). Le fait que les jeunes fugueurs entretiennent des contacts avec leurs intervenants montre l'importance qu'ont ces personnes pour eux, que ce soit comme source de repères ou de soutien affectif (Hamel et al., 2012, p.262). Les communications entre les jeunes fugueurs et leurs parents ou leurs intervenants ont aussi pour fonction de « vérifier si le retour est possible » (ibid.).

En effet, plus les jeunes sont engagés dans des conduites illégales et délinquantes telles que la consommation, la prostitution ou la fréquentation d'organisations criminelles, moins ils entretiennent des liens avec leur famille ou les intervenants (Karabanow, 2006, p.62). À l'inverse, plus les jeunes éprouvent le désir de s'éloigner ou de sortir d'une dynamique de rue, plus ils investissent ces relations : « As adolescents become disillusioned with street culture, they generally seek out more intimate relations with players from mainstream culture (such as family members or service providers) » (Karabanow, 2006, p.67).

1.3. Les trajectoires de rue : entre tremplin et naufrage

Si les auteurs s'entendent sur les multiples dimensions qui constituent l'expérience de rue chez les jeunes, il existe des différences majeures sur la manière dont ils interprètent son importance ou sa signification sociale. Par exemple, une lecture épidémiologique dépeint la rue comme considérablement dangereuse pour les jeunes, puisqu'elle les expose, notamment, au risque de contracter le VIH ou d'autres maladies transmises sexuellement et par le sang (ITSS). Un autre courant de pensée, plus phénoménologique et compréhensif, reconnaît que la rue présente des avantages pour certains jeunes malgré les risques qu'elle comporte, notamment l'occasion de socialiser, d'expérimenter sa liberté et d'exprimer son autonomie

(Bellot, 2001; Colombo, 2010a; Côté, 2013; Greissler, 2013; Karabanow, 2006; MacDonald, 2010; Parazelli, 2002; Hagan et McCarthy, 1997).

Cette deuxième ligne de pensée accorde aux jeunes un rôle plus central au sein de la recherche scientifique et permet le développement de stratégies d'intervention collées sur leur réalité (Bellot, 2001; Colombo, 2003). L'enjeu scientifique n'est plus alors de conceptualiser la trajectoire de rue en termes de « risques », mais plutôt de comprendre la manière dont les jeunes naviguent entre les différentes contraintes et opportunités qu'elle leur présente, de sorte qu'ils s'y « accrochent les pattes »⁴ ou en sortent grandis (Colombo, 2003, 2010a; MacDonald, 2010). Ici, l'expérience de rue chez les jeunes est comprise à la lumière de dynamiques d'affranchissement et de dynamiques d'enfermement.

1.3.1. Les dynamiques d'affranchissement

Dans leur volonté de comprendre les raisons pour lesquelles certains jeunes adoptent certaines pratiques et stratégies en milieu de rue plutôt que d'autres, les chercheurs sont arrivés à deux constats. Premièrement, les choix que les jeunes font dans la rue s'inscrivent dans la quête d'une reconnaissance sociale (Bellot, 2001; Colombo, 2010b; Greissler, 2007). Deuxièmement, le rapport singulier que les jeunes entretiennent avec leur situation doit être compris et analysé en fonction de ce que les jeunes ont vécu avant d'arriver à la rue (Bellot, 2001; Colombo, 2003, 2010b; Hamel et al., 2012; Parazelli, 2002).

En effet, comme tous les jeunes de leur âge, les jeunes en situation de rue ont des aspirations relatives à leur appartenance et à leur inscription sociale. Vécues collectivement, les pratiques marginales ostentatoires, voire « inopportunes » (occupation prolongée d'espaces publics, tatouages, animaux de compagnie, perçages, style vestimentaire punk, graffitis et orgies, etc.), pourraient avoir pour fonction de procurer aux jeunes, paradoxalement, l'occasion d'exister au sein d'une société et d'une histoire humaine qui a sens pour eux (Bellot, 2001; Parazelli, 2002).

Aussi, les choix des jeunes en situation de rue ne peuvent pas être compris sans une référence à leur héritage familial par lequel ils seraient lourdement influencés (Bellot, 2001; Colombo, 2010b; Hamel, et al., 2012; Karabanow, 2006; Parazelli, 2002; Hagan et

⁴ C'était l'expression employée par une intervenante à Dans la rue lorsque les jeunes rencontraient des difficultés inattendues qui compliquaient leur expérience de la rue et mettaient en jeu la possibilité de sortie.

McCarthy). En effet, plusieurs auteurs ont établi un lien entre des formes de relations primaires (familiales et institutionnelles) spécifiques et les pratiques que les jeunes adoptent une fois qu'ils sont dans la rue (Bellot, 2001; Colombo, 2010b; MacDonald, 2010; Parazelli, 2002).

Parazelli (2002) a observé, à ce propos, que les jeunes en situation de rue structurent leurs déplacements et leurs pratiques de socialisation autour d'un désir de liberté lorsqu'ils ont connu des dynamiques familiales marquées par l'incohérence, d'indépendance lorsqu'ils ont vécu l'abandon, ou d'affirmation de soi lorsqu'ils ont connu des dynamiques familiales marquées par la domination, la superficialité et le détachement. Colombo (2010b) constate que les expériences familiales ont forgé chez ces jeunes des « attentes de reconnaissance spécifiques » : être autonome, être comme les autres, être comme il faut, ou réussir sa vie. À partir de ces attentes, il serait possible de comprendre leur trajectoire de rue, mais aussi leurs projets de sortie (paragr.24).

Sur la base de ces relations familiales et institutionnelles « insuffisantes » (Bellot, 2001; Colombo, 2003, 2010b; Parazelli, 2002), les jeunes vont chercher dans la rue les ingrédients qui leur manquent pour « se constituer en tant que sujet » (Colombo, 2003, p.195). À cet effet, Bellot (2001) a observé que, par rapport à leurs expériences de vie en amont de la rue, « loin d'être une rupture, la vie de rue marque dans bien des cas une continuité » (p.107).

1.3.2. Les désavantages de la rue

Malgré le potentiel de la rue d'offrir un ancrage à des jeunes dont le passé a été difficile, « très vite », les désavantages de la rue se font sentir : « violence, new forms of trauma, hunger, disease and illness, exploitation, and boredom » (Karabanow, 2006, p.66). Plus se prolonge l'expérience de la rue, plus les jeunes adultes sont à risque de voir leur santé physique et mentale se détériorer (Kelly et Caputo, 2007; Lenz-Rashid, 2006; Robert, Pauzé et Fournier, 2005, p.216).

Matériellement, les conditions de vie dans la rue sont rudes. La mauvaise alimentation, le manque de sommeil, l'exposition continue aux intempéries et la mauvaise hygiène personnelle peuvent avoir des conséquences importantes et durables sur la santé. Les jeunes en situation de rue souffrent, par exemple, de maladies respiratoires (ex : l'asthme) ou des problèmes de peau (ex : la gale) (Higgitt et al., 2003, McCreary, 2002, RMOC, 1992, cités

dans Kelly et Caputo, 2007, p.732). Malgré ces problèmes de santé, plusieurs jeunes en situation de rue ne reçoivent pas l'attention médicale dont ils auraient besoin pour les traiter (ibid.).

Le risque de contracter une ITSS telle que la tuberculose, l'hépatite B, le VIH est également élevé chez les jeunes en situation de rue (Dachner et Tarasuk, 2002, cités dans Kelly et Caputo, 2007, p.732). Des études ont attesté d'une relation positive entre certaines conduites chez les jeunes en situation de rue et les risques de contracter le VIH ou l'hépatite C. Ces risques augmentent, par exemple, avec la multiplication des partenaires amoureux, la prostitution, les relations sexuelles non protégées, l'utilisation de matériel d'injection souillé et l'injection d'un reste de drogues (ASPC, 2006; Kelly et Caputo, 2007; Paquette et al., 2010; Roy et al., 2008). La consommation de crack et de drogues par injection suscite, par ailleurs, de fortes inquiétudes, car elle augmenterait le risque de s'adonner à d'autres pratiques à risque tels que la prostitution et les relations sexuelles non protégées (Paquette et al., 2010; Roy et al., 2008). De plus, les conditions de vie dans la rue auraient un impact négatif sur l'adoption de pratiques sécuritaires d'injection (Bourgois et al., 1997, Bourgois, 1998, Andia et al., 2001, Roy et al., 2003b, 2004, Small et al., 2007, cités dans Roy, Nonn et Haley, 2008, p.19). Selon Roy et ses collègues (2008), à chaque année, 4 jeunes sur 100 vont contracter le virus de l'hépatite C en situation de rue (p.5) et environ 1 jeune sur 100 deviendra porteur du VIH (p.11). Les taux de prévalence et d'incidence de nombreuses ITSS sont « de 10 à 12 fois plus élevés chez les jeunes de la rue que chez les jeunes du même groupe d'âge dans la population générale » (Noell et al., 2001, US Department of Health and Human Services, 1992, Shields et al., 2004, cités dans ASPC, 2006, p.2).

S'ajoute à cela le risque de victimisation en contexte de rue. Selon une étude réalisée à Ottawa, 62% des jeunes ont déclaré avoir « été blessés » pendant qu'ils étaient en situation de rue et 65% des jeunes ont déclaré avoir été victime d'un crime, tel qu'un vol, une voie de fait ou un viol/agression sexuelle (Kelly et Caputo, 2007, p.732).

De plus, certains jeunes se trouvent piégés dans des dynamiques criminelles en contexte de rue (Hamel et al., 2012; Roy et al., 2006). La rue a parfois été décrite comme un milieu « criminogène » (Bellot, 2001; Karabanow, 2006), c'est-à-dire comme un milieu où les jeunes sont entraînés vers des pratiques « déviantes » ou « délinquantes » (Janus, McCormack, Burgess, and Hartman, 1987, Kufeldt and Nimmo, 1987, McCarthy, 1990, Palenski, 1984,

cités dans Karabanow, 2006, p.50). Les jeunes fugueurs interrogés par Hamel et al. (2012), ont affirmé avoir dû, pour leur survie, « parfois faire affaire avec des gens qu'ils ne connaissent pas qui les ont incités à vendre de la drogue ou encore, à leur accorder des faveurs sexuelles » (p.259). Pour se payer leur consommation, les jeunes dans l'étude de Roy et al. (2006), ont avoué « s'impliquer dans des activités allant à l'encontre de leurs valeurs », telle que la prostitution, le vol et la trahison de leurs amis (p.57).

Que leur délinquance soit volontaire ou forcée, plusieurs jeunes se font traduire en justice. Plus de la moitié des jeunes de l'étude de l'ASPC (2006) ont déclaré « avoir été détenus dans une prison, un centre de détention pour jeunes, un pénitencier ou un établissement de détention, pendant une nuit ou pendant une période plus longue » (p.19). De même, plus de la moitié ont déclaré « avoir été suivis par un agent de probation ou de libération conditionnelle » (ibid.).

1.3.3. Les dynamiques d'enfermement

En raison de l'accumulation des expériences négatives, une forme de lassitude s'installe chez les jeunes dont la carrière en situation de rue s'étire (Bellot, 2001; Colombo, 2003; Karabanow, 2008). Cette lassitude et l'épuisement physique qui l'accompagne poussent plusieurs jeunes, notamment les plus vieux (Bellot, 2001), à remettre en question les avantages de la vie de rue par rapport à ses désavantages.

Les dynamiques d'enfermement se font sentir au moment où les jeunes réalisent qu'ils sont devenus « captifs » de leur désir de liberté et des pratiques par lesquelles ils ont tenté jusqu'à présent de trouver le chemin de l'insertion sociale (Parazelli, 2002, p.202). Ainsi, la consommation (source de plaisir et d'oubli); la prostitution et la vente de drogue (revenu « facile »); et l'ascension au sein du monde interlope (valorisation), peuvent plonger les jeunes dans un « cercle vicieux » dont il est difficile d'échapper (Bellot, 2001; Parazelli, 2002; Roy et al., 2006).

Certains comportements ou attitudes sont caractéristiques des jeunes qui vivent une forme d'enfermement dans la rue. Premièrement, ils deviennent moins mobiles, leurs déplacements se limitant aux endroits où il est possible d'assouvir leur besoin de consommation ou d'argent (Bellot, 2001). Ensuite, ils se décrivent eux-mêmes dans des termes dépréciatifs comme « junky » et « itinérant » plutôt qu'en termes plus valorisants

comme « survivant » ou « jeune de la rue » (Karabanow, 2006, p.63). Finalement, leurs fréquentations se transforment. Ils prennent leurs distances par rapport à leur réseau social d'origine ainsi qu'avec les jeunes avec qui ils s'amusaient, jadis, dans la rue (Roy et al., 2006, p.57). Leurs fréquentations se resserrent de plus en plus autour de consommateurs, comme eux, ou d'individus liés au marché des substances illicites (Bellot, 2001).

Les dynamiques d'enfermement s'accompagnent de sentiments d'impuissance et de détresse (Bellot, 2001; Paquette, 2004, cité dans Hamel et al., 2012, p.10). Lorsque la situation se chronicise, la souffrance psychique accompagnée du sentiment d'être « prisonnier » de sa situation (Kidd et Davidson, 2007, cités dans Côté, 2013, p.22) peuvent pousser certains jeunes à des comportements extrêmes : ils peuvent alors adopter des pratiques autodestructrices, y compris les tentatives de suicide (Bellot, 2001, p.265; Roy et al., 2008, p.14).

1.3.4. Les voies de sortie de la rue

Malgré le risque bien réel de laisser sa peau dans la rue, il est désormais reconnu que plusieurs jeunes s'en sortent (Colombo, 2003, 2010b). Les auteurs qui se sont penchés sur le phénomène des « sorties réussies » les décrivent comme des processus complexes dont l'issue dépend d'abord des jeunes eux-mêmes et, ensuite, de leur entourage et des ressources d'aide (Colombo, 2003, 2010b; Karabanow, 2008).

Le chemin vers la sortie peut être long et hasardeux (Colombo 2003, 2010b; Karabanow 2006, 2008) et comporte souvent de nécessaires « retours en arrière » (Castel, 1998, cité dans Colombo, 2003, p.203). En moyenne, les jeunes effectuent six tentatives avant de réussir leur sortie de manière permanente (Karabanow, 2008, p.775). La sortie peut être particulièrement difficile pour les jeunes qui ont passé beaucoup de temps dans la rue (Karabanow, 2008, p.781).

Pour Colombo (2003), le processus de sortie de rue doit être compris avant tout comme « un passage d'un mode de vie marginal (celui de la rue) à un mode de vie plus conventionnel » (p.207). À ce titre, les jeunes entreprennent un chemin de transformation identitaire traversé par des dynamiques antinomiques : le désir de continuité et de rupture par rapport au vécu et au statut de la rue (p.198); un sentiment de maîtrise et d'insécurité associé à la transition (p.199); un élan d'émancipation et de dépendance de la famille, du groupe de

pairs et des institutions d'aide (p.200); et un sentiment de plaisir et de déception menant à la recherche de nouvelles sources de satisfaction (p.201). Dans une veine similaire, Bellot, Rivard et Greissler (2010) définissent la sortie de rue comme « un processus d'intégration biographique de l'expérience de la rue, qui va d'un affranchissement complet à une affirmation absolue de cette expérience » (p.177).

Pour réussir leur sortie, les jeunes adultes s'investissent dans des actions concrètes, par exemple, prendre du recul face aux pratiques et à la culture de la rue (Karabanow, 2008, p.785), accepter de recevoir de l'aide (p.779), développer et s'investir dans un projet d'avenir (p.773), restructurer leurs liens sociaux (p.773), et changer de routine (p.773). Colombo (2003) rajoute que les jeunes sortants doivent apprendre à accepter les contraintes (p.199), se responsabiliser vis-à-vis de leurs choix, leurs échecs et leurs succès (ibid.), apprendre à se faire confiance (ibid.), (ré)apprendre à prendre soin de leur corps (p.204) et faire un retour sur leur histoire personnelle pour se la réapproprier (p.201).

Un des plus grand défis qui attend les jeunes qui souhaitent tourner le dos à leur vie marginale est celui de dépasser la stigmatisation sociale associée au statut de « jeune de la rue » (Karabanow, 2008, p.786). Pour arriver à dépasser cette identité négative, les jeunes ont besoin de la reconnaissance de pairs et, souvent, d'un adulte significatif (Colombo, 2003, 2010b; Parazelli, 1996).

Plusieurs jeunes se tournent d'abord vers leur famille pour recevoir la reconnaissance dont ils ont besoin pour se sortir de l'identité négative associée à leur histoire de rue (Colombo, 2010b). Lorsque la reconnaissance y est insuffisante, ils sont « contraints d'aller chercher des éléments de reconnaissance au sein d'autres contextes relationnels, qu'ils se sont appropriés pour négocier avec plus d'assurance une nouvelle position identitaire » (Colombo, 2010b, paragr.25). À ce titre, les ressources pour jeunes sans-abri jouent un rôle pivot dans les processus de sortie chez les jeunes (Colombo, 2003; Karabanow, 2008) : « A majority of participants described diverse service provisions as 'surrogate families' and 'brokers' between street culture and mainstream living » (Karabanow, 2008, p.780).

Il est important de noter que le repositionnement identitaire ne peut se réaliser qu'en référence au statut antérieur (de « jeunes de la rue ») (Bellot, Rivard et Greissler, 2010; Colombo, 2003, 2010b). À ce titre, de nombreux jeunes ne rompent pas complètement avec leur entourage pendant (et même après) leur processus de sortie de rue. Garder un pied dans la

rue leur permet, en effet, de continuer à réorganiser leur rapport aux valeurs et aux pratiques dont ils désirent, à terme, se distancier (Colombo, 2003; Karabanow, 2008).

Finalement, la sortie de rue ne peut pas se faire sans la référence à son passé en amont de la rue, ne serait-ce que parce que l'idée même que le jeune se fait de ce qui est « normal » est inscrite en continuité avec ses expériences antérieures (Colombo, 2010b).

Conclusion du chapitre 1

Les jeunes en situation de rue sont des adolescents et des jeunes adultes qui connaissent une précarité résidentielle et matérielle et s'identifient, plus ou moins fortement, au monde social de la rue (Bellot, 2001; Colombo, 2010b; Côté, 2013; Karabanow, 2006; Parazelli, 2002). L'expérience de rue chez les jeunes peut être décrite à partir de plusieurs dimensions : leurs stratégies de survie, leurs habitudes de consommation, leurs rapports d'amitié, et leur investissement auprès de leur famille et des intervenants (Karabanow, 2006; Kelly et Caputo, 2007, Roy et al., 2006).

Le phénomène des jeunes en situation de rue a souvent été considéré avec incompréhension, crainte et désapprobation par les chercheurs et les intervenants (Bellot, 2001). Or, pour certains jeunes, le passage à la rue s'inscrit dans une quête de soi et la recherche d'une place sociale reconnue (Colombo, 2010b; Hamel et al., 2012; MacDonald, 2010). À ce titre, elle répond aux aspirations de liberté, de reconnaissance, d'affection et d'appartenance – bien légitimes – de ces jeunes.

Il est donc possible de voir les jeunes de la rue non seulement comme un phénomène de marginalisation (Barel, 1982) et de relégation (Castel, 1995) dans l'espace de la rue mais aussi comme un phénomène d'appropriation (Mendel, 1992), représentant pour ces jeunes, à un certain moment de leur vie, le plus signifiant des univers de socialisation à s'approprier pour se réaliser eux-mêmes (Parazelli, 2000, p.12-13).

Colombo (2003) invite à considérer la rue comme une étape dans un processus d'affranchissement personnel dont les jeunes sont les principaux acteurs. De ce point de vue, le danger n'est pas la situation de rue en tant que telle, mais plutôt les dynamiques d'enfermement et les conditions néfastes qui réduiraient leurs chances de pouvoir se réaliser à long terme (Bellot, 2001; Colombo, 2003; Parazelli, 2002).

Par ailleurs, l'expérience dans la rue, tant au niveau des pratiques que du sens accordé aux expériences, est façonné par le passé familial et institutionnel des jeunes (Bellot, 2001; Parazelli, 2002; Colombo, 2010b). Dans le prochain chapitre, je présenterai les contours et les enjeux d'une expérience commune à plusieurs jeunes en situation de rue : le placement.

CHAPITRE 2 – LES ANTÉCÉDENTS DE PLACEMENT : PRATIQUES DE PROTECTION ET ENJEUX DE FRAGILISATION

*« Ils sont comme des jeunes plantes autour desquelles nous avons placé des tuteurs de croissance : nous leur imposons, pendant un temps, un cadre très rigide, en espérant que le jour où ce cadre ne sera plus là, ils en auront gardé un peu la forme »
- Un intervenant en foyer de groupe⁵*

Décrire le processus de placement selon la Loi sur la protection de la jeunesse, c'est décrire l'expérience que vivent des dizaines de milliers d'enfants chaque année, au Québec (ACJQ, 2013b). Les jeunes avec antécédents de placement sont ces jeunes dont la situation familiale ou autre a été jugée assez grave pour que l'État intervienne, mettant à leur disposition toute une batterie de services développés au fil des années pour leur venir en aide.

Malgré l'encadrement et le soutien reçus de la part des experts en matière de protection, de nombreux jeunes placés continuent de se retrouver en situation de rue à l'âge adulte (ASPC, 2006; Bellot, 2001; Dworsky et Courtney, 2009; Nesmith, 2006; Nichols, 2008; Parazelli, 2002; Penzerro, 2003; Ramirez, 2006; Robert, Pauzé et Fournier, 2005; Roman et Wolfe, 1995; Williams, 1991; Zlotnick, 2009). Ils seraient même considérés comme plus vulnérables que leurs pairs qui n'ont pas fait l'expérience du placement (Bellot, 2001; Lenz-Rashid, 2006; Nesmith, 2002; Novello, 2004; Roman et Wolfe, 1995). À partir de multiples approches théoriques, des auteurs ont tenté de conceptualiser le lien entre l'expérience de rue et de placement chez les jeunes.

Ce chapitre est divisé en deux parties. D'abord, je décrirai les services de placement au Québec : les contextes de lois, le processus de prise en charge, les milieux de placement et l'orientation clinique des services vers la permanence. Ensuite, je présenterai les travaux de chercheurs qui se sont penchés spécifiquement sur la population des jeunes en situation de rue avec antécédents de placement, afin de discuter des liens qu'ils ont établis entre les deux expériences.

⁵ Ces propos ont été recueillis auprès d'un intervenant dans le cadre de mon travail comme intervenante dans un foyer de groupe.

2.1. Les services de protection de la jeunesse au Québec

Au Québec, le bien-être des enfants est garanti par la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). La Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), avec ses directeurs provinciaux, est mandatée pour appliquer la LPJ, c'est-à-dire qu'elle est autorisée à intervenir aussitôt qu'elle juge que la sécurité et le développement d'un enfant sont compromis (ACJQ, 2013a, 2013b; GouvQc, 2010). Neuf motifs de compromission peuvent justifier l'intervention de la DPJ : la négligence, le risque sérieux de négligence, l'abus physique, le risque sérieux d'abus physique, les mauvais traitements psychologiques, les troubles de comportement sérieux, l'abus sexuel, le risque sérieux d'abus sexuel, et l'abandon (GouvQC, 2010).

En plus d'être mandatés par l'État pour appliquer la LPJ, les directeurs régionaux sont désignés comme directeurs provinciaux en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) (ACJQ, 2013b; GouvQC, 2010). La LSJPA est une loi à compétence fédérale qui s'adresse aux adolescents de 12 à 17 ans ayant commis une ou des infractions de nature criminelle. En vertu de cette loi, la DPJ a, entre autres, le mandat d'appliquer les sentences de détention sous garde ouverte ou fermée (GouvQC, 2010, p.128; MSSS, 2013).

2.1.1. Le processus de prise en charge

Afin qu'un jeune puisse bénéficier du statut de protégé en vertu de la Loi, sa situation doit être signalée à la DPJ (GouvQC, 2010, p.407). Le signalement peut provenir de plusieurs sources : un voisin, un entraîneur, un enseignant, etc. Il peut aussi provenir d'un policier, de l'enfant lui-même ou de ses parents (ACJQ, 2013b, p.28). Au Québec, tous les adultes qui travaillent auprès d'enfants sont obligés d'effectuer un signalement dès qu'ils ont « un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est ou peut être considéré comme compromis » (GouvQC, 2010, p.407). Cette même obligation s'étend à tous les citoyens dès qu'ils soupçonnent qu'un enfant est victime d'abus physique ou sexuel (GouvQC, 2010, p.407).

Lorsqu'ils reçoivent un signalement, les intervenants de la DPJ procèdent à l'analyse sommaire du signalement pour déterminer sa véracité et son niveau d'urgence (GouvQC, 2010). L'analyse des intervenants est basée sur quatre considérations : « la nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés », « l'âge et les caractéristiques personnelles de

l'enfant », « la capacité et la volonté des parents à mettre fin à la situation » et « les ressources du milieu pour venir en aide à l'enfant et à ses parents » (GouvQC, 2010, p.428).

Si la DPJ croit que la situation pose un danger imminent pour l'enfant, elle peut procéder à des mesures de protection immédiate, dont le placement (GouvQC, 2010, p.434). La plupart du temps, toutefois, la décision de retenir le signalement donne lieu à une évaluation plus approfondie (GouvQC, 2010, p.473). Lorsqu'ensuite, le signalement est retenu, la famille est prise en charge et orientée vers les services de protection (GouvQC, 2010, p.487).

Les services de protection sont mis en œuvre par les centres jeunesse qui, comme les DPJ, sont répartis sur 17 régions géographiques (ACJQ, 2013a, p.4). Lorsqu'une famille est prise en charge, le Centre jeunesse confie son dossier à une intervenante responsable de l'application des mesures, communément appelée « TS »⁶ (CJQ, 2013a, p.22; GouvQC, 2010). La TS est responsable de développer, avec l'enfant et sa famille, un plan d'intervention qui répond à leurs besoins et qui s'inscrit dans le mandat de protection de la DPJ (GouvQC, 2010, p.536).

Dans le meilleur des cas, conformément à ce que prévoit la Loi, les mesures de protection sont définies de manière consensuelle entre la TS, la famille et les enfants (GouvQC, 2010, p.488; Turcotte et al., 2011). Lorsque les trois partis n'arrivent pas à s'entendre, par exemple lorsque les parents refusent de reconnaître l'existence de la situation de compromission, la situation est référée aux tribunaux et c'est alors le juge qui statue « à la fois sur la compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant et sur les mesures à mettre en place pour mettre fin à la situation de compromission et éviter qu'elle ne se reproduise » (GouvQC, 2010, p.513). Dès que la situation est judiciairisée, les parents, l'enfant et les intervenants sont liés par l'ordonnance du tribunal (ibid.).

De nombreuses mesures peuvent être envisagées pour mettre fin à une situation de compromission, certaines relevant des parents et de l'enfant, d'autres, des ressources du milieu telles que des membres de la famille de l'enfant, ses voisins ou ses amis, le milieu scolaire ou

⁶ « TS » est un diminutif de « travailleuse sociale ». Au fil des années, le terme en est venu à désigner l'intervenante psychosociale à qui est confié le dossier du jeune, quel que soit son titre officielle ou sa désignation professionnelle; par exemple, agente de relation humaines, psychoéducatrice ou travailleuse sociale (voir CJQ, 2013b, p.12). Dans ce mémoire, j'emploie le terme selon l'usage des jeunes et des personnes dans le milieu. Le féminin est employé car la grande majorité des personnes qui occupent ce rôle sont des femmes.

des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (CJQ, 2013a; GouvQC, 2010, p.537; MSSS, 2013). Les différentes options sont soupesées selon la notion « d'intérêt de l'enfant », un concept fondamental qui doit guider toutes les décisions prises dans le cadre d'une intervention de la DPJ (Carignan, Moreau et Malo, 2009; GouvQC, 2010) :

Article 3, LPJ : Les décisions prises en vertu de la [LPJ] doivent l'être dans l'intérêt de l'enfant et du respect de ses droits. Sont pris en considération, outre les besoins moraux, intellectuels, affectifs et physiques de l'enfant, son âge, sa santé, son caractère, son milieu familial et les autres aspects de sa situation (cité dans GouvQC, 2010, p.360).

En ce qui a trait au retrait du milieu familial, celui-ci est toujours envisagé comme une mesure de dernier recours (Beaulieu-Grenier, 2006; Carignan, Moreau et Malo, 2009; GouvQC, 2010). Il se justifie lorsque « la famille de l'enfant s'avère incapable de lui assurer des conditions de vie sécuritaires et favorables à son développement et lorsque tous les autres moyens de lui venir en aide ont été tentés sans succès » (Carignan, Moreau et Malo, 2009, p.8). Dans le cas d'un retrait du milieu familial, et donc d'un placement en milieu substitut, la DPJ ou la Cour décide si les enfants continueront à avoir des contacts avec leur famille et, si oui, à quelle fréquence et sous quelles conditions (Carignan, Moreau et Malo, 2009; GouvQC, 2010, p.19). Au cours du placement, c'est la TS qui encadre les contacts des enfants avec leurs parents. Elle a aussi la responsabilité d'autoriser la fréquentation de milieux extérieurs au milieu substitut (école, maison de jeunes, milieu de travail, etc.) (CPJ, 2004, p.47).

En 2012-2013, la DPJ a traité 80 540 signalements, dont environ 40% ont été retenus (ACJQ, 2013b, p.26). Près de la moitié des enfants pris en charge au cours de l'année par la DPJ faisaient l'objet de négligence ou de risque sérieux de négligence dans leur milieu naturel⁷ (ACJQ, 2013b, p.31). Dans la même année, la situation de 11 258 des enfants pris en charge par la DPJ était jugée assez grave pour qu'ils soient placés en milieu de vie substitut (ACJQ, 2013b, p.33).

⁷ À titre comparatif, 15,9% des enfants étaient victimes de mauvais traitements psychologiques; 14,9% avaient de troubles graves de comportement; 11,8% des enfants étaient victimes ou à risque d'être victimes d'abus physiques; 4,1% étaient victimes ou à risque d'être victimes d'abus sexuel; et 4% des enfants avaient été abandonnés (ACJQ, 2013b, p.31).

2.1.2. Le placement : descriptions des milieux de vie

Un enfant retiré de son milieu familial peut être orienté vers plusieurs types d'hébergement. Afin de nous familiariser avec l'expérience des jeunes placés, je trouve utile, ici, de les décrire brièvement. J'ai regroupé les différents milieux de vie en deux catégories : de type familial (chez un tiers significatif ou dans une famille d'accueil) et en contexte de groupe (foyer de groupe et centre de réadaptation)⁸.

L'hébergement en milieu familial

Lorsqu'un retrait s'impose, la LPJ oblige les intervenants d'assurer à l'enfant « la continuité des soins et la stabilité des conditions de vie, dans un milieu de vie encadrant et stimulant, tout en se rapprochant le plus possible d'un milieu familial » (Carignan, Moreau et Malo, 2009, p.9). Parmi les choix qui s'offrent aux intervenants, le milieu de vie de type familial est perçu comme étant le moins nuisible pour l'enfant (Carignan, Moreau et Malo, 2009). En 2013, 39% des enfants pris en charge par la DPJ, soit 75% des enfants placés, ont été hébergés en famille d'accueil (ressource de type familiale) ou auprès d'un proche significatif (ACJQ, 2013b, p.33).

Les parents substituts s'engagent par contrat auprès des centres jeunesse pour prodiguer des soins aux enfants retirés de leur milieu naturel (CJQ, 2013a, 2013b; GouvQc, 2010). Avant d'être sélectionnés comme familles d'accueil, ils doivent répondre aux critères de l'Agence de la santé et des services sociaux (GouvQC, 2010, p.714) et subir une évaluation de leurs capacités parentales (CJQ, 2013a). Durant leur mandat, ils reçoivent un soutien clinique de la part des centres jeunesse (CJQ, 2013a, p.26), ainsi qu'une compensation pour couvrir leurs frais. Au Québec, les parents d'accueil se sont dotés de mécanismes collectifs pour faire valoir leurs intérêts⁹ (CJQ, 2013a, p.72).

Les parents substituts sont jumelés aux enfants selon certaines caractéristiques (CJQ, 2013a, 2013b). Ils peuvent accueillir chez eux un ou plusieurs enfants (CJQ, 2013b) qui

⁸ La littérature sur les services de placement ne me permet pas de faire une description exhaustive des différents contextes de placement bien que, à mon avis, elle serait utile afin de mieux comprendre le vécu des jeunes qui font l'objet de mon étude. Je me contente d'une description sommaire, tirée majoritairement (mais non exclusivement) de littérature organisationnelle destinée soit aux jeunes (ex. : CJQ, 2013b) soit aux intervenants (ex. : CJQ, 2013a).

⁹ Par exemple, la Fédération des familles d'accueil et des ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) et du Comité régional des familles d'accueil de Québec (CRFAQ) (CJQ, 2013a, p.72).

cohabiteront, s'il y a lieu, avec leurs enfants naturels. Les parents d'accueil ont des responsabilités à l'égard des jeunes accueillis, notamment de prendre des décisions courantes les concernant, autoriser leurs sorties et fixer les heures de coucher. Ils ont aussi l'obligation de veiller au respect de la vie privée des jeunes ainsi que d'être eux-mêmes respectueux à leur égard (CJQ, 2013b). La plupart du temps, l'engagement des parents est circonscrit dans le temps. Les familles de type « banque mixte », toutefois, sont disponibles à adopter les enfants à leur charge, si la possibilité se présente (CJQ, 2013a; GouvQC, 2010).

Des modifications apportées à la LPJ en 2006 ont fait en sorte d'encourager, lorsque cela est envisageable, que les enfants soient placés chez des tiers significatifs (grands-parents, voisins, famille élargie) plutôt que chez des étrangers ou dans un contexte de groupe (GouvQC, 2010; MSSS, 2006; Turcotte et al., 2011). Selon des sources citées par Turcotte et al. (2011), « les placements dans la famille élargie sont plus stables que les placements dans les familles d'accueil traditionnelles » (Cuddeback, 2004, Hunt, 2003, Winnocur, 2008, cités dans Turcotte et al., 2011, p.4). En 2012-2013, 11% des enfants pris en charge ont été placés auprès d'un tiers significatif (ACJQ, 2013b, p.33).

L'hébergement en contexte de groupe : foyers de groupe et centres de réadaptation

Les centres jeunesse offrent également des placements en contexte de groupe. Les ressources les plus courantes sont les foyers de groupe (ou ressources intermédiaires) et les centres d'accueil (ou centres de réadaptation) (CJQ, 2013a; 2013b). En 2012-2013, 13% des enfants et adolescents pris en charge en vertu de la LPJ ont été hébergés dans un foyer de groupe ou un centre d'accueil (ACJQ, 2013b, p.33). En outre, environ 1300 adolescents ont été hébergés dans un centre de réadaptation géré par les centres jeunesse en vertu de la LSPJA (ACJQ, 2013b, p.52).

Les enfants et adolescents placés dans ces ressources y sont regroupés en « unités de vie », chacune comprenant six à douze de jeunes, selon leur sexe, leur âge, et/ou leurs besoins particuliers (ex. : santé mentale, LSJPA) (CJQ, 2013a; CPJ, 2004). En plus de leurs pairs et des éducateurs qui se relaient afin d'animer et d'encadrer le milieu de vie, l'univers des jeunes placés en contexte de groupe peut être peuplé d'une multitude d'acteurs : TS, enseignants, agents d'intervention, avocats, bénévoles, stagiaires, spécialistes en activités cliniques, aide-cuisiniers, agents administratifs, réviseurs, etc. (CJQ, 2013a, 2013b; CPJ, 2004). Ces acteurs

participent à leur offrir des soins ou des services, chacun selon sa fonction respective (CJQ, 2013a, 2013b).

La finalité des placements en contexte de groupe est décrite dans l'offre de service du Centre jeunesse de Québec (CJQ, 2013a) comme suit : « Accueillir et faire le suivi individualisé des adolescents dans le cadre d'un vécu partagé tout en utilisant le contexte de groupe pour faire cheminer l'adolescent ou adolescente » (p.65). D'un point de vue clinique, l'intervention s'inscrit dans une approche de « réadaptation », soit :

un processus d'aide qui, en étant fondé sur la capacité d'adaptation des personnes, vise la reprise ou la poursuite du développement de l'enfant ou du jeune, en travaillant à recréer des liens positifs entre celui-ci, ses parents, sa famille et sa communauté (MSSS, 2013, p.10).

Une analyse de leur situation permet aux intervenants de décider vers quel type d'hébergement diriger les jeunes. Les jeunes sont placés en foyer de groupe lorsqu'on croit qu'ils s'y « adapteront mieux » qu'à d'autres types de placement (CJQ, 2013b, p.16). Les foyers de groupe assurent aux jeunes des services d'hébergement et de réadaptation « dans la communauté, au sein d'un milieu le plus normalisant et sécurisant possible » (CJQ, 2013a, p.67). En termes d'encadrement, le foyer de groupe peut être considéré comme une ressource « à 'mi-chemin' entre la famille d'accueil et le centre de réadaptation » (CJQ, 2013b, p.16).

Le centre de réadaptation, quant à lui, est reconnu comme étant le milieu le plus restrictif parmi les ressources d'hébergement (CJQ, 2013b, p.13). Sa fonction est d'offrir aux enfants et aux adolescents un cadre de vie sécurisant et prévisible en vue de leur réinsertion sociale (ibid.). Par exemple, les jeunes suivent un horaire fixe : des heures précises à chaque jour sont assignées aux repas, à la douche, aux études, aux tâches ménagères, aux loisirs et au sommeil (ibid.).

Trois niveaux d'encadrement caractérisent les unités de vie en centre d'accueil. Dans les milieux dits « ouverts », les jeunes peuvent participer à des activités à l'intérieur et à l'extérieur du centre, selon ce qui a été convenu dans leur plan d'intervention (CJQ, 2013b, p.14). Les milieux en « garde fermée » (ou « sécuritaires ») sont réservés aux jeunes qui sont ou seront jugés selon la LSJPA (ibid.)¹⁰. En garde fermée, les jeunes reçoivent les mêmes

¹⁰ Dans la pratique (comme nous allons le voir), il arrive que des jeunes placés sous la LPJ partagent les mêmes unités de vie que les jeunes placés en détention en vertu de la LSJPA (CPI, 2004).

services de réadaptation que les autres jeunes, mais sont, en plus, soumis à des mesures de contrôle : « les portes de chambres sont verrouillées, des clôtures entourent les cours extérieures, les armoires et les tiroirs sont fermés à clé », etc. (ibid.). Finalement, le placement en « encadrement intensif » est une mesure temporaire et exceptionnelle destinée aux jeunes « dont certains comportements engendrent un risque sérieux de danger pour eux-mêmes et pour les autres en raison de leur gravité, intensité et récurrence » (GouvQC, 2010, p.760), tels que les fugues, l'usage problématique de substances, les manifestations de violence, les idéations ou comportements suicidaires et les comportements sexuels inadéquats (CJQ, 2013a, p.33; GouvQC, 2010, p.761). En encadrement intensif, les mesures de contrôle sont les mêmes que celles décrites plus haut pour la garde fermée (CJQ, 2013b, p.14). L'objectif de l'intervention est de suppléer « de façon temporaire, à l'insuffisance de mécanismes internes de contrôle par le recours à une programmation d'activités cliniques, ainsi que par des interventions personnalisées et soutenues » (CJQ, 2013a, p.33). Il vise aussi à amener le jeune à réfléchir à ses façons d'agir afin de réduire, voire à cesser, ses comportements (GouvQC, 2010, p.760).

D'autres mesures restreignant la liberté des enfants et des adolescents peuvent être utilisées en centre de réadaptation. Par exemple, le placement temporaire d'un enfant en isolement¹¹ visera à assurer la sécurité de l'enfant et celle des autres (GouvQC, 2010, p.757). Aussi, des mesures disciplinaires telles que « la privation d'un objet ou d'une activité, la réparation, la confiscation des biens personnels » sont prévues lorsqu'un jeune « ne respecte pas les règles internes de l'établissement » (GouvQC, 2010, p.758).

2.1.3. Le placement dans une optique de permanence

Bien que le retrait du milieu familial ait pour objet de mettre fin à une situation de compromission, il est toujours envisagé comme une mesure provisoire (Beaulieu-Grenier, 2006; Turcotte et al., 2011). Afin de s'assurer que le placement correspond encore à l'intérêt de l'enfant, la DPJ procède périodiquement à la révision de sa situation (GouvQC, 2010). Depuis 2006, elle est aussi tenue d'orienter les mesures de protection en fonction d'un projet de vie permanent (Turcotte et al., 2011).

¹¹ Dans le jargon des centres jeunesse, il s'agit « d'aller au Bloc » (en référence au bloc d'isolement).

La révision

La LPJ oblige la DPJ à procéder périodiquement à la révision de la situation de chaque enfant pris sous sa charge (GouvQC, 2010, p.559). La révision a pour but de déterminer si sa sécurité et son développement sont toujours compromis et si les mesures de protection correspondent toujours à l'intérêt de l'enfant et aux besoins de sa famille. Lorsque « des faits nouveaux le justifient », la DPJ peut procéder à une révision anticipée (GouvQC, 2010, p.564). L'enfant et les parents peuvent également demander une révision anticipée lorsqu'ils considèrent que leur situation la requiert (GouvQC, 2010)

La révision peut donner lieu à une des trois décisions suivantes : mettre fin à la prise en charge; prolonger les mesures de protection; ou modifier les mesures de protection afin de mieux répondre aux besoins de l'enfant (Beaulieu-Grenier, 2006; CJQ, 2013a, p.53; GouvQC, 2010, p.562). La décision du réviseur permet de déterminer si, après une période donnée, l'enfant doit demeurer dans le milieu de placement, s'il doit être déplacé vers une autre ressource de placement, ou s'il peut retourner vivre chez ses parents (Beaulieu-Grenier, 2006; Carignan, Moreau et Malo, 2009).

Dans tous les cas, la prise en charge prend fin lorsque la DPJ juge que la sécurité ou le développement de l'enfant n'est plus compromis, ou lorsque l'enfant a atteint l'âge de 18 ans (GouvQC, 2010).

Le projet de vie

Il est désormais reconnu que le retrait du milieu familial comporte d'importants dérangements pour l'enfant, notamment en raison de la séparation d'avec ses parents et sa fratrie, de l'éloignement de son voisinage et de ses amis et, parfois, de l'interruption temporaire de son cheminement scolaire (Beaulieu-Grenier, 2006; Carignan, Moreau et Malo, 2009; MSSS, 2006; SOS Villages d'enfants, 2009; Turcotte et al., 2011). De plus, chaque nouveau déplacement exige du jeune qu'il s'adapte à des nouvelles règles, se soumette à de nouvelles figures d'autorité et, particulièrement dans le cas des placements en contexte de groupe, qu'il partage son milieu de vie avec des enfants inconnus (CPJ, 2004; Duval et Vincent, 2009; Dworsky et Courtney, 2009). Même si les déplacements « ne constituent pas toujours une expérience négative pour l'enfant » (Turcotte et al., 2011, p.4), l'instabilité

engendrée par la multiplication des déplacements peut accroître la vulnérabilité des enfants placés sur le long terme (Beaulieu-Grenier, 2006; Turcotte et al., 2011).

Une prise de conscience accrue des conséquences négatives pour l'enfant de l'instabilité en logement a mené, au moment de la révision de la LPJ en 2006, à la réitération de l'importance du principe de « projet de vie permanent » (Carignan, Moreau et Malo, 2009; GouvQC, 2010; Turcotte, 2011). Désormais, la DPJ a la responsabilité de s'assurer que chacun des enfants pris sous sa charge soit inscrit dans un projet de vie axé sur la stabilité et la continuité des liens avec sa famille, de préférence, ou, sinon, avec des personnes qui lui sont significatives (GouvQC, 2010; Turcotte et al., 2011) :

En effet, tous les enfants doivent pouvoir compter sur un projet de vie qui leur assure la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie. Ce projet de vie doit être permanent tant sur le plan physique – le milieu de vie et le lieu d'appartenance – que dynamique – la personne avec qui l'enfant vit et avec qui il peut développer un lien d'attachement durable (ACJQ, 2009, p.8, cité dans GouvQC, 2010, p.690).

Un projet de vie est une projection relative aux conditions les plus favorables pour l'enfant et ce, dans une optique de permanence (GouvQc, 2010, p.692). Pour les jeunes pris en charge par la DPJ, deux projets de vie sont toujours privilégiés : le maintien dans le milieu familial d'origine et le retour vers le milieu familial d'origine (ibid.). La DPJ doit, dans la mesure du possible, protéger le lien entre l'enfant et ses parents, par exemple en favorisant l'implication continue des parents auprès de l'enfant, et ce, « dans la perspective de les amener et de les aider à exercer leurs responsabilités parentales » (GouvQV, 2010, p.691).

Or, certains auteurs ont mis en lumière les paradoxes et les défis liés à la réunification familiale. En effet, le retour peut représenter une transition majeure, puisqu'il implique « une renégociation de la place de l'enfant, des rôles et des relations au sein de la famille » (Rzepnicki, 1987, Farmer, 1993, Gillepsie, Byrne et Workman, 1995, cités dans Carignan, Moreau et Malo, 2009, p.37). Parallèlement, le retrait d'un enfant d'un bon milieu de placement pourrait être tout aussi traumatisant que la séparation initiale d'avec ses parents biologiques (Gauthier, Juliu et Fortin, 2007, cités dans Carignan, Moreau et Malo, 2009, p.38).

Lorsque le retour dans le milieu familial est impossible ou lorsque les intervenants jugent qu'il pourrait nuire à l'enfant plutôt que de l'aider, d'autres projets de vie peuvent alors être envisagés (GouvQC, 2010). Ceux-ci, en ordre de préférence, sont : « le placement de

l'enfant jusqu'à sa majorité auprès d'une personne significative; l'adoption de l'enfant; la tutelle à l'enfant en vertu de la LPJ; l'hébergement de l'enfant jusqu'à sa majorité dans une famille d'accueil; l'hébergement de l'enfant dans une ressource offrant des services spécifiques; [et] le projet de vie axé sur l'autonomie du jeune » (p.693).

Ainsi, il est entendu que, après la majorité, les enfants qui sont placés « à majorité » et/ou dont le projet de vie est axé sur l'autonomie iront habiter, de manière indépendante, dans la communauté. Le cadre de loi prévoit que la « DPJ doit porter une attention particulière à la transition, vers la vie autonome, de l'enfant qui atteint sa majorité et, lorsque nécessaire, l'aider dans ses démarches d'intégration sociale et professionnelle » (GouvQC, 2010, p.594). À ce titre, ils bénéficient de mesures de préparation à l'autonomie qui s'amorcent plusieurs mois avant l'atteinte de la majorité (GouvQC, 2010, p.717; Goyette, 2003; Goyette et Turcotte, 2004; Goyette et al., 2007).

Soulignons que les enfants placés sont soumis comme leurs pairs à la loi sur l'instruction publique et, donc, poursuivent leur scolarisation obligatoire de l'âge de 6 ans jusqu'à 16 ans (GouvQC, 2010). La plupart des enfants placés sont inscrits dans les écoles de quartier. Parmi les enfants placés dans des contextes de groupe, toutefois, certains poursuivent leurs études au sein même de la ressource de placement (CJQ, 2013a, 2013b; CPJ, 2004). En général, les jeunes scolarisés « à l'interne » suivent un parcours de cheminement individuel, assistés par une enseignante qui, en même temps, anime les activités de groupe et répond à leurs questions (CPJ, 2004, p.47).

Outre la scolarisation, plusieurs programmes de soutien à l'autonomie ont été développés au sein des centres jeunesse pour aider les jeunes à réussir leur transition vers la vie adulte (Goyette, 2003; Goyette et Turcotte, 2004; Goyette et al., 2007). Par exemple, certains adolescents placés ont l'occasion d'expérimenter le monde du travail par le biais, notamment, de stages et d'autres programmes d'insertion en emploi (CJQ, 2013a, p.30). Le programme Qualification des jeunes (PQJ) a été développé pour les jeunes placés « qui n'ont pas de projet de vie défini par rapport à leur avenir et qui présentent un pronostic plutôt sombre au-delà de leur majorité » (GouvQC, 2010, p.719) Dans le cadre du PQJ, les jeunes bénéficient d'une intervention précoce et intensive, de la part d'un intervenant référent, à partir de l'âge de 16 ans et jusqu'à 19 ans (ACJQ, 2013a; GouvQC, 2010; Goyette et al., 2007).

2.2. Du placement à la rue : les enjeux du passage

Malgré tous les services auxquels ils ont accès grâce aux centres jeunesse, les jeunes ayant des antécédents de placement continuent de se trouver parmi les populations les plus vulnérables, une fois qu'ils ont atteint l'âge adulte (Goyette et Turcotte, 2004). Leurs difficultés s'étendent à plusieurs sphères de leur vie : problèmes de santé mentale, problèmes de santé physique, problèmes de justice, chômage, précarité financière, parentalité précoce, etc. (Nichols, 2008, p.687).

Plusieurs auteurs s'entendent pour dire que les jeunes avec antécédents de placement sont « surreprésentés » (Roman et Wolfe, 1995) parmi les jeunes en situation de rue. À titre d'illustrations, plus de la moitié des jeunes répondants des études de Bellot (2001) et de Karabanow (2008) avaient déjà vécu un placement, et, parmi les jeunes en situation de rue interrogés par l'ASPC (2006), environ 40% avaient déjà été placés en famille d'accueil, 40% en foyer de groupe et 70% avaient déjà eu un travailleur social (p.6).

De plus, les jeunes avec antécédents de placement sont perçus comme étant plus vulnérables que les autres jeunes en situation de rue. Ils vivent plus longtemps dans la rue (Roman et Wolfe, 1995, p.2), ils sont plus à risque de subir des agressions sexuelles ou physiques (Nesmith, 2002, p.48), ils sont plus à risque de consommer des drogues illicites (Lenz-Rashid, 2006, p.253; Novello, 2004, p.112;), ils se font arrêter plus souvent par la police (Novello, 2004, p.138), et leurs périodes d'incarcération durent plus longtemps (ibid.).

Interpellés par la présence de jeunes avec antécédents de placement en situation de rue, des chercheurs ont tenté de conceptualiser le lien entre les deux expériences. La plupart d'entre eux problématisent ce lien selon une perspective étiologique, c'est-à-dire sous l'angle du risque. Selon cette perspective, plus les jeunes accumulent des facteurs de risque, plus la probabilité qu'ils traversent un jour un épisode de rue est grande (Nesmith, 2002). Les risques ont été définis à partir de plusieurs approches théoriques, soit la théorie de l'attachement, l'approche écologique, la perspective fonctionnelle, l'analyse structurelle, le *self-psychology* et le cycle de vie. Les auteurs ont braqué les projecteurs sur deux foyers de risques potentiels : les caractéristiques des jeunes et de leurs familles, d'une part, et les caractéristiques du placement, d'autre part.

2.2.1. Les déficits des jeunes et de leur famille

Les jeunes de la rue et les jeunes ayant vécu un placement présentent des profils de difficultés personnelles similaires, ce qui fait dire à certains auteurs que les difficultés des jeunes placés pourraient faciliter, voire expliquer, le passage à la rue (Novello, 2004). Dans les deux populations, en effet, les auteurs ont observé des problèmes de santé et/ou de santé mentale (ASPC, 2006; Duval et Vincent, 2009; Lenz-Rashid, 2006; Novello, 2004; Quinones-Terry, 2003; Robert, Pauzé et Fournier, 2005), un historique de mauvais traitements ou d'expériences familiales négatives (ASPC, 2006; Dworsky et Courtney, 2009; Kelly et Caputo, 2007; Novello, 2004, p.114; Robert, Pauzé et Fournier, 2005), la consommation de substances illicites (Novello, 2004; Roy et al., 2006), l'adoption de comportements perturbateurs ou délinquants (ASPC, 2006; Duval et Vincent, 2009; Dworsky et Courtney, 2009; Novello, 2004; Quinones-Terry, 2003) et un faible niveau de réussite scolaire et professionnelle (ASPC, 2006; Dworsky et Courtney, 2009; Lenz-Rashid, 2006; Nesmith, 2002; Novello, 2004; Robert, Pauzé et Fournier, 2005). Parmi ces difficultés, deux facteurs sont présentés comme étant plus fortement corrélés au passage à la rue, soit la mauvaise qualité des relations familiales, liée, par exemple, à un historique de mauvais traitements (Dworsky et Courtney, 2009; Nesmith, 2006; Novello, 2004; Robert, Pauzé et Fournier, 2005) et l'adoption de comportements perturbateurs, notamment la fugue (Dworsky et Courtney, 2009; Hamel et al., 2012).

Dans une étude par Dworsky et Courtney (2009), les jeunes qui avaient été abusés physiquement avant d'être placés étaient trois fois plus à risque de se retrouver, un jour, en situation de rue. Au Québec, Robert, Pauzé et Fournier (2005) ont montré que la mauvaise qualité des relations familiales était le facteur le plus apte à prédire le passage à la rue:

Like most other studies of homelessness among teenagers, our study shows that family ecology (placement history, abuse, damaged parent/child relationship) is strongly associated with homelessness. [...] Unlike many other studies, however, our research suggests that certain other factors may not be associated with homelessness, including mental health problems (anxiety and emotional disorders) and drug use (p.226).

Les auteurs ont également associé l'adoption, durant le placement, de pratiques perturbatrices ou délinquantes, aux probabilités de vivre l'itinérance à l'âge adulte. Dans l'étude de Dworsky and Courtney (2009), les jeunes qui avaient connu un épisode d'itinérance

au cours de leur placement étaient plus nombreux à s'être adonnés à diverses pratiques délinquantes telles que : « graffiti, damaging property, lying to parents or guardians, shoplifting, fighting, injuring someone, illegal driving, stealing, breaking in to steal, using or threatening to use a weapon, selling drugs, being rowdy in public » (p.40). De même, les fugueurs interrogés par Nesmith (2006) avaient fait preuve de « truancy, aggressiveness, and delinquency » durant le placement ou avant le placement (p.602).

Les comportements de fugue, en particulier, pourraient prédire le passage à la rue. Si la fugue à répétition représente 70% des fugues, « les jeunes 'récidivistes' proviennent plus souvent du milieu institutionnel que du milieu familial » (Dion, 1999, cité dans Hamel et al., 2012, p.5). Or, les jeunes ayant fugué plus d'une fois de leur milieu de placement seraient plus à risque de vivre l'itinérance au moment de leur émancipation (Dworsky et Courtney, 2009). « Ceux qui s'inscrivent dans un processus de fugues à répétition, seraient définitivement plus à risque de s'ancrer au milieu de la rue » (Paquette, 2004, cité dans Hamel et al., 2012, p.6).

2.2.2. Les effets du placement

En s'arrêtant aux facteurs personnels et familiaux, il serait facile de conclure que la rue est l'aboutissement inéluctable pour des jeunes déjà *poqués*. Dans un esprit plus critique, plusieurs chercheurs se sont intéressés aux facteurs de risque institutionnels, c'est-à-dire aux caractéristiques du système de placement lui-même qui pourraient contribuer à fragiliser le parcours de jeunes et de leur famille (Biehal et Wade, 2000; Carignan, Moreau et Malo, 2009; Goyette, 2006; Goyette et Turcotte, 2004; Leslie et Hare, 2003; Roman et Wolfe, 1995; Turcotte et al., 2011; Williams, 1991). Les bienfaits versus les effets nuisibles du placement sont depuis longtemps débattus dans la littérature québécoise (Carignan, Moreau et Malo, 2009; GouvQc, 2010). Déjà, en 1975, le Rapport Batshaw rappelait que, avant de retirer un enfant de son milieu familial pour le placer en centre d'accueil, « les risques d'une intervention étatique doivent toujours être gardés à l'esprit : risques de stigmatisation, risques de déracinement, risques de violation des droits de l'enfant » (GouvQc, 2010, p.266).

Ailleurs aussi, dans le reste du Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne, on a étudié les pratiques en matière de protection afin d'évaluer la manière dont elles répondent (ou ne répondent pas) aux besoins psychologiques et affectifs des jeunes à l'origine du placement (Biehal et Wade, 2000; Collins et Curtis, 2011; Duval et Vincent, 2009; Leslie et Hare, 2003;

Martinez, 2002; Ramirez, 2006; Roman et Wolfe, 1995; Williams, 1991). Plusieurs auteurs en concluent que, même dans les cas où le système a réussi à protéger les jeunes du danger d'abus ou de négligence, les divers modèles d'hébergement ne fournissent pas toujours les conditions dont les jeunes ont besoin pour se développer et s'épanouir. Leslie et Hare (2003) font remarquer : « Responsible, productive parenting requires more than protection from harm » (p.246).

Parmi les facteurs de risque de vulnérabilisation du milieu de placement, on souligne la fin abrupte des services à 18 ans, la multiplication des placements et l'inadéquation des réponses aux besoins affectifs et psychologiques des enfants placés.

Le 18 ans et le manque de préparation à la vie autonome.

À l'atteinte de leur majorité, à 18 ans, des milliers de jeunes qui jusque-là avaient bénéficié de services de placement sont renvoyés dans la communauté sans les outils dont ils ont besoin, selon certains, pour réussir leur transition à la vie adulte (Collins et Curtis, 2011, p.395; Goyette, 2006; Novello, 2004, p.43; Williams, 1991, p.293). Cette projection dans la vie autonome apparaît d'autant plus précipitée que, dans la population générale, les jeunes retardent de plus en plus leur inscription dans le monde adulte (De Singly, 2000; Charbonneau, 2004, cité dans Goyette et Turcotte, 2004; Molgat, 2000; Schehr, 2000).

En plus du caractère hâtif de leur émancipation, plusieurs auteurs mettent en cause l'absence de préparation à la vie autonome des jeunes placés (Goyette et Turcotte, 2004; Martinez, 2002; Ramirez, 2006; Roman et Wolfe, 1995; Williams, 1991). Par là ils entendent l'absence de préparation scolaire et professionnelle qui leur permettrait de toucher un revenu (Goyette et Turcotte, 2004, p.35; Leslie et Hare, 2003, p.245). Ils entendent aussi la faible acquisition d'outils nécessaires à la vie autonome, ce que Goyette et Turcotte (2004) appellent « les habiletés tangibles » (p.36) : établir et respecter un budget, trouver et se maintenir en logement, etc. (Martinez, 2002, p.48). On constate, comme Williams (1991), que « many youngsters emancipating from the child welfare system find themselves turning eighteen without job skills and/or the social skills necessary for daily living » (p.292). Partant des témoignages des jeunes, certains auteurs (Brown et Wilderson, 2010; CPJ, 2004) suggèrent que, à 18 ans, la marche à franchir vers l'indépendance est tout simplement trop haute, surtout pour les jeunes qui ont été placés longtemps dans des ressources coupés du monde extérieur,

très structurées, où la marge de manœuvre est restreinte : « ils sont face au vide et passent trop rapidement, considèrent-ils, d'un état de surprotection à une situation d'indépendance totale » (CPJ, 2004, p.87).

Cependant, la transition vers l'indépendance n'est pas seulement une question individuelle. Les adultes significatifs jouent un rôle important au moment où les jeunes deviennent eux-mêmes autonomes (Dworsky et Courtney, 2009; Goyette et Turcotte, 2004; Molgat, 2000; Nesmith, 2002). Des études récentes ont décrit le parcours d'autonomie des jeunes d'aujourd'hui comme une période de va-et-vient entre des situations d'indépendance et de dépendance vis-à-vis des adultes de leur entourage (Charbonneau, 2004, cité dans Goyette et Turcotte, 2004; Molgat, 2000). Pendant cet entre-deux, les jeunes de la population générale peuvent bénéficier d'un soutien financier de la part de leurs parents et d'autres adultes (Collins et Curtis, 2011). Ils peuvent aussi effectuer des retours temporaires dans le milieu familial en attendant de se stabiliser en logement (Brown et Wilderson, 2010; Goyette et Turcotte, 2004; Molgat, 2000; Nesmith, 2002). En cela, le portrait des jeunes placés pourrait être très différent. Ils pourraient être plus nombreux que leurs contemporains de ne pas pouvoir compter sur leur famille pour le soutien dont ils auraient besoin au moment de devenir adulte (Bellot, 2001). La situation de placement pourrait, en plus, affaiblir les liens familiaux (Carignan, Moreau et Malo, 2009; Dworsky et Courtney, 2009; Novello, 2004). Sans soutien parental, ces jeunes se retrouveraient plus démunis que leurs pairs face à certains aspects très concrets de la vie autonome : « Renting an apartment with no parent to cosign a lease, finding money for a security deposit, and getting to work or school without a car are several of the obstacles foster youth face when they emancipate » (Ramirez, 2006, p.2).

La multiplication des déplacements

La perspective critique considère aussi le retrait du milieu familial lui-même, ainsi que les multiples déplacements au sein des services de protection, comme des facteurs de risque potentiels pouvant affecter le bien-être des enfants dont la situation est prise en charge par la DPJ.

Comme le soulignent Germain et Berthiaume (2000), aux yeux des enfants, le placement initial représente un « paradoxe » : « D'une part, il leur apporte une solution face à un problème vécu au sein de leur famille et, d'autre part, il entraîne une rupture significative

dans leurs liens d'attachement, d'affiliation et d'appartenance » (cités dans Carignan, Moreau et Malo, 2009, p.13). Berger (2003) souligne pour sa part que : « Une séparation parent-enfant n'est jamais thérapeutique en elle-même et [un] placement n'a de sens que s'il est accompagné de soins appropriés » (cité dans Carignan, Moreau et Malo, 2009, p.33). Le moment du retrait devrait lui aussi être considéré avec soin : laisser des enfants dans un milieu familial néfaste trop longtemps pourrait causer des dommages importants, tout comme retirer l'enfant trop tôt (Carignan, Moreau et Malo, 2009, p.34).

Plusieurs auteurs ont pointé du doigt l'instabilité vécue dans le milieu de protection comme un facteur susceptible de rendre les jeunes plus vulnérables aux expériences indésirables, comme la rue (Beaulieu-Grenier, 2006; CPJ, 2004; Nesmith, 2006; Roman et Wolfe, 1995; Turcotte et al., 2011; Williams 1991; Zlotnick, 2009). De nombreux facteurs sont associés à l'instabilité subie par les enfants placés. Par exemple, les enfants de 10 ans et moins connaissent plus de stabilité que les enfants plus âgés (James et al., 2004, Oosterman et al., 2007, Strijker, Zandberg et van der Meulen, 2005, cités dans Turcotte et al., 2011, p.3). Les enfants ayant des troubles de comportement extériorisés, des problèmes émotifs et des problèmes de santé mentale connaissent plus de déplacements que les autres enfants (Connell et al., 2006, James et al., 2004, Newton, Litrownik et Landsverk, 2000, cités dans Turcotte et al., 2011, p.3). Les placements dans la famille élargie procurent aux enfants plus de stabilité que ceux dans les familles d'accueil traditionnelles : ils représentent « moins de probabilités d'échec, moins de déplacements, des durées de séjour plus longues dans une même famille » (Cuddeback, 2004, Hunt, 2003, Winnocur, 2008, cités dans Turcotte et al., 2011, p.4). Finalement, des éléments d'ordre organisationnel peuvent aussi être associés à la multiplication des placements chez les enfants; par exemple, la « planification de l'intervention, [la] disponibilité des ressources, [ou la] qualité du jumelage » entre les enfants et les familles d'accueil (Turcotte et al., 2011, p.4).

Avec la multiplication des déplacements, le nombre d'adultes confiés aux dossiers des jeunes explose (CPJ, 2004; Zlotnick, 2009). À chaque fois qu'ils rencontrent un nouvel intervenant, les jeunes sont tenus de raconter de nouveau leur histoire de vie, même si leur histoire est « troubling and often traumatic » (Zlotnick, 2009, p.322). De plus, au fil des déplacements, les nouveaux intervenants pourraient modifier ou ne pas donner suite aux plans d'intervention élaborés précédemment, par manque de ressources ou par différences d'opinion

avec leurs collègues (CPJ, 2004, p.34). Ainsi, « service dissemination can become confusing, duplicative, disjointed, fragmented, or forgotten » (Zlotnick, 2009, p.322).

En introduisant des bris dans leurs relations, ces nombreux déplacements peuvent priver les jeunes d'importantes sources de soutien matériel et affectif (Brown et Wilderson, 2010; Martinez, 2002; Nesmith, 2002). Ils peuvent aussi introduire des « délais » et des « interruptions » dans la préparation scolaire ou professionnelle et retarder la préparation à l'autonomie (Brown et Wilderson, 2010; Martinez, 2002; Quinones-Terry, 2003; Zlotnick, 2009). Plusieurs auteurs suggèrent que le faible taux de scolarisation des jeunes placés soit expliqué à la lumière de ces nombreuses interruptions, et non à la lumière de leurs capacités ou de leur intérêt pour les études (Beaulieu-Grenier, 2006; Bellot, 2001; Brown et Wilderson, 2010; Zlotnick, 2009).

L'adéquation du placement avec les besoins de stabilité, de sécurité et d'appartenance chez les jeunes

Finalement, certains auteurs suggèrent que la manière dont le système est organisé ne permet pas de répondre à certains besoins psychologiques et affectifs d'enfants en développement. À ce titre, Carignan, Moreau et Malo (2009) rappellent que : « Tout enfant, quel que soit son statut, a besoin d'un lien psychologique avec un adulte nourricier, un lien enraciné dans les rapports quotidiens » (p.39).

Duval et Vincent (2009) décrivent l'expérience des relations avec les adultes chez ses jeunes comme des « repeated relational disappointments » (p. 164). Ils suggèrent que le système de placement n'est pas en mesure de compenser pour les blessures de relation qu'ils ont vécues dans leur famille. Il ne procure pas aux jeunes la possibilité de développer des liens significatifs, cohérents et stables avec des adultes qu'ils pourront prendre pour modèle. Ainsi, les jeunes n'ont pas l'occasion, dans le milieu de placement, d'apprendre à surmonter les émotions négatives liées à l'abus et la négligence, à cultiver un sentiment de sécurité intérieure, à développer leur estime de soi et à gérer leurs émotions envahissantes (p.167). « Without an ability to successfully manage emotions, youth are at-risk of engaging in dangerous behaviors and experiencing disrupted relationships and overall instability » (p.157).

D'autres auteurs suggèrent que plusieurs jeunes placés ne feront jamais l'expérience de l'acceptation et de l'amour inconditionnel de la part d'adultes significatif, étant donné la

manière dont les services sont structurés. Cela pourrait avoir pour effet de cultiver en eux des sentiments d'insécurité et entretenir un manque de confiance (Roman et Wade, 1995).

Finalement, des auteurs s'inquiètent de l'impact du placement sur le développement de l'identité chez les jeunes (Leslie et Hare, 2003). Pour développer un sens de leur identité, ils doivent pouvoir développer un sentiment d'appartenance au milieu. Or, dans les milieux le placement, certains jeunes ont l'impression de ne jamais être chez eux, ils ont le sentiment d'être continuellement en transition : « I felt like I was living in other people's homes, invading their families... » (Leslie et Hare, 2003, p.244).

Comme le soulignent Roman et Wolfe (1995) à la fin de leur étude, le placement ne « cause » pas la situation de rue. Toutefois, combiné à d'autres facteurs, il pourrait avoir pour effet d'augmenter la vulnérabilité de certains jeunes dans leur transition vers la vie adulte : « foster care seems usually to be one element in a complex web of familial, social and institutional failures that affect some children, [especially] poor children » (p.10).

Conclusion du chapitre 2

Au Québec, la sécurité et le développement des enfants de 0 à 17 ans sont protégés par la Loi de la Protection de la jeunesse (LPJ). En vertu de cette loi, l'État intervient auprès des enfants qui sont abusés physiquement ou sexuellement, négligés, abandonnés, ou qui ont des comportements jugés dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres. Lorsque le contexte familial comporte des risques importants pour leur bien-être physique et mental, les jeunes sont placés dans des milieux substituts : chez des tiers significatifs, dans une famille d'accueil, dans un foyer de groupe ou dans un centre d'accueil (ACJQ, 2013b; GouvQc, 2010; MSSS, 2013).

Les pratiques en matière de protection évoluent sans cesse en réponse à une conscience grandissante des risques du placement sur la vie des jeunes et de leur famille (Beaulieu-Grenier, 2006; Carignan, Moreau et Malo, 2009; Goyette et Turcotte, 2004; Turcotte, 2011). Toutefois, un grand nombre de jeunes placés continuent à trouver le chemin vers la rue.

Des auteurs se sont penchés sur la réalité des jeunes en situation de rue avec antécédents de placement afin de comprendre le lien entre les deux expériences. La grande majorité de leurs études s'inscrivent dans une perspective étiologique. Selon cette perspective, la rue serait un aboutissement prévisible, voire inéluctable, pour des jeunes qui ont accumulé

plusieurs facteurs de risque personnels et/ou institutionnels (Nesmith, 2002).

La perspective étiologique est utile puisqu'elle permet de mettre en lumière certaines caractéristiques du placement, lesquelles contribuent à vulnérabiliser les jeunes. Cependant, les jeunes, selon cette perspective, sont présentés comme des victimes, plutôt que comme acteurs dans la construction de leur propre trajectoire (Bellot, 2001; Colombo, 2010a; MacDonald, 2010). Cette perspective ne tient pas compte de l'expérience des jeunes qui, malgré qu'ils aient accumulé plusieurs facteurs de risque, ne se sont pas trouvés en situation de rue (Roman et Wolfe, 1995). La perspective étiologique ne considère pas, non plus, les aspects « attractifs » de la rue pour des jeunes qui ont connu un placement, ni les opportunités qu'elle peut offrir aux jeunes pour leur réalisation personnelle et sociale (Bellot, 2001; Colombo, 2010a; Parazelli, 2002).

Dans l'étude de Bellot (2001), la caractéristique la plus marquante de l'expérience des jeunes en situation de rue avec antécédents de placement, c'est un « vide » identitaire et social, une « solitude » auxquels les interventions psychosociales n'ont pas su répondre (p.114). La rue s'est alors présentée comme un point d'ancrage face au « chaos » des nombreux déplacements au sein du système (p.116). Dans la rue, les jeunes retrouvaient, auprès de leurs pairs et des organismes qui leur viennent en aide, « un univers familial qu'ils ont espéré toute leur enfance » (p.117). La rue s'est aussi présentée à eux comme un exutoire, c'est-à-dire un endroit où ils ont pu « vivre intensément ce qui est interdit dans le centre »; par exemple, « 'fêter son anniversaire en liberté' » ou socialiser avec des jeunes de l'autre sexe (p.144).

À ma connaissance, aucune étude n'a encore tenté de rendre compte de l'articulation entre l'expérience de rue et l'expérience du placement à partir du point de vue des jeunes eux-mêmes, c'est-à-dire en tenant compte de ce que le placement et la rue représentent *pour eux* en termes d'opportunités et de contraintes. Dans le prochain chapitre, je présenterai les objectifs de ma recherche ainsi que le cadre conceptuel et la méthodologie qui m'ont permis de la réaliser.

CHAPITRE 3 – APPROCHER LE TERRAIN : CADRE CONCEPTUEL ET DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

*« Ethnographic findings are not privileged, just particular:
another country heard from »
- Geertz, 1973, p.23.*

Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, les jeunes avec antécédents de placement forment une catégorie spécifique de jeunes ayant été reconnus socialement eu égard de leur besoin de protection (Paugam, 2013). Le placement leur confère un statut légal, mais à ce statut s'ajoute une expérience qu'ils partagent, soit celle des milieux de placement (Bertaux, 2010). Sous ses formes multiples – famille d'accueil, foyer de groupe ou centre d'accueil –, le placement offre un contexte social particulier. Des jeunes élevés dans un milieu de placement peuvent avoir développé, pendant leur croissance, une perspective particulière sur le monde et sur eux-mêmes (CPJ, 2004; Carignan, Moreau et Malo, 2009). Le passé en placement peut affecter leur être au monde, leurs perceptions, leurs aspirations et l'interprétation qu'ils se font des événements dans la rue (Paugam, 2013; Colombo, 2010b). Par extension, les jeunes avec antécédents de placement qui se retrouvent en situation de rue sont susceptibles d'adopter, dans ce contexte, des pratiques et stratégies qui leur sont propres (Bellot, 2001; Colombo, 2010a, 2010b; Parazelli, 2002).

Comment capter, à travers un projet de recherche, le lien entre l'expérience de placement chez les jeunes et l'expérience de la rue? Dans ce chapitre, je présenterai ma question et mes objectifs de recherche, le cadre conceptuel, ainsi que mon approche méthodologique.

3.1. La question et les objectifs de recherche

L'objectif de cette recherche est de mieux comprendre l'articulation entre deux expériences souvent vécues successivement par des jeunes : l'expérience de placement et celle de la rue. Par là, je vise à pallier à un manque de connaissances compréhensives sur ce phénomène. Pour réaliser ces objectifs, je propose de mettre de l'avant l'expertise expérientielle des jeunes, dans une optique de reconnaissance (Bellot, 2001; Colombo, 2010b; Bertaux, 2010; Grell, 1986).

Je vais étudier la trajectoire de jeunes en situation de rue à partir des questions suivantes : 1) À quoi ressemble l'histoire de placement des jeunes? 2) Comment les jeunes placés arrivent-ils à la rue? 3) À quoi ressemble la trajectoire de rue des jeunes à travers leurs yeux, notamment en termes d'avantages et de contraintes? 4) Comment leur expérience en situation de rue reflète-t-elle leur expérience de placement? Les réponses à ces questions me permettront de formuler des hypothèses sur l'articulation des deux expériences. Plus précisément, je chercherai à décrire comment l'expérience de rue chez les jeunes qui ont vécu un placement représente la continuation et/ou le renforcement d'un processus de vulnérabilisation amorcé dans le milieu de placement.

3.2.Le cadre conceptuel : vulnérabilité et expérience

Deux concepts ont orienté mon regard sur l'histoire des jeunes, soit la vulnérabilité et l'expérience.

3.2.1. La vulnérabilisation : statut et processus

La vulnérabilité a été étudiée sous plusieurs formes par plusieurs auteurs : précarité, pauvreté, disqualification sociale (Paugam, 2013), exclusion (Roy, 2008), désaffiliation (Castel, 1994), marginalité (Castel, 1994), désinsertion (De Gaulejac et Taboada Leonetti, 1994), etc. Les définitions nombreuses servent à décrire un phénomène observable mais difficile à cerner intellectuellement (Roy, 2008).

Globalement, les réflexions sur la pauvreté, l'exclusion sociale ou la vulnérabilité « renvoient à un questionnement à propos de la place de chacun dans la cité, de son inscription dans les rapports sociaux et de sa capacité à y être reconnu » (Roy, 2008, p.13). Intimement liée aux valeurs et aux normes de la collectivité dans laquelle elle prend forme, la vulnérabilité emprunte différents visages selon les différentes sociétés et les différentes époques (Castel, 1994; Paugam, 2013; Soulet, 2008).

Au cœur du concept de vulnérabilité se trouvent deux réalités, soit le « dénuement économique » (Castel, 1994, p.11) et la perte de reconnaissance, c'est-à-dire l'expérience de « refoulement » vers « une position socialement dévalorisée » (Paugam, 2013, p.xvii). S'il fut un temps où l'indigence matérielle ne suscitait pas systématiquement la désapprobation sociale (Castel, 1994, p.14), aujourd'hui plus que jamais, pauvreté et discrimination sont

inséparables : « Dans les sociétés qui transfigurent le succès en valeur suprême et où domine le discours justificateur de la richesse, la pauvreté est le symbole de l'échec social et se traduit souvent dans l'existence humaine par une dégradation morale » (Paugam, 2013, p.16). Les personnes pauvres « ne sont pas seulement privées de ressources économiques, elles exercent aussi peu d'influence sur le pouvoir politique et leur respectabilité correspond généralement à leur position sociale inférieure » (Paugam, 2013, p.17). Or, chez les personnes considérées vulnérables dans la société actuelle, la pauvreté matérielle est souvent accompagnée d'autres « handicaps » (Goffman, 1973) dont le cumul empêche définitivement les individus de « faire valoir leurs droits sur les autres » (Paugam, 2013, p.17) : problèmes de santé, sous-scolarisation, chômage, isolement social, toxicomanie, itinérance, dossier criminel...

Pour Paugam (2013) et Castel (1994), la vulnérabilité s'exprime en deux axes : d'abord, l'inscription professionnelle, comprise comme moyen de toucher à un revenu et obtenir un statut valorisé à travers l'emploi; ensuite, l'inscription relationnelle, comprise comme la qualité du lien avec les formes de « soutiens sociaux relationnels » (Castel, 1994, p.19) que sont, par exemple, les services sociaux et la famille; j'y ajoute les amis et les partenaires amoureux.

Par ailleurs, pour plusieurs auteurs, la vulnérabilité ne peut être comprise autrement que comme processus (Castel, 1994; Paugam, 2013; Perreault, 2008). Comme le propose Paugam, le processus de vulnérabilisation pourrait se définir comme « l'appauvrissement progressif des moyens par lesquels l'individu tire de son groupe d'appartenance à la fois une identité positive source de sa reconnaissance sociale et une protection face aux aléas de la vie » (2013, p.xix).

Penser la vulnérabilité en termes de processus – donc, comme « processus de vulnérabilisation » –, aurait deux avantages, selon Perreault (2008). Premièrement, cela « indique clairement que l'on envisage les processus sociaux qui rendent vulnérable, [...] et non pas un attribut individuel, comme c'est trop facilement le cas avec le concept de vulnérabilité » (p.154). Deuxièmement, cela permet de « centrer davantage les réflexions et les pratiques [...] sur les effets structurels [et] sur les interventions plus aptes à transformer ces effets pour en faire, plutôt, des effets structurants de sortie de la vulnérabilité » (ibid.).

3.2.2. *L'expérience : place aux acteurs*

Jusqu'ici, j'ai décrit la dimension objective du processus de vulnérabilisation, qui se manifeste par la précarisation matérielle et la perte de statut. Il me reste maintenant à décrire comment elle se vit de l'intérieur par les personnes concernées, donc en termes « d'expérience » (De Gaulejac et Tabaoda Leonetti, 1994; Dubet, 1994; Goffman, 1973; Paugam, 2013).

Considérer la dimension subjective de la vulnérabilisation, c'est envisager les personnes touchées par la vulnérabilité non pas comme des récipients passifs, mais comme des acteurs, dotés de réflexion et d'un pouvoir d'agir (Bellot, 2001; Caiata Zufferey, 2006; Colombo, 2003, 2010a; De Gaulejac et Tabaoda Leonetti, 1994; Dubet, 1994; Goffman, 1973; Grell, 2004; Karabanow, 2006; MacDonald, 2010; Parazelli, 2002; Paugam, 2013; Turcotte, 2008).

Même lorsqu'ils sont dépendants de la collectivité, les pauvres qui sollicitent les services d'assistance ne restent pas dépourvus de possibilités de réaction. S'ils sont stigmatisés, ils conservent des moyens de résistance au discrédit qui les accable (Paugam, 2013, p.xx).

À travers la présentation de sept figures¹² de disqualification sociale, Paugam (2013) a présenté trois manières de se situer face à l'attribution d'un statut négatif : accepter ou intérioriser le statut, refuser ou nier le statut, ou négocier ou rationaliser le statut (p.50). Ces manières de se situer face à l'expérience donnent lieu à des types de comportements ou pratiques. Par exemple, les bénéficiaires de son étude qui s'étaient résignés au statut « d'assisté » diminuaient leurs démarches en emploi mais, parallèlement, redoublaient d'ardeur pour « élaborer des stratégies de relation avec les travailleurs sociaux » (p.100). De cette manière, l'auteur démontre que les personnes en situation de vulnérabilité participent activement à la construction de leur identité sociale et personnelle (p.158).

« L'expérience sociologique » de François Dubet (1994) est utile pour réfléchir la manière dont, dans le monde d'aujourd'hui, les individus construisent le sens de leur vie et de leur action. Ce qui caractérise l'expérience sociale moderne, écrit-il, c'est la perte de sentiment

¹² Il s'agit de la fragilité intériorisée; la fragilité négociée; l'assistance différée; l'assistance installée; l'assistance revendiquée; la marginalité conjurée; la marginalité organisée (Paugam, 2013, p.50).

d'une société intégrée et l'intensification du sentiment d'être placés devant des logiques d'action diverses et, parfois, contradictoires :

L'expérience sociale se forme là où la représentation classique de 'la société' n'est plus adéquate, là où les acteurs sont tenus de gérer simultanément plusieurs logiques de l'action renvoyant à diverses logiques du système social, qui n'est plus alors 'un' système, mais la coprésence de systèmes structurés par des principes autonomes (p.91).

En conséquence, selon cet auteur, l'expérience sociologique des individus modernes est à la fois autonome, subjective, sociale et critique. Elle est autonome, car l'effet socialisant de la société hétérogène dans laquelle elle naît n'est pas absolu; elle exige donc un « travail » d'intégration de la part des acteurs (Dubet, 1994, p.93). Elle est subjective, car elle implique « la conscience [qu'ont les acteurs] du monde et d'eux-mêmes » (p.99). Elle est sociale, car elle puise son expression et sa légitimation dans une « 'grammaire de l'expérience', déjà instituée culturellement » (p.102). Finalement, elle est critique, car elle implique une action réflexive à travers laquelle les acteurs justifient le sens de leur expérience et de leurs conduites, toujours en référence à des normes instituées collectivement. À ce titre, Dubet (1994) écrit : « Une sociologie de l'expérience invite à considérer chaque individu comme un 'intellectuel', comme un acteur capable de maîtriser consciemment, dans une certaine mesure en tout cas, son rapport au monde » (p.105).

3.2.3. L'expérience de la vulnérabilisation chez les jeunes en situation de rue qui ont vécu un placement

Dans cette étude, je m'attarderai à l'expérience de vulnérabilisation des jeunes en situation de rue avec antécédents de placement. Le passage à la rue peut être considéré comme un processus de vulnérabilisation, dans la mesure où il correspond à une précarisation sur le plan matériel et social dont le parachèvement s'exprimerait par les dynamiques d'enfermement (Bellot, 2001; Colombo, 2003; Karabanow, 2006; Parazelli, 2002; Paugam, 2013). Or, comme l'ont démontré les études sur les sorties de rue, tous les jeunes en situation de rue ne se rendent pas jusqu'à l'enfermement en situation de rue (Bellot, 2001; Colombo, 2003, 2010b; Karabanow, 2008; Parazelli, 2002). La lecture de leur trajectoire en termes d'expérience me permettra ainsi de rendre compte comment, en tant qu'acteurs, les jeunes

participent eux-mêmes à construire ou à déconstruire leur trajectoire de vulnérabilité, dans le contexte du placement et en contexte de rue (De Gaulejac et Tabaoda Leonetti, 1994; Dubet, 1994; Goffman, 1973; Paugam, 2013). Elle illustrera, entre autres, le rapport que les acteurs entretiennent avec la vulnérabilité, ainsi que les stratégies et les pratiques qu'ils adoptent, en conséquence (Paugam, 2013).

3.3.L'approche méthodologique : les récits de vie

Pour répondre aux objectifs de recherche, j'ai choisi comme approche méthodologique celle des récits de vie de Bertaux (2010).

L'approche des récits de vie est fondée sur le principe selon lequel les individus sont les interlocuteurs privilégiés sur leur propre expérience. « [L]e chercheur écoute car il ne sait pas, l'informateur parle parce qu'il sait mieux que quiconque ce dont il parle; » (Grell, 1986, p.170). En privilégiant comme « moteur de connaissance » (Bellot, 2001, p.88) la parole des personnes marginales, elle renverse l'ordre social ou « déplace le centre de gravité dans l'interaction » (Grell, 1986, p.170). D'où sa catégorisation par Grell (1986) comme d'une démarche « politique » (p.172).

L'approche des récits de vie permettra de combler une lacune importante dans la littérature, soit celle de se pencher sur la perspective des jeunes. De plus, cette méthodologie se prête bien à l'étude de parcours biographiques :

Elle permet de saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée; de découvrir les caractéristiques profondes de cette situation, et notamment les tensions qui la traversent et la caractérisent; et comment les personnes qui s'y retrouvent s'efforcent de gérer cette situation sociale, voire d'en sortir (Bertaux, 2010, p.19).

3.3.1. Description de l'approche ethnosociologique

L'approche des récits de vie s'inscrit dans la perspective ethnosociologique, une forme d'enquête scientifique employant des techniques d'observation inspirées de la tradition ethnographique. Ces techniques (enquête de terrain et études de cas) permettent de comprendre et d'interpréter des phénomènes construits en termes sociologiques (Bertaux, 2010, p.15).

L'objectif de l'étude ethnosociologique est de donner « à voir comment 'fonctionne' » un phénomène social (Bertaux, 2010, p.23). Pour l'ethnosociologue, le moteur de l'histoire n'est ni seulement la psychologie des acteurs, ni seulement leurs conditions d'existence : il réside dans l'interaction intime, subtile et dynamique entre les deux. Le défi de l'ethnosociologue est de replacer les informations sur les événements de vies individuelles dans leur contexte général, collectif et historique (Bertaux, 2010).

Il s'agit d'une stratégie inductive de production de connaissances. Elle ne vise pas à vérifier des hypothèses posées *a priori*, mais plutôt à découvrir et raffiner des hypothèses générées par le contact avec un terrain de recherche (Bertaux, 2010; Blais et Martineau, 2006; Glaser et Strauss, 1968). Bien que le chercheur puisse déjà avoir, au départ, une idée du fonctionnement de son objet social, il part à la recherche de nouvelles façons d'appréhender le phénomène étudié, guidé par un esprit de curiosité. Au fil d'un processus simultané de collecte de données, de codification et d'analyse, le travail ethnosociologique consiste à « élaborer progressivement un corps d'hypothèses plausibles, un modèle fondé sur les observations, riche en descriptions de 'mécanismes sociaux' et en propositions d'interprétation » (Bertaux, 2010, p.23).

Ce type d'enquête ne se substitue pas aux enquêtes de type déductif, mais il permet parfois de « combler les trous » et de créer des liens entre différentes sources de connaissances (Bertaux, 2010). L'approche permet, en outre, de rendre compte du phénomène étudié dans toute sa complexité (Bertaux, 2010; Glaser et Strauss, 1968).

3.3.2. Description du récit de vie

Le cœur de la méthodologie des récits de vie est le *récit* lui-même, une forme de communication produite dans le cadre d'un entretien entre deux acteurs : la personne interviewée et le chercheur (Bertaux, 2010; Grell, 1986).

Bertaux (2010) décrit le récit de vie comme :

la production dialogique d'un discours improvisé sans notes (et sans recours aux archives écrites), se fondant sur la remémoration spontanée des principaux événements, tels qu'ils ont été vécus, mémorisés et totalisés, s'efforçant d'en retrouver les enchaînements, et communiquée à la personne en face avec, [...] un souci réel de véridicité/véracité (p.77).

Trois caractéristiques du récit de vie méritent d'être soulignées : 1) il s'agit d'une histoire portant sur le passé; 2) effectuée par un « objet/sujet parlant de son action et du sens de son action » (Bertaux, 2010, p.156); 3) dans le contexte d'une relation avec un interlocuteur-chercheur qui a préalablement orienté la conversation vers un objet d'étude sociologique (Bertaux, 2010, p.78). Au cours de l'entretien, la personne interviewée sélectionne et interprète les événements et les actes de sa vie qu'elle présente au chercheur (Bertaux, 2010, p.48; Grell, 1986). Il ne s'agit donc pas à proprement parler de « l'Histoire » du répondant, mais plutôt de sa réalité telle qu'il l'interprète au moment où il rencontre le chercheur pour l'entretien.

3.3.3. Démarche méthodologique des récits de vie

La méthodologie des récits de vie procède en plusieurs étapes. Le point départ, c'est un problème, une situation, qui dérange et interpelle le chercheur. « C'est à cette question, parfois informulée, parfois explicitée de façon quelque peu artificielle, qu'entend répondre son enquête » (Bertaux, 2010, p.34). Ensuite, le chercheur part à la recherche de personnes capables de l'informer sur le problème qui l'interpelle et, particulièrement, des personnes qui en ont fait l'expérience et peuvent l'informer sur le « fonctionnement interne » d'une situation ou d'un phénomène social (Bertaux, 2010).

Dès le premier contact, le chercheur se présente au répondant en tant que chercheur et lui communique l'intention de sa recherche (Bertaux, 2010, p.59). Il s'agit d'une étape très importante, car ainsi le chercheur scelle en quelque sorte un « pacte » avec le répondant et établit un filtre à travers lequel ce dernier racontera son expérience (Bertaux, 2010, p.38).

Ensuite, le chercheur procède à l'entretien, qui porte sur une période (ex. : la jeunesse) ou un aspect (ex. : le travail) de la vie de la personne (Bertaux, 2010). Le guide d'entretien, selon Bertaux (2010), devrait comporter une question principale dont l'objectif est de faire parler la personne de son expérience, en lien avec la question de recherche. Il peut aussi comporter des thèmes à approfondir (p.60). Le guide d'entretien est un outil flexible qui peut être modifié au cours du processus de collecte de données (p.61).

Le chercheur lance l'entrevue « avec une phrase qui contient le verbe 'raconter' » (Bertaux, 2010, p.63). Plus le répondant parle spontanément et librement, plus il prend à sa charge le contenu de l'entrevue, mieux le chercheur aura réussi à installer le bon climat pour

une entrevue de type récit de vie (p.60). Durant l'entretien, l'interviewé est invité à « prendre le contrôle de l'entretien [...] : d'y occuper en quelque sorte la fonction savante, créatrice, active » (Grell, 1986, p.166).

Pendant qu'elle parle, Bertaux (2010) recommande d'interrompre le moins possible la personne, tout en lui montrant de l'intérêt pour ce qu'elle raconte (p.63). Une fois que la personne a fait le tour de son expérience, le chercheur peut aborder d'autres points avec elle, par exemple, des précisions sur son histoire, ou encore des questions qui lui sont survenues au moment de traiter les autres entrevues et qui l'aideront à valider ou invalider les idées qui guident le développement d'un modèle. À cette fin, Bertaux (2010) suggère de tenir un cahier de terrain (p.60). Il suggère, de plus, d'enregistrer les entretiens (p.66) et de les faire retranscrire (p.74).

3.3.4. Interpréter les récits de vie

Dans l'approche des récits de vie, le processus d'analyse débute dès les premiers contacts avec le terrain. L'esprit comparatif « irrigue toute l'enquête » (Bertaux, 2010, p.96).

Concrètement, Bertaux (2010) recommande aux chercheurs d'effectuer la collecte et le traitement d'un seul entretien à la fois. Le traitement analytique de chaque récit de vie se fait en trois temps, ou trois « mouvements ». D'abord, le chercheur s'attarde à la « dimension diachronique » des événements et actes structurants relatés par les acteurs (p.77). Ces épisodes et circonstances sont replacés dans leur ordre temporel, ce que Bertaux (2010) qualifie de « colonne vertébrale » du récit : « Parce qu'un récit de vie raconte l'histoire d'une vie, il est structuré autour d'une succession temporelle d'événements, de situations, de projets et des actions et cours d'action dans la durée qui en résultent » (Bertaux, 2010, p.36).

Autant que possible, Bertaux (2010) recommande de placer les biographies personnelles en relation avec le temps historique collectif. C'est en identifiant les points d'intersection entre les deux que le chercheur peut réussir à comprendre l'interaction complexe entre l'expérience particulière et l'expérience collective (p.83).

Ensuite, une fois la structure diachronique recomposée, le chercheur relit le récit afin de « chercher [...] les traces de mécanismes et processus sociaux » (Bertaux, 2010, p.86). En décrivant différents niveaux de leur expérience et les changements qui s'y sont produits, les auteurs des récits de vie donnent à voir par quels chemins ils sont passés, c'est-à-dire quelles

ont été les caractéristiques des contextes sociaux qu'ils ont traversés. Le chercheur peut déceler les indices de mécanismes sociaux, par exemple, dans les « rapports sociaux, places et positions dans ces rapports, situations qui en découlent, logiques et contradictions inhérentes à ces situations, logiques d'action, mécanismes sociaux générateurs de conduites, logiques sociales, processus récurrents » (p.15) ou encore dans la « description d'une norme (culturelle, morale) ou d'une règle explicite ayant valeur d'encadrement des conduites dans ce milieu » (p.65).

Finalement, lorsque le chercheur a identifié des indices et formulé des hypothèses sur la signification sociologique de l'expérience du répondant, le récit est comparé aux entretiens qui l'ont précédés et les nouvelles pistes ou hypothèses sont intégrées au modèle en construction (Bertaux, 2010, p.95). L'objectif de l'étape de l'analyse transversale est « d'isoler un noyau commun aux expériences » (Bertaux, 2010, p.40). Le noyau correspond à la « dimension sociale, celle que l'on cherche précisément à saisir » (ibid.). Les hypothèses générées pour interpréter les similitudes entre les expériences peuvent porter sur les « processus (ou les types de processus) à travers lesquels des personnes en arrivent à se trouver dans la situation étudiée; sur les caractéristiques structurelles de ces situations; et sur les logiques d'action qui s'y développent en réponse à la situation » (p.33). Au fur et à mesure de l'enquête, les hypothèses sont ou bien validées et consolidées, ou bien démenties (p.95).

L'exercice de comparaison fait inévitablement émerger des nouvelles interrogations. À l'instar de Glaser et Strauss (1968), Bertaux (2010) recommande que la stratégie de collecte de données évolue en fonction des besoins du modèle en construction. Notamment, le chercheur peut modifier le guide d'entretien afin de valider les idées qu'il souhaite développer, ou recruter des nouveaux répondants susceptibles de démentir le modèle (cas négatifs) ou de fournir des réponses à des questionnements laissés jusque-là en suspens (Glaser et Strauss, 1968, p.47).

La fin du processus de recherche survient lorsque le chercheur arrive à « saturation », ou lorsque l'objet d'étude a été suffisamment exploré et théorisé de manière à ce qu'aucune nouvelle donnée ne remette en question de manière significative le modèle constitué (Bertaux, 2010; Glaser et Strauss, 1968; Grell, 1986)

3.3.5. La présentation des résultats

Si le but de l'analyse est de « saisir les véritables significations sociologiques » de l'objet étudié, la présentation des résultats aura comme objectif « d'en rendre compte en termes justes » (Bertaux, 2010, p.51). Ainsi, Bertaux (2010) propose de suivre le sillon du « *thick description* » développé par Clifford Geertz (1973). Le *thick description* est un compte-rendu analytique de l'objet social : « Thick description not only describes the event, but the social meaning (or importance, or weight, or significance) of the event » (Geertz, 1973, p.7).

La présentation de l'objet social devrait prendre compte des « configurations internes des rapports sociaux, ses rapports de pouvoir, ses tensions, ses processus de reproduction permanente, ses dynamiques de transformation » (Bertaux, 2010, p.23). Or, plus la description « creuse profondément », plus elle est en mesure de rendre compte de mécanismes présents dans d'autres contextes sociaux : « C'est dans la profondeur que se trouve la voie vers le général, voire l'universel » (Bertaux, 2010, p.105).

3.4. La démarche méthodologique: la cueillette et le traitement des données

La méthodologie des récits de vie de Bertaux (2010), m'a permis de m'engager sur le terrain avec les yeux et les oreilles grands ouverts, prête à rencontrer les jeunes répondants pour recueillir leur témoignage. Ma démarche méthodologique s'est déroulée en plusieurs étapes. Dans cette section, je décrirai la préparation du terrain, le processus de recrutement, l'animation des entretiens et le traitement des données.

3.4.1. La préparation du terrain

Les mondes sociaux décrits par les répondants ne m'étaient pas complètement étrangers au moment de l'entrevue, ni au moment de construire le protocole de recherche. Avant d'entreprendre cette recherche, j'avais déjà passé de nombreuses heures sur le terrain en compagnie de jeunes qui faisaient l'objet de mon interrogation, en tant que stagiaire ou employée, dans les milieux qu'ils allaient décrire¹³. Cette période d'immersion précédant la

¹³ Voir l'avant-propos de ce mémoire.

cueillette de données a certainement facilité le processus de recrutement et d'entrevue, ainsi qu'informé l'étape de l'analyse (Bertaux, 2010; Geertz, 1973)¹⁴.

Ce contact avec le terrain a fait naître le questionnement au cœur de ce projet de recherche : comment comprendre l'articulation entre l'expérience de placement et l'expérience de rue chez les jeunes?

Suivant les traces de Bertaux (2010), j'ai décidé de chercher la réponse à cette question du côté des jeunes eux-mêmes. Pour les fins de l'étude, ils étaient considérés comme étant en « situation de rue » s'ils fréquentaient un organisme pour jeunes sans-abri. Le « placement » a été défini comme toute période de retrait du milieu familial, d'une durée d'au moins 3 mois. Je n'ai fait aucune distinction entre les placements dans différents types de milieu (famille d'accueil, foyer de groupe, centre d'accueil) puisque durant leur trajectoire de placement, les jeunes connaissent généralement plusieurs types de milieux (Beaulieu-Grenier, 2006; Carignan, Moreau et Malo, 2009). Je n'ai pas non plus distingué les jeunes en fonction de l'âge auquel ils ont été placés. Afin d'être éligible à participer à l'étude, toutefois, les jeunes devaient avoir été placés au Québec en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. Je n'ai pas exclu les jeunes qui, durant leur parcours, ont également été placés en vertu d'une loi sur la délinquance juvénile (LSJPA ou LJC).

Des raisons éthiques m'ont portée à délimiter le seuil d'âge minimum de l'échantillon à 18 ans afin que les jeunes rencontrés soient majeurs au moment de l'entrevue.

La stratégie et les outils de cueillette de données ont été développés préalablement à l'engagement sur le terrain. L'outil central pour la cueillette a été le guide d'entretien et, l'outil secondaire, une fiche signalétique. Grâce à la fiche signalétique, j'ai pu enregistrer des informations comme l'âge, le sexe et la provenance du répondant, ainsi que des jalons importants de sa trajectoire, pertinents à la question de recherche (voir Annexe A). Le guide d'entretien comprenait un préambule, six questions (dont deux, principales) avec une liste de thèmes à creuser, ainsi qu'une liste de questions d'approfondissement ayant pour fonction d'agir à titre d'aide-mémoire (Bertaux, 2010) (voir Annexe B).

¹⁴ Je rappelle que c'est pour refléter ma familiarité avec le terrain de recherche que j'ai décidé de rédiger ce mémoire à la première personne du singulier (je), plutôt qu'à la première personne du pluriel, ce qui est plus conventionnel.

Le but de mon enquête était d'amener les jeunes à narrer leur histoire de vie, autour du thème du placement et de la rue. En préparant la grille d'entretien, j'ai décidé d'inviter les jeunes à débiter leur récit à la période correspondant à l'intervalle entre la fin du dernier placement et le passage à la rue. Cependant, j'ignorais quelle porte d'entrée serait la plus féconde en matière de cueillette de données : la fin du placement ou l'arrivée à la rue. Ainsi, j'ai préparé deux versions de la grille d'entretien dans lesquelles j'ai inversé les deux premières questions (la séquence des autres questions était la même). Dans la première version, les jeunes étaient invités à entamer leur narration en évoquant la fin du placement : « Peux-tu me parler de la fin de ton dernier placement? Comment ça s'est passé pour toi? ». Dans la deuxième version, les jeunes étaient conviés à débiter leur récit au premier épisode de rue : « Peux-tu me raconter comment tu es arrivé à la rue? Comment ça s'est passé pour toi? ». Au cours des entretiens, il était prévu que j'utilise tantôt l'une, tantôt l'autre version de la grille afin de déterminer laquelle pouvait générer les réponses les plus fécondes. Les dernières questions de la grille étaient construites de sorte que, en arrivant à la fin de l'entretien, j'attire l'attention des répondants sur des aspects positifs de leur trajectoire, tel que le recommande Bertaux (2010, p.65). Des modifications ont été apportées aux outils et au processus de cueillette envisagé en cours du terrain (p.50). Les raisons de ces modifications seront décrites plus loin.

Afin de m'assurer de la qualité des outils de cueillette et d'acquérir une aisance dans mon rôle d'intervieweuse, j'ai effectué deux entrevues expérimentales avec des connaissances qui remplissaient les critères de l'étude. Ces entretiens ont été enregistrés et retranscrits, mais ils n'ont pas fait l'objet d'une analyse approfondie et ne figurent pas dans mes résultats. Cet exercice préliminaire m'a permis de valider la force de la méthode des récits de vie, ainsi que la pertinence de mes questions.

Avant de recueillir les entretiens, un certificat d'éthique a été obtenu auprès du Comité d'éthique à la recherche en Arts et Sciences de l'Université de Montréal (CERAS). Conformément aux exigences du Comité, j'ai également préparé un formulaire de consentement à faire signer par les répondants (voir Annexe C).

3.4.2. *Le processus de recrutement*

Le recrutement des jeunes de mon étude s'est fait à l'organisme Dans la rue¹⁵. Cette stratégie m'a permis de recruter les jeunes dont le profil répondait aux exigences de mon étude tout en profitant des liens que j'avais préalablement établis avec la ressource.

J'ai contacté la directrice pour lui communiquer mon désir d'effectuer une étude auprès des jeunes de la ressource. Elle m'a invitée à poser une affiche dans un endroit visible de l'organisme (voir Annexe D). Elle m'a également autorisée à passer du temps « sur le plancher » pour y aborder les jeunes directement. Les intervenants ont été d'un grand soutien durant la période de recrutement. Ils ont informé les jeunes de mon étude et m'ont aidée à identifier certains d'entre eux qui, selon ce qu'ils en savaient, avaient des antécédents de placement.

Le processus de recrutement s'est déroulé sur une période de 4 mois, soit de décembre 2011 à mars 2012. À une dizaine de reprises durant cette période, je me suis présentée à la ressource le matin, à l'heure d'ouverture, dans l'espoir de rencontrer des jeunes intéressés ou susceptibles de me référer d'autres jeunes intéressés. J'avais prévu tout le matériel nécessaire pour faire les entrevues l'après-midi même, l'expérience et la littérature m'ayant appris qu'il s'agit d'une population très mobile : leurs conditions de vie changent de jour en jour (sinon d'heure en heure) et il ne leur est pas toujours facile de prendre ou de respecter des rendez-vous. J'étais aussi préparée au scénario où les jeunes ne soient pas en état de faire l'entrevue le jour prévu du rendez-vous (par exemple, qu'ils soient en état de consommation¹⁶ ou qu'ils n'aient pas dormi depuis plusieurs jours). En cours de recherche, j'ai perdu deux ou trois candidats car j'ai attendu trop longtemps avant de donner suite à leur premier contact : les jeunes avaient perdu intérêt au projet de recherche ou avaient quitté Montréal.

Le recrutement s'est effectué sur un mode opportuniste. J'ai été mise en lien avec Tracey (T) et Matthew (M) par un intervenant lorsque je me trouvais sur les lieux à la ressource. Francis (F) et Chérie (C) m'ont contactée directement en voyant l'affiche. Pendant que j'étais sur place, Benoît (B) posait des questions à un intervenant à propos de mon affiche

¹⁵ Fondé en 1988 par le père Emmett « Pops » Johns, l'organisme Dans la rue offre « entraide, amitié, et respect » aux jeunes en situation de rue à Montréal à travers trois points de service : le *Bunker*, un refuge d'urgence pour les fugueurs de 12 à 19 ans; *Chez Pop's*, un centre de jour pour les 16 à 25 ans; et la roulotte. www.danslarue.org.

¹⁶ Les jeunes sont admis à la ressource Dans la rue sous l'effet de la consommation, à condition que leur comportement ne nuise pas aux autres jeunes ou aux intervenants.

qu'il venait de lire : l'intervenant m'a présentée et j'ai pu faire l'entrevue l'après-midi même. Esther (E) m'a été référée par Chérie¹⁷. Les six répondants ont été sélectionnés sur la base de leur intérêt à participer au projet de recherche, leur correspondance à mes critères et leur disponibilité à m'accorder une entrevue. Les jeunes recrutés représentent une variété d'âges et d'expériences (Bertaux, 2010). L'échantillon comprend le même nombre d'hommes et de femmes. Le tableau sur la page suivante résume le profil et la trajectoire des six répondants de l'étude selon les informations tirées de la fiche signalétique.

¹⁷ Afin de respecter l'anonymat des personnes rencontrées, j'emploie des noms fictifs pour les identifier.

Tableau 1 : Profil des répondants de l'étude et de leur trajectoire :

Pseudonyme (initiale) :	BENOÎT (B)	ESTHER (E)	CHÉRIE (C)	MATTHEW (M)	TRACEY (T)	FRANCIS (F)
Sexe :	Homme	Femme	Femme	Homme	Femme	Homme
Âge :	26 ans	25 ans	25 ans	24 ans	21 ans	19 ans
Origines ¹⁸ :	Abitibi-Témiscamingue	Québec	(multiples)	Montréal	Laval	Montréal
Âge au premier placement :	7-8 ans	14 ans	12 ans	2 ans	15 ans	13-14 ans
Âge à la fin du dernier placement	12-13 ans	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Nombre de déplacements ¹⁹ :	4	9	14	plus de 7 ²⁰	7	4
Types de placement ²¹ :	FA-inconnus FA-proches	CA-ouvert CA-fermé	FA-inconnus CA-ouvert CA-fermé	CA-ouvert FG FA-inconnus AS	CA-ouvert FG AS	CA-ouvert FA-inconnus CA-fermé
Prise en charge LSJPA ²² ?	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui
Âge du premier contact avec la rue :	13 ans	16 ans	16 ans	18 ans	18 ans	18 ans
Circonstances du premier passage à la rue :	Expulsion	Fugue (du placement)	Fugue (du placement)	Absence de logement	Absence de logement	Départ vers Montréal

¹⁸ Pour protéger l'anonymat des jeunes, j'ai indiqué ici les régions administratives des centres jeunesse qui correspondent à leur lieu d'origine.

¹⁹ Ce nombre représente tous les déménagements qu'ont vécus les jeunes, depuis le retrait initial du milieu familial et jusqu'à l'émancipation, c'est-à-dire : les déplacements vers un nouveau contexte de placement, les retours dans le milieu familial, et les retraits subséquents.

²⁰ Ce chiffre ne tient pas compte des nombreux va-et-vient que Matthew a connus entre le milieu familial et les familles d'accueil avant son retrait définitif de son milieu familial, à 6 ans.

²¹ Pour des raisons d'espace j'ai employé les acronymes suivants pour désigner les différents milieux de placement : FA=Famille d'accueil; FG=Foyer de groupe; CA=Centre d'accueil; AS=Appartement supervisé.

²² La LSJPA qui est entrée en vigueur en 2003 remplace l'ancienne Loi sur les jeunes contrevenants (LJC). La nouvelle loi tient compte de préoccupations soulevées en lien avec la LJC, notamment « la surutilisation des tribunaux et de l'incarcération dans les cas moins graves, l'inégalité et l'injustice dans la détermination de la peine, l'absence de réinsertion efficace des jeunes remis en liberté et la nécessité de mieux tenir compte des droits des victimes » : www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/jj-yj/ljsjpa-ycja/hist-back.html. Tout au long de ce mémoire, j'emploie le titre LSJPA pour désigner la loi québécoise sur la délinquance juvénile, même si, étant donné leur âge, certains jeunes de l'échantillon ont été placés en vertu de l'ancienne loi.

3.4.3. *Le déroulement des entretiens*

Dès le premier contact avec les jeunes, j'étais soucieuse de créer le type de lien propice à une riche cueillette de données. Consciente de la nature sensible, et souvent douloureuse, des informations que j'allais recueillir, j'avais à cœur de mettre mes répondants à l'aise et d'installer, dès le départ, un climat de confiance.

J'ai pris soin de bien camper mon « identité de chercheur » auprès des jeunes (Bertaux, 2010, p.63). Je me suis présentée comme étudiante à la maîtrise en service social à l'Université de Montréal. J'ai présenté ma recherche comme un questionnement autour de la présence importante des antécédents de placement chez les jeunes en situation de rue. Dans le cas où un jeune me l'a demandé, j'ai donné des statistiques à l'appui.

J'ai décidé de tutoyer mes répondants. En effet, le « tu » réciproque (les jeunes aussi m'ont tutoyée) m'apparaissait plus utile pour créer un rapport d'égalité avec les jeunes, en mettant l'accent sur ce qui nous rassemble en tant qu'humains, plutôt que ce qui nous distingue en tant qu'acteurs sociaux. Je crois que cette attitude a favorisé le « déplacement du centre de gravité » (Grell, 1986, p.170) en permettant aux jeunes de se sentir à l'aise dans la prise en charge de l'entretien.

J'ai aussi décidé de ne pas dévoiler, d'emblée, mon passé en tant qu'intervenante jeunesse, à moins que les jeunes me le demandent explicitement. Plus que tout, je voulais éviter qu'ils m'identifient à une figure d'autorité et, plus généralement, qu'ils m'associent à leurs expériences, bonnes ou mauvaises, en sachant que j'avais déjà travaillé au Centre jeunesse et à Dans la rue. Je ne voulais pas non plus orienter leur discours : qu'ils puissent présumer que, ayant déjà travaillé dans les deux milieux, je porte déjà une opinion sur mes questions de recherche qu'il s'agissait pour eux de valider ou de démentir. Je souhaitais, finalement, qu'ils me décrivent les contextes dans lesquels ils ont vécu comme à quelqu'un qui les découvre pour la première fois, à travers leurs yeux et en leurs mots.

Il est difficile de savoir dans quelle mesure cette précaution a été bénéfique ou a nui au climat de confiance et d'ouverture que j'ai souhaité installer. Avec le recul, mon raisonnement me paraît judicieux. Toutefois, les jeunes sont perspicaces et sans doute auront-ils compris que je n'arrivais pas complètement « vierge » à l'entrevue. Dans la mesure où ma connaissance préalable des deux milieux m'a été utile pour guider l'entretien, faire des liens et poser des questions d'approfondissement, il aurait peut-être été plus fécond – et plus intègre – de leur

révéler mon passé, tout en faisant valoir à l'égard de leur expérience un sentiment d'ignorance et une curiosité très authentiques : « mais ce que j'aimerais savoir, c'est comment ça s'est passé *pour toi* ».

Le lieu de l'entretien

Les premières entrevues ont eu lieu dans un café, situé en face de Dans la rue, où j'avais donné rendez-vous au jeune. L'ambiance d'un café me semblait bien se prêter au genre de contact que je voulais établir avec le jeune, à la fois décontractée et intime. Je savais que ce café disposait d'une grande salle à l'arrière, rarement fréquentée. Aussi, je savais que ce lieu était connu des jeunes de Dans la rue. Avant le début des entretiens, j'ai pris contact avec la propriétaire pour l'informer que j'allais y effectuer des entrevues et obtenir son accord.

Finalement, le lieu choisi s'est avéré problématique, car, quelques semaines après le début des entretiens, alors que j'avais déjà rencontré trois jeunes, des travaux de rénovation ont débuté dans la salle à l'arrière du café. À cause du bruit et la circulation des travailleurs, il est devenu très gênant d'effectuer les entrevues au café. Heureusement, un intervenant de Dans la rue m'a proposé de réaliser mes entrevues dans un local du centre de jour, pourvu qu'il ne soit pas déjà réservé. Ainsi, j'ai décidé d'effectuer les entrevues subséquentes dans ce local qui offrait plus d'intimité encore que le café. Je crois que d'avoir effectué les trois dernières entrevues dans une salle du centre de jour a permis aux jeunes de se sentir à l'aise et en sécurité, dans un cadre qui leur était connu.

Animation de l'entretien et adaptation des outils de collecte

En accueillant les jeunes pour l'entretien, j'ai présenté à nouveau l'objet de mon étude : mieux comprendre l'expérience des jeunes en situation de rue qui ont vécu un placement. J'ai repassé, verbalement, les grandes lignes du formulaire de consentement et, particulièrement, les considérations liées au retrait volontaire, à l'enregistrement et au traitement confidentiel des données. J'ai invité chaque jeune à poser ses questions avant d'apposer sa signature. Dans un cas, il a fallu insister pour que le jeune écoute d'abord mes explications avant de signer : il était prêt à signer le formulaire de consentement sur-le-champ.

Pour l'animation de l'entretien, j'ai procédé de manière différente de ce qui est généralement suggéré. Dans le contexte d'une entrevue semi-dirigée, et à plus forte raison

d'un récit de vie, il convient de débiter l'entretien avec des questions ouvertes pour donner le ton à l'échange entre le répondant et le chercheur. Normalement, il est recommandé de remplir la fiche signalétique – qui contient des questions fermées – à la fin de l'entretien.

J'ai décidé d'utiliser la fiche signalétique plutôt comme une entrée en matière afin de créer le lien avec mes répondants. La fiche signalétique annonçait les grands thèmes de l'entretien et préparait le répondant aux questions ouvertes. Elle m'a permis de tâter le pouls de la relation avec le jeune, de m'ajuster à son langage, à son niveau de compréhension et m'a donné des indices sur son désir de dévoilement. Surtout, la fiche signalétique m'a fourni de précieux repères par rapport à son histoire de vie. Cela m'a permis non seulement de mieux comprendre son récit, mais aussi de faire référence à certaines étapes de sa trajectoire, le temps venu de lui demander des éclaircissements.

Afin d'éviter la possibilité de démarrer l'entretien du mauvais pied en posant d'abord des questions fermées, je présentais la fiche signalétique comme une étape préliminaire à l'entretien à proprement parler : « Avant de commencer, je vais te poser certaines questions sur ton expérience ». Lorsque j'avais fini de remplir la fiche signalétique, j'annonçais au jeune le début de l'entretien : « Maintenant, j'aimerais que tu me racontes ton expérience... » Dans certains cas, je n'avais pas encore terminé de remplir la fiche que le jeune avait déjà entamé son récit. Dans ces cas, j'abandonnais la fiche pour me mettre à l'écoute de sa narration et je la complétais en fin d'entretien. Cette étape de la rencontre a été enregistrée, transcrite, codifiée et analysée au même titre que l'entretien à proprement parler.

Après que la fiche signalétique ait été remplie, j'invitais le répondant à me raconter son histoire de vie. Selon le plan initial, je devais inverser les deux premières questions d'une entretien à l'autre (les deux versions du guide d'entretien). Finalement, le choix entre l'une et l'autre version de la grille d'entretien s'est fait selon mon intuition : laquelle des deux questions serait la plus « féconde », c'est-à-dire susciterait la narration la plus vivante; la plus spontanée, la plus riche en détails et en impressions (Bertaux, 2010). Cette intuition s'est formée à partir du premier contact avec le jeune et, dans plusieurs cas, de sa manière de répondre à la fiche signalétique.

Chaque entretien a duré environ une heure. Avec le consentement des jeunes, ils ont été enregistrés intégralement.

Protection des répondants et de l'intervieweuse

Rappelons que les entretiens avaient lieu à la ressource Dans la rue ou dans un café en face de celle-ci. Malgré la nature délicate et difficile des informations partagées, j'étais confiante de laisser partir les répondants à la fin de l'entrevue puisque je savais que les intervenants se trouvaient à proximité. Pour la plupart, l'entrevue s'est très bien déroulée et je n'avais pas d'inquiétudes pour le répondant lorsqu'elle était complétée. Il est toutefois arrivé une fois qu'un jeune me paraisse bouleversé à la fin de l'entretien. Je lui ai verbalisé mon impression et lui ai recommandé de voir un intervenant. J'ai aussi partagé mes observations avec un intervenant sur le plancher.

Il est également arrivé une fois d'avoir besoin moi-même de soutien à la sortie d'un entretien. Je suis allée voir un intervenant – un ancien collègue – afin de me décharger des émotions que ce récit m'avait fait vivre. En effet, certaines histoires de vie m'ont parues plus que difficiles, elles m'ont parues tragiques : il n'a pas été toujours facile de les entendre. Après cet entretien particulièrement bouleversant, j'ai convenu avec une amie que je l'appellerais pour du soutien si, après avoir effectué d'autres entrevues, j'en ressentais le besoin.

Remerciements et compensation

À la fin de chaque entretien une compensation a été remise aux jeunes afin de les remercier pour leur contribution au projet de recherche. La directrice de la ressource Dans la rue avait été préalablement consultée afin de prévoir la meilleure forme de compensation pour les jeunes. Tous les participants à l'étude ont reçu une carte cadeau d'une valeur de 15\$ d'un des commerces suivants (selon leur choix) : Tim Horton's, Jean-Coutu ou Subway.

3.4.4. La codification et l'analyse des données

L'objet de l'étape du traitement des données était de discerner, à travers les récits de vie des jeunes, les « mécanismes sociaux » par lesquels s'étaient « formés leurs parcours, leurs 'destinées' » (Bertaux, 2010, p.50). Conformément à la démarche proposée par Bertaux (2010), l'esprit d'analyse était présent chez moi dès le premier contact avec le terrain. Avant de procéder à la codification du matériel d'entrevue, chaque récit de vie a été transcrit intégralement; j'ai également produit des notes d'observation terrain et des résumés pour

chaque entrevue. Le processus de codification et d'analyse s'est déroulé en trois temps. Chaque récit a d'abord été considéré individuellement dans sa structure diachronique : l'ordre temporel des événements a été reconstitué. Ensuite, chaque récit a été considéré par rapport à sa signification sociologique. Pour m'aider, à cette étape, j'ai procédé à des études de cas. Finalement, chaque récit a été comparé à ceux qui l'ont précédé, afin de raffiner ma compréhension globale de l'objet de recherche.

Reconstitution de l'ordre temporel des événements

La première étape de codification et d'analyse « cas par cas », selon la recommandation de Bertaux (2010), a consisté à reconstituer l'ordre chronologique des événements rapportés par les jeunes. Afin de soutenir cette démarche, j'ai créé une grille de codification dans le logiciel *Excel* (voir Annexe E). En plus de reconstituer l'ordre chronologique des événements, la grille m'a permis d'identifier le lieu (la ville) de chaque événement, ainsi que l'âge du jeune au moment où il est survenu. J'ai tenté, autant que faire se peut, et sur la base des indices que m'ont fournis les jeunes interlocuteurs, d'attribuer une date réelle à chaque événement (Bertaux, 2010, p.82).

À cette fin, il était très utile de connaître la date de naissance des répondants. Or, cette question n'avait pas été prévue, au départ, dans la cueillette de données. Afin de faciliter le processus de codification, j'ai décidé d'ajouter cette question à la fiche signalétique à partir de la cinquième entrevue.

Chaque récit de vie a été codifié intégralement selon cette grille. Dans la grille de codification, j'ai utilisé un code de couleurs pour différencier les événements qui ont eu lieu dans le milieu naturel des jeunes (orange), dans le milieu de placement (violet), dans le contexte de rue (bleu) et ailleurs (rose). Un mémo analytique a été produit pour chaque récit de vie à la fin de ce processus de reconstitution.

Étude de cas

La reconstitution chronologique des récits de vie a permis de schématiser la trame expérientielle de la vie des jeunes. Encore fallait-il, pour les fins de l'étude, interpréter la séquence des événements en termes de « mécanismes sociaux » (Bertaux, 2010). J'ai ainsi procédé à la production d'études de cas individuels. L'histoire de chaque jeune a été passée à

la loupe afin de comprendre comment les transitions et les événements étaient survenus, en termes sociologiques.

À cette fin, j'ai procédé à nouveau à la codification intégrale de chaque entrevue selon une nouvelle grille que j'ai créée (voir Annexe F). Cette fois-ci, tout en suivant méticuleusement la trame des événements constitutifs de la trajectoire des jeunes, j'ai catégorisé les données en fonction de trois types d'informations : ce qui est arrivé au jeune ou la description du monde social (dimension temporelle ou contextuelle); ce que cela a signifié pour lui (dimension symbolique ou identitaire); et ce qu'il en a fait (actions ou décisions) (Bertaux, 2010).

Ces trois catégories correspondent aux dimensions de l'expérience décrites dans le cadre conceptuel. Le contexte social ou l'aspect temporel correspond à la dimension objective de l'expérience, ou la part de « l'Autre ». L'axe symbolique ou identitaire, ainsi que les actions posées et les décisions prises par les jeunes correspondent à sa dimension subjective, soit la part du « Soi ». Ensemble, ces trois axes ont permis de rendre compte de la construction de la trajectoire en exprimant l'interaction dynamique entre les jeunes et leur milieu social (Bertaux, 2010).

Tout au long du processus de codification, une attention particulière a été portée à ce qui a provoqué un « changement » (Bertaux, 2010), par exemple, les déplacements ou les déménagements, le début et la fin de démarches particulières, des rencontres ou des bris de relations...

La production des études de cas a fourni un portrait très dynamique des histoires des jeunes où commençaient à poindre les mécanismes agissant sur l'enchaînement des événements et sur la logique des acteurs. En d'autres mots, cet exercice m'a permis de commencer à cerner plus clairement le cheminement des jeunes à travers les différents milieux sociaux, ainsi que les dynamiques de chaque milieu en termes de contraintes et d'opportunités (Bertaux, 2010).

À la fin de l'étape de la production des études de cas, j'ai rédigé un nouveau mémo analytique pour chaque récit de vie. Ce document d'une page à une page et demie m'a permis de résumer le récit de vie en tenant compte des événements survenus dans la trajectoire de chaque jeune, ainsi que des mécanismes sociaux qui m'apparaissaient les plus significatifs en fonction de mes questions de recherche. Il a aussi servi de support à l'analyse transversale.

Analyse transversale

L'objectif de l'analyse transversale était de combiner les données afin d'identifier les ressemblances et les divergences entre les récits des six jeunes, à partir desquelles il serait possible d'esquisser des hypothèses relatives aux « dynamiques génératrices de mécanismes sociaux » (Bertaux, 2010), à partir de leur expérience.

La première étape de cette démarche a été de « mettre à plat » les données d'entrevue, de manière à pouvoir procéder à leur comparaison (Blais et Martineau, 2006). J'ai procédé à une troisième codification des données, cette fois selon une démarche inductive (ibid.). Dans la nouvelle grille de codification étaient combinées les stratégies employées dans les deux démarches de codification précédentes : une lecture chronologique et une lecture sociologique du matériel d'entrevue.

Une entrevue a été choisie au hasard pour débiter le processus de codification. L'entrevue a d'abord été découpée en « unité de sens » (Blais et Martineau, 2006), c'est-à-dire en segments de texte qui correspondent à une seule idée, selon l'objet d'étude et selon mon interprétation. Chaque unité de sens a ensuite été examinée à la lumière de deux questionnements : 1) à quelle étape de vie cette unité de sens fait-elle référence? 2) qu'est-ce qu'elle nous dit de cette étape? J'ai créé une étiquette chaque fois que la combinaison des deux réponses a produit un résultat original.

Par exemple, l'unité de sens suivant décrit l'expérience de Benoît lorsqu'il met les pieds dans sa famille d'accueil pour la première fois :

C'était une grosse maison, là. Ils avaient pas d'enfants puis toute. C'était une grosse maison, là. Une grosse baraque de trois étages, là : sous-sol, premier, puis deuxième étage, toute (B).

J'ai attribué l'étiquette « Étape : Placement / Impressions liées au premier placement » à ce segment d'entrevue.

Finalement, j'ai copié/collé l'unité de sens dans la grille de codification, sous l'étiquette correspondante. Chaque extrait d'entrevue n'a été codifié que sous une seule étiquette.

Ce processus de codification a été répété pour chaque entrevue, jusqu'à ce que tout le matériel ait été intégré à la grille de codification. Tel que prévu selon une approche inductive, la grille a subi plusieurs modifications avant d'aboutir à sa forme finale. Des étiquettes ont été

réattribuées, recombinaées, écartées, tout au long du processus. Ce travail itératif m'a permis de raffiner, en même temps, l'analyse des données et de former des hypothèses de travail, selon les « tendances fortes » qui se dégagent des récits (Bertaux, 2010; Glaser et Strauss, 1968). J'ai pu, également, à mesure qu'avancait la recherche, prendre des notes sur chaque ensemble de données. Ces notes ont facilité la description des résultats (présentés au chapitre suivant).

Pour certains ensembles de données, je suis arrivée à saturation; pour d'autres, le nombre des entrevues s'est avéré trop modeste. Bertaux (2010) souligne d'ailleurs qu'on « ne saurait attendre d'un étudiant de maîtrise qu'il atteigne le moment de la saturation » (p.96), néanmoins, « quelques études de cas intelligemment confrontées les unes aux autres doivent suffire à engendrer de riches descriptions analytiques et une ou deux hypothèses intéressantes » (ibid.).

Conclusion du Chapitre 3

Dans ce chapitre j'ai présenté les outils conceptuels et méthodologiques grâce auxquels j'ai réussi à répondre à la question de recherche : comment l'expérience de rue chez les jeunes qui ont vécu un placement représente-t-elle la continuation et/ou le renforcement d'un processus de vulnérabilisation amorcé dans le milieu de placement? Comme outils conceptuels j'ai choisi la vulnérabilité (Castel, 1994; Paugam, 2013; Perreault, 2008; Roy, 2008) et l'expérience (Dubet, 1994; Goffman, 1973; Paugam, 2013). Ces outils m'ont permis d'étudier le passage du milieu de placement à la rue comme une expérience de vulnérabilisation matérielle et sociale.

Comme outil méthodologique j'ai choisi les récits de vie de Bertaux (2010). La force de cet outil est de valoriser la parole de ceux qui sont concernés de près par un objet d'étude (Grell, 1986).

J'ai effectué des entretiens de type récit de vie avec six jeunes en situation de rue, trois hommes et trois femmes, qui ont vécu un placement. J'ai codifié et analysé chaque entrevue de manière à en reconstituer la trame temporelle, à identifier les « mécanismes sociaux » à l'œuvre dans les trajectoires et, finalement, à la comparer aux entrevues qui l'avaient précédées (Bertaux, 2010).

Ma démarche méthodologique m'a permis de me rapprocher de l'expérience des jeunes afin d'être témoin de comment se vit par eux, *au quotidien*, le placement et la rue. L'objectif du prochain chapitre est de décrire leurs trajectoires.

CHAPITRE 4 – ANATOMIE D’UNE TRAJECTOIRE DE RUE, À PARTIR DU PLACEMENT

*« Looked at in this way, the aim of [ethnographic inquiry] is
the enlargement of the universe of human discourse »
- Geertz, 1973, p.14.*

L’approche méthodologique que j’ai privilégiée, les récits de vie (Bertaux, 2010), m’a permis d’approcher le terrain dans un esprit de découverte et d’ouverture. Elle m’a permis, également, de considérer l’histoire des jeunes à partir de plusieurs dimensions : le temps, le contexte et la subjectivité des acteurs. L’objectif de ce chapitre est de présenter les données de ma recherche de façon transversale à la manière du *thick description* de Clifford Geertz (1973).

Malgré la diversité des expériences, l’étude attentive des histoires de vie des jeunes interrogés m’a permis de reconstituer une « trajectoire type » qui mène du placement à la rue. Cinq étapes biographiques forment l’échine dorsale de cette trajectoire : les premiers contacts avec la DPJ; l’histoire de placement; la préparation à la vie autonome; les premiers contacts avec la rue; et la vie adulte en situation de rue. Dans ce chapitre je décrirai chacune de ces étapes, avec une attention particulière aux enjeux de vulnérabilisation ainsi qu’à l’expérience des jeunes de cette vulnérabilisation²³.

4.1. Les premiers contacts avec la DPJ

Qu’il soit volontaire ou non, le contact avec le milieu de placement ne laisse aucun jeune indifférent. Durant l’entrevue, les jeunes ont décrit leur contexte de vie avant le placement, les circonstances du signalement, ainsi que leurs sentiments face à la décision de la DPJ et lors des premiers contacts avec le milieu de placement.

4.1.1. Contexte de vie familiale

Les jeunes de l’échantillon ont décrit le milieu familial dans lequel ils ont évolué avant d’être placés pour la première fois. Ils ont parlé de leurs parents, de leurs frères et sœurs ainsi que de leur famille élargie. Aucun des jeunes n’est enfant unique; ils ont tous mentionné avoir

²³ Je rappelle que j’emploie des noms fictifs pour identifier les répondants, afin de respecter leur vie privée.

au moins un frère ou une sœur à qui, en général, ils sont fortement attachés. Les grands-parents, voire les tantes et les oncles, jouent aussi un rôle important, au plan du soutien matériel, affectif et/ou symbolique dans presque toutes les familles, à l'exception de celle de Francis (F). Jusqu'à son placement, Esther (E) se retrouve « *tout le temps* » (E) chez sa grand-mère, chez qui elle a habité avec sa mère jusqu'à 11 ans. Pour sa part, Tracey (T) a été logée-nourrie chez son grand-père avec sa mère et sa sœur.

Chérie (C) est la seule parmi les jeunes de l'échantillon qui mentionne avoir vécu une situation d'abus. La petite et son frère aîné évoluent dans un milieu empreint de violence dès la naissance. Les parents de Chérie se battent « *à coups de poings puis à coups de pieds* » (C). Chérie est victime d'abus physique et d'attouchements de la part de son père.

4.1.2. Première intervention de la DPJ

Dans la vie des jeunes, la première intervention de la DPJ advient selon des circonstances très variées. Dans l'échantillon, 2 jeunes, Matthew (M) et Francis, ont vécu un premier retrait du milieu familial avant l'âge de 5 ans. Les autres jeunes ont vécu leur premier placement plus tard. Il est intéressant à noter que dans la moitié des cas (M; B; C), une rupture du couple parental précède le placement. Ces ruptures ont entraîné la perte d'une source importante de soutien aux enfants ainsi qu'aux parents restés célibataires.

La séparation expose la vulnérabilité de la mère de Matthew qui, alcoolique, mène une vie « *tumultueuse* » (M) et qui, malgré le soutien de sa propre mère, se trouve débordée par les soins liés à la charge de ses deux fils. Lorsque Matthew a 2 ans, elle demande le placement de ses enfants en famille d'accueil. Les premières expériences de placement de Matthew sont marquées par l'instabilité. Pendant 4 ans, lui et son frère aîné sont ballottés entre familles d'accueil et le milieu familial d'origine selon l'humeur de leur mère : lorsqu'elle va mal, elle les place; lorsqu'elle va mieux, elle les reprend chez elle. Finalement, lorsque Matthew a 6 ans, la travailleuse sociale retire définitivement les garçons du milieu naturel et pose un interdit de contact avec la mère.

À l'âge de 4 ans on retire la garde de Francis à des parents « *cokés* » (F) et on le place en adoption chez celle qu'il appellera désormais « *ma mère* » (F). À l'âge de 13 ans, Francis est signalé à nouveau parce qu'il fait « *plein de conneries* » (F). Cette fois, c'est sa mère qui

demande de l'aide à la DPJ. C'est également la mère d'Esther qui, avec l'école, signale Esther pour des troubles de comportement sévères.

Après le départ de sa mère, Benoît (B) est souvent laissé seul avec sa sœur aînée lorsque leur père travaille à l'extérieur de la ville. Sa sœur en profite pour faire la fête avec des amis, peu recommandables, selon les dires de Benoît : « *Le monde cassait les vitres chez nous [...] Ça mangeait de la vitre, tu sais. Je crois pas à ça!* » (B). Lorsque Benoît a 7 ans, son entraîneur de hockey signale sa situation à la DPJ car il est inquiet devant son comportement violent à l'école. Benoit dit de lui-même : « *J'arrachais le linge de d'sus le dos des gens, estie* » (B).

Chérie et Tracey ont toutes deux participé à leur propre signalement, avec l'aide de policiers. Lorsque Tracey a 15 ans, sa mère, qui « *n'a jamais été sévère* » (T), commence tout d'un coup à « *serrer la vis* » (T). Elle lui impose des limites sur le temps d'ordinateur et sur ses sorties. Un soir, « *en beau maudit* » (T), Tracey décide de fuguer. Elle fugue trois fois en 3 jours, mais à chaque fois, elle est rapidement repérée par les policiers. La troisième fois, elle déclare aux policiers qu'elle ne veut plus rentrer chez sa mère. Avec son consentement, les policiers téléphonent au Centre jeunesse pour qu'ils viennent la chercher.

Lorsque Chérie dénonce à sa mère les attouchements dont elle est victime de la part de son père, il s'ensuit une violente dispute qui nécessite une intervention policière et conduit à la séparation définitive de ses parents. Restée seule, la mère de Chérie tombe en dépression et ne peut pas s'occuper de sa fille. Chérie confie aux policiers avoir peur de son père. Les policiers signalent sa situation à la DPJ et Chérie est placée en famille d'accueil, le jour de ses 12 ans.

4.1.3. Sentiments liés à l'annonce du placement : entre craintes et espoir

Les jeunes en âge de s'en rappeler ont rapporté avoir éprouvé différentes émotions devant la perspective d'être placés. Pour Benoît, Esther, Tracey et Matthew, la perspective du placement représente d'abord une nouveauté qui suscite de l'espoir. Pour Francis et Chérie, l'annonce du placement est plutôt accueillie par un sentiment d'impuissance, de vertige, de crainte et d'appréhension.

La travailleuse sociale de Francis lui avait déjà parlé du centre d'accueil, mais, selon lui, elle ne pensait jamais l'y retrouver. D'où la surprise de Francis à 13 ans lorsqu'il apprend qu'il va être placé en centre d'accueil. Devant cette nouvelle, Francis se dit « *Perdu en*

crisse » (F). Il est certain de ne plus jamais revoir ses amis ou son frère aîné qui, lui aussi, est placé.

Obligée d'être placée, Chérie se sent comme si « *c'était moi le problème là-dedans* » (C). Elle ne veut pas vivre dans un milieu de placement, mais en même temps, elle constate l'absence d'alternatives : « *Où j'aurais été? [...] Dans la rue? [...] À 12 ans?* » (C). Devant l'inéluctable réalité, Chérie éprouve un souhait : « *Crime! J'espère que la famille d'accueil va être correcte!* » (C).

4.1.4. Arriver dans le milieu de placement : test de la réalité

L'arrivée dans le milieu de placement représente pour les jeunes un « test de la réalité ». Les sentiments initiaux, dans certains cas, cèdent la place à d'autres impressions.

Tracey a beau avoir accepté l'intervention de la DPJ, son placement dans une unité de réadaptation avec 12 autres filles ne correspond pas du tout à ce qu'elle s'imaginait. Confrontée à la sévérité du contexte de placement, elle change de regard sur son milieu naturel : « *Finally, c'était le paradis chez ma mère!* » (T). Elle regrette aussitôt sa décision, mais elle ne peut plus retourner chez sa mère sans obtenir l'approbation de la réviseuse, qui lui recommande plutôt de finir son année scolaire dans le milieu de placement.

Lorsque Francis aperçoit le centre d'accueil pour la première fois, il lui fait penser à « *une prison* » (F). Cependant, une belle surprise l'y attend : il va partager l'unité de vie avec trois de ses meilleurs amis. « *Câlisse, ils sont tous là, man! [...] Ça m'a surpris en estie! Eux-autres aussi ça les a surpris de me voir icitte* » (F).

Les parents d'accueil de Benoît habitent sur une ferme où il y a beaucoup d'animaux. Comme Chérie, il se souvient d'avoir été impressionné par la taille de la maison de ses parents d'accueil. « *C'était une grosse maison, là. Une grosse baraque de trois étages, là : sous-sol, premier, puis deuxième étage, toute* » (B). Benoît et les autres enfants d'accueil participent à l'entretien des terres. Le plus « *petit* » (B) des enfants, Benoît a l'impression de faire véritablement partie de la famille et reconnaît la sollicitude de ceux qui s'occupent de lui. « *C'est là que j'ai vu que, t'sais, si j'ai de quoi à faire, ben c'est que ils prennent soin de moi* » (B). Chez Benoît, comme chez Esther, l'arrivée dans le milieu de placement correspond à une diminution des problèmes de comportement qui avaient mené au placement.

4.2. Vivre dans le milieu de placement : entre opportunités et contraintes

La description que les jeunes ont fait de leur histoire de placement permet de se familiariser avec leur expérience, c'est-à-dire de mieux comprendre la suite des événements, des relations et des contextes de vie qu'ils ont connu et la manière dont ils y ont réagi. Les jeunes ont décrit le milieu de placement en termes à la fois d'inconvénients et d'avantages. Leur récit du placement peut se décliner en plusieurs axes, soit : la vie en groupe, les contacts avec leur famille, les déplacements, et le rapport aux intervenants.

4.2.1. Vivre en groupe

Dans la plupart des contextes de placement, les jeunes cohabitent avec d'autres jeunes placés, ce qui présente d'emblée plusieurs défis, comme ceux de partager l'attention des adultes, les aires communes et, parfois même, sa chambre.

Les enfants d'accueil ne s'accordent pas toujours. Les autres garçons de l'unité « *tombent sur les nerfs* » (F) de Francis au point qu'il « *pète une maille* » (F) et se retrouve au bloc d'isolement. Matthew, qui se décrit comme un « *jeune sans famille* » (M), c'est-à-dire un jeune placé pour des motifs de protection, ne trouve pas cela évident de partager la vie de groupe avec des jeunes placés, eux, à cause de leurs comportements. « *On était neuf jeunes : sept d'entre eux, c'était des jeunes qui avaient fait du fuck-up chez eux puis qui fallait être en foyer de groupe...* » (M). Par exemple, et comme Chérie, il se souvient de s'être fait dérober des objets personnels par un enfant avec qui il partageait le milieu de vie.

Dans un contexte de groupe, faire sa place auprès des autres jeunes représente un enjeu important. Lorsqu'elle arrive au centre d'accueil, Esther se « *fait tanner* » (E) par les autres filles de l'unité, jusqu'au jour où elle décide de leur imposer le respect : « *Ben à moment donné, j'étais tannée, là. Fuck it, là. Puis j'ai envoyé chier le monde [...]. Puis là, ça a comme arrêté après ça* » (E).

En contexte de groupe, les règles, aussi, sont faites en fonction du groupe et non en fonction des besoins de chaque jeune. En foyer de groupe, un milieu qu'elle décrit comme « *une jungle* » (T), Tracey est la plus âgée. « *Fait que là ça criait tout le temps. C'était immature. Ça parlait niaiseries, puis c'était fatigant* » (T). Elle occupe la chambre à côté du salon et doit se réveiller à 3 heures du matin pour aller travailler, alors que le couvre-feu dans la maison est à 22h30. « *Puis là, ben, j'avais de la misère à dormir, puis là le matin j'étais*

debout, j'allais travailler, puis, elles me dérangent, sauf que là, ils pouvaient pas changer le règlement parce que moi, y fallait que je travaille » (T).

Si parfois c'est difficile de vivre avec ses pairs, les jeunes ont aussi mentionné que les amis du centre d'accueil représentent pour eux une grande source de soutien. Au début de son placement, Tracey continue de recevoir des sanctions car elle est « *honnête* » (T) auprès des intervenants dans l'expression de son mécontentement face au placement. D'autres filles de l'unité partagent avec elle leur propre expérience et lui expliquent comment faire pour parler aux intervenants sans recevoir de sanctions. Ainsi, Tracey commence à se faire rassurante auprès d'eux : « *ça va bien; je me plais bien ici* » (T). À partir du moment où elle applique leurs conseils, elle n'est plus mise à l'écart et elle se sent davantage respectée par les intervenants.

Plusieurs jeunes, dont Esther, Francis et Chérie tissent des liens forts et durables avec les jeunes avec qui ils partagent leur vie durant le placement. Dans les unités sécuritaires comme celle qu'a connue Esther, les jeunes ne sortent pas ou peu; le cadre est propice à la création de liens, surtout avec les autres jeunes placés, comme elle, à majorité.

En ouvert, des fois ils vont faire des affaires puis ils mixent, tout le monde. [...]. [L]e sécuritaire, il faut qu'il reste à part, pour pas se mêler aux autres filles. [...] Fait que ça fait que tu te rapproches du monde, quand t'es tout le temps avec le même monde. [...] Y en a ça devient tes bons amis (E).

Les amitiés c'est ce qu'Esther retient de plus positif de son expérience de placement. « *J'ai des chums de filles astheure que on se parle encore, puis que tu sais, j'aime ben.* » (E).

4.2.2. *Contacts avec la famille*

Le retrait du milieu familial, par définition, crée une distance entre les enfants retirés, d'une part, et les parents, la fratrie et les proches, d'autre part. De nombreux jeunes ont exprimé leur frustration par rapport aux modalités de contact avec leur famille, ou à la qualité de ces contacts durant leur trajectoire de placement.

La plupart des jeunes ont continué à avoir des contacts au téléphone ou en personne avec les membres de leur famille immédiate et élargie, même si différentes restrictions leur ont été imposées. Par exemple, tout au long de ses deux placements, Benoît va dormir chez

son père durant la fin de semaine. Il doit, cependant, revenir dormir dans sa famille d'accueil le dimanche soir, afin d'être « *en forme* » (B) pour l'école le lundi matin.

Esther continuera à communiquer régulièrement avec sa grand-mère, même dans le milieu de placement, jusqu'à son décès alors qu'Esther a 15 ans. « *On était vraiment proches, là. [...] Elle est venue me visiter itou. Elle m'appelait* » (E). Esther, en centre fermé, a le droit de recevoir les visites de sa grand-mère et de sa mère, mais n'a pas le droit de les visiter. De même, on lui impose une limite sur le temps de ses appels sortants, mais pas sur les appels entrants. « *On a pas vraiment gros temps de téléphone, fait que quand que c'est ta mère qui t'appelle, quand que c'est eux-autres qui t'appellent, ça compte pas dans ton temps de téléphone* » (E).

Malgré le droit d'avoir des contacts, certains jeunes ont sciemment gardé une distance avec leurs parents durant le placement. C'est le cas des jeunes qui sont « *fâchés* » (T) contre leurs parents à cause de leur situation de placement. Ça ne « *tente pas* » (F) à Francis de téléphoner à sa mère, étant donné que c'est elle qui a appelé la police pour le signaler.

Par ailleurs, les jeunes qui aimeraient avoir accès à leur famille, mais qui n'y sont pas autorisés autant qu'ils le souhaiteraient (C; M; T), trouvent cela très frustrant. Après le dévoilement de ses abus, Chérie n'a plus le droit d'avoir des contacts avec son père. Dans les faits, l'interdit de contact lui empêche de participer aux événements de famille où il sera présent, comme les anniversaires et la célébration du temps des Fêtes, ce qui lui donne le sentiment d'être exclue : « *J'avais pas le droit de rien faire avec eux-autres, genre. J'aurais aimé ça faire partie de la famille! C'est tout!* » (C).

Les trois femmes de l'étude se sont plaintes de la qualité de l'engagement parental auprès d'elles pendant le placement. C'est souvent Esther qui doit faire les premiers pas auprès de sa mère. « *Elle venait quand même. Elle faisait juste pas vraiment appeler souvent* » (E). Lorsque Tracey appelle sa mère, celle-ci est souvent trop « *occupée* » (T) pour lui parler. « *Soit qu'elle écoutait la télé, ou elle faisait à manger, puis elle disait : 'Ah! J'suis occupée, j'ai pas le temps de parler.' Puis on raccrochait* » (T). Chérie, pour sa part, a souvent demandé à sa mère de la visiter, mais sa mère n'est pas venue. « *Ma mère, elle buvait dans ce temps-là puis elle voulait pas rien savoir vraiment. Elle voulait juste me voir une fois de temps en temps* » (C).

Matthew, quant à lui, se considère comme « *un jeune proche de ma famille* » (M) et c'est très difficile pour lui d'en être séparé à cause du placement. Lorsque la travailleuse sociale retire Matthew et son frère du milieu familial, ils sont placés dans le même foyer de groupe, mais, rapidement, son frère est déplacé. C'est grâce à sa grand-mère que Matthew continue, entre l'âge de 7 et 12 ans, à voir son frère aîné. « *C'est elle qui venait me voir, mon frère puis moi, [...]. Puis elle nous emmenait au centre d'achat à toutes les fins de semaine* » (M). Puisque les garçons ont un interdit de contact avec leur mère, leur grand-mère n'a pas le droit d'amener les garçons chez elle, au cas où la mère s'y trouve. À cause de son investissement auprès de lui durant ses années de placement, Matthew dit de sa grand-mère que « *Ça a été la femme la plus chère dans ma vie* » (M).

Au cours de leur histoire de placement, certains jeunes qui, au départ, avaient été éloignés de leur famille ont l'occasion ensuite de s'en rapprocher. Grâce à son assiduité à réaliser ses tâches et à prendre ses responsabilités, Tracey obtient le droit de découcher chez sa mère la fin de semaine, lorsqu'elle habite en foyer de groupe.

À son retour en foyer de groupe, à 12 ans, après son séjour en famille d'accueil, Matthew consacre ses énergies à essayer de revoir sa mère, avec qui il lui est interdit d'entrer en contact depuis son placement définitif, à 6 ans. Il devra toutefois attendre 14 ans, l'âge auquel les jeunes ont légalement un droit de parole sur les décisions les concernant, pour que sa demande soit accordée. Lorsque Matthew rencontre sa mère pour la première fois depuis 8 ans, il constate à quel point l'image qu'il s'était faite d'elle est différente de la réalité. « *Tu sais, je pensais que ma mère c'était une personne... mais là, à 14 ans, t'es un peu plus vieux : tu la vois pour la première fois, ça te donne un choc, tu sais!* » (M). Il décrit leurs rencontres comme « *pénibles* » (M).

4.2.3. Placements et déplacements

Plusieurs jeunes de l'étude ont l'impression d'avoir « *voyagé beaucoup* » (M), c'est-à-dire d'avoir subi plusieurs déménagements, pendant leur histoire de placement.

Au début j'habitais avec ma mère, en famille d'accueil, ma mère, famille d'accueil; là, après j'ai été à une autre famille d'accueil à... je sais pas trop où. Après, je suis allé au centre d'accueil, après je suis allé en foyer... ben, en centre d'accueil qui avait été transformé en foyer de groupe. Après, c'est ça, j'ai été à une famille d'accueil à S., après j'ai été au foyer à P., qui a transféré

pour un foyer pour filles, so moi il a fallu que j'aille à L., so là, je suis resté à L. (M).

Les jeunes de l'étude ont été déplacés en moyenne sept fois et demie entre leur premier retrait du milieu familial jusqu'à la fin du dernier placement, en comptant les retours en famille qui précèdent un nouveau retrait. Chérie a été déplacée plus que les autres : elle a connu 14 déplacements, dans l'espace de 6 ans. Tous les jeunes ont fait l'objet de placement dans plus d'un contexte : hébergement avec des proches; famille d'accueil; foyer de groupe; centre d'accueil ouvert ou sécurisé.

Les raisons qui ont provoqué les déplacements sont diverses. Dans certains cas, il s'agissait de l'échéance prévue des mesures de protection. Par exemple, après avoir vécu 2 ans dans sa première famille d'accueil, Benoît retourne vivre avec son père. « *Ils avaient fini leur... leur contrat, leur cheminement avec moi. C'est comme : ils peuvent pas garder, pour pas qu'il y ait de l'attachement puis toute* » (B). Chérie est déplacée de famille d'accueil en famille d'accueil pour se rapprocher de sa mère, qui déménage souvent. « *Je me faisais déplacer tout le temps, tout le temps, à cause du déménagement de mes parents* » (C).

Les déplacements sont aussi précipités par les comportements des jeunes eux-mêmes. Chérie avoue qu'elle n'a pas toujours été « *correcte* » avec ses familles d'accueil. « *Je faisais des trous dans le mur, je pitchais tout, je voulais crisser mon camp* » (C). Après un certain temps, « *il y avait plus aucune famille d'accueil qui me convenait* » (C) et la jeune est transférée en centre d'accueil. Lorsque Matthew a 11 ans, il quitte le foyer de groupe pour aller vivre en famille d'accueil dans une autre municipalité. À cause de la distance, il ne voit plus sa grand-mère ni son frère aîné pendant 1 an. Matthew provoque son départ de la famille d'accueil. « *Puis, à moment donné, c'était trop pour moi, puis j'ai fait : 'Fuck you!' à la madame. [...] Puis elle m'a dit : 'T'as dit un mot de trop', so je suis retourné en foyer de groupe* » (M).

Quitter un placement où l'on est bien implique un deuil. Quand Benoît quitte son premier milieu de placement, il se rappelle que les parents d'accueil « *pleuraient* » (B) de le voir partir. Il continue à passer Noël avec eux pendant un temps. Il a développé avec eux un fort lien d'affection : « *Tu sais, ils m'aimaient bien puis je les aimais bien* » (B).

Chérie trouve ça difficile d'être déplacée constamment. À la longue, elle décide de faire en sorte de ne plus créer d'attachements. « *C'est là que je me suis rendue compte que je voulais pas que quelqu'un m'aime. [...] Parce que je ne voulais pas avoir à me défaire, que cette personne elle s'en aille* » (C).

Les déplacements vers des milieux plus restrictifs

Tous les jeunes de l'étude ont connu un déplacement vers un milieu plus restrictif, temporairement ou de manière plus durable. Aux yeux des jeunes, ces déplacements sont vécues comme une punition (E; F) ou un échec (M).

Après avoir été en famille d'accueil, Matthew considère son retour au foyer de groupe comme un retour en arrière, même si c'est lui qui a provoqué son départ : « *'Fuck!' Je viens de me recouper les jambes...* » (M). À 12 ans, il est considéré « *trop vieux* » (M) pour être placé dans une nouvelle famille d'accueil, car « *d'habitude, c'est les dernières années qu'un jeune se fait adopter, ça* » (M). Matthew se résigne « *j'ai vécu avec le fait que j'étais en foyer* » (M).

Esther tolère mal le sentiment d'être « *enfermée* » (E) dans une unité ouverte en centre d'accueil. Au bout d'un certain temps, elle ne contient plus son malaise. « *J'ai commencé à péter des coches puis à garrocher des affaires puis, tu sais, à être agressive puis toute* » (E). L'adolescente est placée temporairement dans une unité sécuritaire. Elle décrit le nouveau milieu comme « *vraiment strict* » (E) : « *Ben, t'es tout le temps barré, là. [...] Fallait que tu cognes à la porte pour aller aux toilettes, là.* » (E).

Pour Benoît et Francis, le déplacement vers un milieu plus restrictif a suivi la réintégration du milieu familial. De retour auprès de leurs parents, leur situation de va pas en s'améliorant, au contraire. Dans les deux cas, les comportements qui les avaient menés au premier placement s'intensifient. Le retour de Benoît chez son père coïncide avec son entrée à l'école secondaire. De son propre aveu « *ça allait pas mieux* » (B). L'adolescent profite des absences de son père pour « *faire le cave* » (B) à la maison. Benoît ne va « *pu à l'école quasiment* » (B). C'est aussi à cet âge que Benoît commence à consommer de la marijuana. Au bout de 2 ans, Benoît est à nouveau retiré du milieu familial. Cette fois-ci, il est placé chez sa tante, sa voisine. En apparence, il s'agit d'un milieu de vie « *normal* » (B) : « *mon oncle travaille [en construction] et ma tante aussi, puis elle s'occupe bien des choses* » (B). Dans ce nouveau milieu, toutefois, Benoît ne se sent pas traité comme les autres membres de la famille.

Sa tante le tient occupé à faire des tâches ménagères pour ne pas qu'il « *fasse des niaiseries* » (B). Mais pendant que Benoît frotte les planchers et fait briller les poignées de porte, ses cousins et son oncle s'occupent à leurs loisirs. Le temps du placement lui paraît long. « *Fait que là, estie, je fais ça un boutte, pendant 1 an. Un an, estie* » (B).

Pour Francis, le nouveau placement dans un milieu plus restrictif s'accompagne d'un changement de mandat légal. Après 1 an en centre d'accueil, Francis réintègre le milieu familial. À 15 ans, quelque temps après qu'il soit retourné chez lui, Francis commence à consommer du speed et de l'ecstasy. « *C'est là que tout a changé* » (F). Il rencontre un homme qui l'initie à la vente de drogue et cette rencontre fait naître en lui un rêve : « *j'avais l'ambition de faire du cash, that's it [...]. Avec l'argent que ça rapportait, là, j'avais envie de faire plus que tout le monde, là* » (F). Il se met à faire pousser des « *esties de plants de mongole* » (F) et finit par se faire arrêter par la Sûreté du Québec. Il écope d'une sentence sous la loi sur la délinquance juvénile, dans une unité fermée en centre d'accueil.

Tracey et Esther ont vécu l'expérience de se faire ordonner un placement à majorité par un juge du Tribunal de la jeunesse. Dans le cas de Tracey, la décision tombe quelques mois après son arrivée en centre d'accueil. La Cour fonde sa décision sur les « *désorganisations* » (T) de Tracey : les gestes qu'elle pose en arrivent en centre d'accueil pour manifester son opposition au placement et son désir de retourner vivre avec sa mère. Dans le cas d'Esther, la décision du placement à majorité tombe lorsqu'elle réintègre le milieu de placement à 17 ans. La juge justifie sa décision en expliquant qu'en centre d'accueil, Esther aura plus de chances de faire des expériences sur le marché de l'emploi, une raison qu'Esther qualifie de « *conne* » (E). Être placé à majorité représente, pour les deux femmes, « *la fin du monde* » (T). Dans les deux cas aussi, l'expérience s'accompagne du sentiment d'avoir été mal représentée par leur avocate. « *Mon avocate elle ne m'a pas défendue non plus. Elle a pris le bord de la TS, l'autre bord. [...] Elle n'a pas le droit, tu sais. Un avocat, même s'il protège un meurtrier puis il est coupable, il va le défendre quand même* » (T).

Déplacements vers des milieux plus « chills »

Les jeunes évoquent aussi de bons moments dans des contextes de vie qu'ils ont particulièrement aimés. À la toute fin de son placement, Francis est déplacé vers un centre d'accueil ouvert. Il décrit le milieu comme « *plus chill* » (F) et apprécie le fait qu'il y ait des

jeux et des activités. Pour sa part, Tracey avoue qu'elle a fait « *plein* » (T) d'activités en centre d'accueil qu'elle n'aurait pas eu l'occasion de faire si elle habitait chez sa mère. « *On a été à la pêche sur glace, on a été à la Ronde, on a été aux glissades d'eau; [...] On faisait du sport à tous les jours parce qu'on avait deux gymnases dans le centre d'accueil* » (T). Au centre d'accueil, Tracey se découvre une passion pour le volleyball. « *Je suis en train de me chequer une ligue pour aller jouer, parce que là j'adore ça* » (T).

Lorsqu'elle est replacée à l'âge de 17 ans, Esther ne veut pas retourner dans le même centre d'accueil, car, dit-elle, elle a une mauvaise réputation auprès des intervenants et des jeunes. « *Mon nom est déjà fait* » (E). Elle a le goût de « *prouver que je suis capable d'être correcte* » (E) en intégrant un nouveau milieu. Elle dépose une demande auprès du réviseur et sa demande est acceptée. Dans le nouveau milieu, le suivi des jeunes est davantage adapté à la personnalité et aux besoins des jeunes. « *C'était mieux* », affirme Esther.

Pour Chérie, le contexte de famille idéal est bien représenté par le foyer de Diane. Cette mère d'accueil emmène ses filles d'accueil faire des « *sorties de filles* » (C) et agit comme « *une vraie mère poule* » (C) à leur égard, notamment en leur empêchant d'inviter des garçons à dormir. De plus, chez Diane, Chérie partage le milieu avec une autre fille dont elle est déjà amie et avec qui elle va à l'école. « *C'était moins difficile, de m'en faire une vie là, [...] puis ça allait super bien* » (C).

4.2.4. Rapport aux adultes et aux règles de vie

Au cours de leur histoire de placement, les jeunes ont connu plusieurs adultes chargés de leurs soins mais aussi chargés à faire respecter les règles du milieu. Les jeunes entretiennent différents rapports avec ces adultes et avec le cadre qui leur est imposé.

Manquer de pouvoir ou de considération

Avoir peu de marge de manœuvre est une impression souvent évoquée par les jeunes lorsqu'ils racontent leur histoire de placement et décrivent leurs rapports aux adultes. Celle-ci se manifeste à l'égard de différents aspects de leur expérience de protection : les contacts avec la famille, le choix de son intervenant de suivi, la durée et le type d'hébergement et même la gestion des activités quotidiennes. Une fois pris en charge par le système, constate Esther, « *c'est surtout eux-autres [les adultes] qui prennent les décisions* » (E).

Parmi les jeunes de l'étude, Esther évoque avec le plus de véhémence les sentiments d'impuissance, de méfiance et d'aliénation qui découlent du fait d'avoir très peu de pouvoir sur sa situation. Elle répète à plusieurs reprises durant l'entretien, qu'elle s'est sentie traiter, de manière injustifiée, comme une « *criminelle* » (E) en centre jeunesse, notamment quand elle est déplacée vers un cadre sécuritaire. « *Ils font que tu te sens mal; ils te font sentir mal, [...] Comme si t'es de la marde, dans le fond* » (E).

À ses yeux, même lorsqu'on lui présente des choix, les adultes manifestent très peu d'égards pour son avis et ses intérêts. « *C'est parce qu'ils t'offrent rien que deux choix puis tu choisis en dedans de ça. Soit que tu le fais, ou soit que tu manges de la marde. Puis après ça ils viennent te dire que c'est ta décision puis toute* » (E).

Très tôt, son expérience de placement est marquée par le sentiment d'avoir été trompée. Lors de son retrait initial du milieu familial, Esther accepte de signer des mesures volontaires pour être placée durant 1 mois; mesures « *semi-volontaires* », selon elle, car « *si je refuse, ils vont me faire passer en Cour* » (E). Finalement, son placement initial finit par être étiré d'un an, moyennant deux visites en Cour, puis ensuite, jusqu'à la majorité. « *T'arrives pas là à 14 ans puis ils te disent : 'T'es pognée jusqu'à 18 ans'. [...] Ils le font, mais tu sais, comme, progressif. En 1 an, ils te donnent un peu d'espoir que tu vas t'en aller, mais tu t'en vas pas* » (E).

Le sentiment d'aliénation qu'Esther éprouve en centre d'accueil est exacerbé par ce qu'elle perçoit comme un manque de « *sens* » (E) dans les mesures de contrôle. Placée dans une unité sécuritaire à cause de ses accès de violence, elle a néanmoins le droit de sortir pour travailler. « *Je vivais comme une personne qui était en ouvert, mais sauf que quand j'étais au centre d'accueil, je vivais comme une sécuritaire* » (E). Dehors, Esther travaille dans une cuisine « *avec des gros couteaux* » (E). À l'intérieur du centre, milieu qu'Esther qualifie de « *super sécuritaire* » (E), « *t'as pas le droit à tes lacets, pas le droit à ta ceinture, aucune affaire à cordon; ils te fouillent, puis toute; t'as pas le droit à des rasoirs; toutes les affaires que tu peux te mutiler, te couper, tout ça, en tout cas, t'as pas le droit à ça. Puis là tout est barré* » (E).

En outre, Esther fait très peu confiance à sa mère et à sa travailleuse sociale. « *Moi je pense pas que je paranoïe, là, [...] la travailleuse sociale que j'avais, justement, elle me*

rencontrait quasiment jamais; elle rencontrait ma mère sans moi [...]. Je suis sûre qu'elle la manipulait pour que je puisse pas sortir, des affaires de même » (E).

L'impuissance générée par le contexte de protection peut aussi se transposer sur les relations des jeunes avec leurs parents. Chérie rappelle l'obligation de demander la permission pour avoir des contacts avec sa mère. *« Il faut tout le temps qu'il y ait quelqu'un, comme ta famille d'accueil ou ton travailleur social qui soit d'accord » (C).* Dans ce contexte, un oubli de la part de l'intervenant intermédiaire peut être vécu douloureusement par les jeunes. Matthew se rappelle encore une telle occasion : *« J'ai fait [...] un gros panier pour ma mère; un basket avec plein d'affaires : il a jamais été envoyé chez ma mère! Le colis que ma mère m'a envoyé avec mon happy-face, m'a jamais été envoyé! » (M).*

Pour Francis, le plus difficile est la période en contexte sécuritaire, un temps d'éternelle attente : *« On passait quasiment 6, 7 heures dans nos chambres, par jour » (F).*

Face aux contraintes du milieu de placement et au rôle des intervenants comme figures d'autorité, les jeunes s'ajustent différemment. Depuis que Francis est placé, il n'a qu'une idée en tête : *« Sortir d'icitte. Sortir d'icitte » (F).* Sa stratégie consiste à *« faire mon temps »* et à se faire le plus discret possible pour ne pas attirer l'attention.

J'étais tout le temps calme en plus, là. [...] Ben, fucking, j'étais vraiment trop tranquille, là! [...] Des fois c'est moi qui m'enfermais dans ma chambre pour écrire des textes, man. Les intervenants venaient me voir. Ils disent : 'Qu'est-ce que tu fais tout seul dans ta chambre?', 'Je travaille mes textes'. Ils disaient : 'Ok! C'est beau!' Puis ils sont partis me laisser faire ce que je voulais (F).

Chérie adopte une stratégie semblable lorsqu'elle est placée en centre d'accueil :

J'étais plus dans mon coin, je passais plus mon temps dans ma chambre à rien faire, tu sais, à dessiner, faire des dessins, à écrire, toute. [...] Je pouvais faire mes tâches comme ils le demandaient, tu sais, j'étais bien correcte, mais je voulais rien savoir de personne (C).

Une autre stratégie face aux frustrations générées par le contexte d'autorité consiste à le contester ouvertement. Tous les jeunes sauf Benoît rapportent avoir cédé, dans le milieu de placement, à des accès de colère. *« Tu sais, j'en ai péter des coches! » (M).* Alors que rester *« tout le temps calme » (F)* permet de rester sous les radars des intervenants, *« péter des*

coches » (M) donne l'effet inverse : « *Ben ils te mettaient en isolement* » (E).

Être écouté et entendu

À certains moments de leur histoire de placement, les jeunes ont rencontré des adultes significatifs avec qui ils se sont sentis reconnus et entendus. Le fait d'avoir pu s'exprimer librement leur redonne un sentiment de maîtrise sur les événements de leur histoire.

Les intervenants chargés du dossier d'Esther finissent par exclure l'adolescente des rencontres visant la révision de sa situation de placement car, reconnaît-elle, « *des fois je pognais les nerfs* » (E). Or, vers la fin de son histoire de placement, on envoie auprès d'Esther un conseiller clinique dont, pour la première fois, elle ressent une ouverture. « *Puis là je pouvais tout le temps lui parler de n'importe quoi. Vraiment dire qu'est-ce que je pensais, là. [...] Même si je disais plein de merde sur un éduc, il me coupait pas* » (E). Elle lui fait assez confiance pour qu'il devienne son porte-parole durant les rencontres de révision. « *C'est sûr que si je voulais de quoi d'absurde, il aurait pas été demander ça, là : il n'est pas cave non plus! Mais sur des affaires qui faisaient du sens puis toute, mais lui essayait que je l'aie* » (E).

Tracey et Chérie estiment que leur expérience de placement les a aidées à reconnaître la valeur de se confier aux intervenants. Lorsqu'elle arrive au centre d'accueil, Tracey garde le silence auprès de son éducateur de suivi car elle n'est pas à l'aise de s'ouvrir. « *J'avais un blocage [...] c'était difficile* » (T). Constatant que son éducateur la perçoit comme résistante et qu'il écrit des notes à son dossier, Tracey décide de « *s'aider un peu* » (T). Elle commence par lui exprimer le malaise qu'elle éprouve. Cette ouverture finit par faire débloquer sa situation. « *Après ça, il m'a montré comment je pouvais être à l'aise avec lui. Puis après ça, il me faisait des jokes. Puis, on niaissait ensemble. Ça j'aime ça* » (T). Aujourd'hui, Tracey croit qu'il « *faut parler quand on va pas bien, parce que sinon, on garde tout ça pour nous, puis là à moment donné, on pète, puis [...] ça l'emmène plusieurs problèmes qu'on aurait pu éviter en parlant* » (T).

Avoir des privilèges

Certains jeunes ont vécu ce qu'ils ont décrit comme des privilèges dans les milieux de placement en raison, notamment, de leurs bons comportements. À partir de son placement à majorité, Tracey s'investit de plus en plus dans le milieu. Grâce à l'autonomie dont elle fait

preuve, elle est déplacée vers des milieux de vie moins restrictifs où elle se fait accorder plus de liberté. « *Je suis la seule qui avait une chambre toute seule [en foyer de groupe], vu que j'étais la [plus] autonome* » (T).

Tout au long de son placement, Matthew refuse de participer aux mauvais coups des jeunes « *tannants* » (M) avec qui il partage la vie en foyer de groupe : il ne consomme pas, il ne manque pas d'école, il respecte le couvre-feu. Parce qu'il se comporte bien, Matthew « *a plus de droits que les autres jeunes* » (M). Il peut sortir avec ses amis le soir jusqu'à 20h et, à l'occasion, de dormir chez eux, alors que d'autres jeunes n'ont le droit que de dormir chez leurs parents. De plus, en foyer de groupe, Matthew rencontre un couple avec qui il développe un fort lien d'attachement et à qui il demande de devenir ses parrain et marraine de baptême. Grâce à ce couple, Matthew se considère comme un jeune « *un peu plus chanceux que les autres* » (M). Ils l'invitent à passer des fins de semaine chez eux et l'inscrivent dans des activités. « *Mon parrain, moi, c'est ça, je l'ai beaucoup aimé parce que lui m'emmenait vers le sport; [...] Un des sports que j'aime beaucoup, c'est le golf; c'est un sport de riche, je suis un crisse de tout-nu; c'est lui qui m'a emmené jouer au golf* » (M).

4.3. Cheminement vers l'autonomie

Pour tous les jeunes de l'étude, à l'exception de Benoît, les services de protection demeurent dans la vie des jeunes jusqu'à leurs 18 ans, âge où ils sont légalement émancipés. Durant le placement, en plus d'accumuler un bagage d'expériences, certains jeunes ont eu la chance d'acquérir des outils pour réussir leur vie autonome : scolarité, expériences de travail, expériences de logement autonome. La fin du placement s'accompagne de sentiments divers et les jeunes envisagent différemment la fin des services de placement.

4.3.1. Préparation à la vie autonome

Tous les jeunes ont continué l'école pendant leur placement. Certains ont étudié à l'interne, au centre d'accueil (F; M; E; T); et certains ont eu la chance d'étudier à l'extérieur du milieu de placement (C; M). Toutefois, au moment de l'entrevue, aucun jeune n'a complété son secondaire et le rapport des jeunes face à leur préparation scolaire est plutôt négatif. Benoît, se dit « *pas fait* » (B) pour l'école. Francis « *botche* » (F) consciemment ses cahiers à l'école à l'interne, parce que, dit-il : « *ça ne me tentait pas* » (F). En outre, des événements

extérieurs viennent perturber le cheminement scolaire des jeunes, comme les déplacements (E; C) et, dans le cas de Matthew, les efforts qu'il entreprend pour revoir sa mère.

Plusieurs jeunes scolarisés au sein des milieux de placement portent un jugement négatif sur la scolarité qu'ils ont reçue. Leurs commentaires ressemblent à ceux d'Esther : « *C'est vraiment juste pour dire que, tu sais, t'as eu ton secondaire* » (E). Esther, qui a déjà eu de bonnes notes et qui témoigne d'un intérêt pour les études, se sent limitée par rapport à ses ambitions. « *C'est full sévère; t'as pas toutes les matières, c'est comme aux adultes, puis c'est petit* » (E). L'année après son arrivée au centre d'accueil, Esther demande d'être transférée vers l'école à l'externe. Au début, on lui refuse, mais Esther se rebelle à l'école à l'interne et ses notes commencent à baisser. Finalement, elle est admise à l'école du quartier en février mais, selon elle, « *c'était ben que trop tard* » (E). Elle se fait – encore une fois – mettre dehors de l'école à l'externe. Cette fois, les intervenants responsables de son dossier ne lui donnent plus le choix que d'étudier à l'école du centre d'accueil. Esther décide d'interrompre définitivement son cheminement scolaire.

En plus de la scolarité, certains jeunes ont eu la chance d'accumuler une certaine expérience sur le marché du travail pendant qu'ils vivaient dans le milieu du placement. Matthew, Tracey et Esther ont été particulièrement actifs sur le marché de travail avant leur sortie des centres jeunesse. Francis aurait eu des occasions de travailler, mais il choisit sciemment de s'en priver : « *J'ai jamais eu le goût de travailler légal, là* » (F).

La porte du travail s'ouvre alors que celle des études est en train de se fermer. Pour maintenir sa place en foyer de groupe, Tracey doit être à l'école ou occuper un travail rémunéré ou bénévole, sinon elle sera transférée à nouveau en centre d'accueil. « *J'avais lâché l'école, j'avais pas le choix de travailler* » (T). Pour Esther, travailler est un choix stratégique pour empêcher de s'ennuyer en centre d'accueil. « *Ben, vu que je pouvais pas aller à l'école, j'ai décidé d'aller travailler* » (E).

Les jeunes qui ont le plus travaillé ont participé à des programmes d'insertion. À 16 ans, malgré son assiduité à ses cours, Matthew est encore en secondaire II. Il est orienté vers un programme de stage, qu'il décrit comme la classe des gars « *qui sont à veille de lâcher* » (M). Dans le cadre de ses études, Matthew cumule deux stages de 3 mois, l'un dans une épicerie et l'autre, dans un atelier d'ébénisterie.

Tracey et Esther participent à un programme d'insertion avec Emploi Québec. Après une formation en préparation culinaire, les jeunes devaient recevoir une assistance pour trouver un travail dans un domaine qui les intéresse. Ni l'une ni l'autre n'est satisfaite de son expérience. Tracey abandonne en cours de route. *« J'ai pas aimé ça, fait que j'ai juste pu rentré »* (T). Esther tient plus longtemps, mais se plaint que le programme est trop *« basic »* (E), qu'il est mal payé et qu'il ne lui offre pas de garanties d'être embauchée à la fin. Elle a l'impression d'avoir perdu beaucoup de temps à attendre après le programme alors qu'elle aurait préféré pouvoir faire ses propres démarches en emploi :

Puis là après ça, je voulais aller me trouver une job, mais là ils voulaient que je continue d'attendre après le programme : ça a pris 1 mois, 2 mois, ça été vraiment long, pendant toutes ses journées-là moi je faisais rien pour pouvoir, là que finalement, je peux aller porter des CVs (E).

Avant d'être émancipées, les deux femmes ont également eu des expériences de travail de courte durée dans le secteur des services. Pendant un été, Esther est embauchée pour faire du travail dans un hôtel. Elle n'aime pas particulièrement le travail, mais elle apprécie la liberté qu'il lui procure : *« Tu fais tes affaires. C'est cool, tu sais, il y a pas tout le temps quelqu'un en arrière de toi. Puis t'as pas d'heure de finir. Fait qu'eux-autres, le centre d'accueil le savent pas quand tu finis »* (E). Avant la fin de son placement, Tracey occupe deux emplois, un dans un cinéma et l'autre dans une station-service. Très tôt, Tracey rencontre des problèmes au niveau de l'emploi. Elle se fait congédier de son premier travail sans en connaître la raison. Et elle démissionne de son deuxième emploi prématurément, car elle croit – à tort – que sa patronne cherche à la remplacer.

Tracey et Matthew ont eu la chance de vivre en appartement supervisé quelques mois avant la fin de leur placement. Cette opportunité leur est présentée car ils ont fait preuve d'autonomie dans les milieux de placement. Pour rester en appartement supervisé, les jeunes doivent pouvoir payer leur loyer, mais les centres jeunesse paient l'épicerie et une allocation. En appartement supervisé, Tracey habite en colocation d'abord, ensuite elle occupe un logement seule pendant 7 mois. Cette expérience lui permet de constater à quel point elle *« avait besoin »* (T) d'apprendre à être responsable, car *« je me suis souvent beaucoup fié sur les autres »* (T). *« S'il y a un problème à l'appartement, ben, c'est forcément toi. Tu ne peux*

pas blâmer l'autre parce que dans le fond il n'y a personne d'autre [...] T'es tout seul, fait que, tu t'arranges » (T).

4.3.2. Envisager la fin des services de placement

Au moment d'être émancipés, à peu près tous les jeunes sont heureux d'être enfin sortis du milieu de placement. « *Un jour, de même, la DPJ était plus sous mes ailes; moi j'étais content : c'est sûr, crisse!* » (M). Toutefois, la fin du placement représente aussi la fin de l'accès à certaines ressources et, de ce fait, c'est la vulnérabilité face à de nouveaux risques. À la sortie du placement, la plupart des jeunes se sentent mal équipés pour faire face à la vie adulte, y compris les jeunes qui ont pu, durant leur placement, bénéficier d'une préparation en logement ou sur le marché du travail. Le sentiment de Tracey traduit bien celui de Matthew et d'Esther : « *t'es content de partir, mais tu te retrouves avec rien* » (T).

Les intervenants de plusieurs jeunes les ont aidés à vivre leur transition vers la vie autonome, notamment en proposant aux jeunes qu'ils les contactent après leur départ, pour donner des nouvelles. Leur réponse à cette invitation dépend du lien qu'ils ont entretenu avec les intervenants avant leur émancipation. Ainsi, Francis la rejette avec énergie : « *Mais, de quoi je vais t'appeler? Je t'appellerai pas, là! Je t'appellerai jamais!* » (F). Manifestant une toute autre attitude, Matthew se rappelle avec affection que son éducateur l'a aidé à célébrer son émancipation. « *Quelques jours avant mes 18, c'est vrai, il m'a invité au resto; il m'a invité à prendre une bière!* » (M).

4.3.3. Bilan de l'expérience de placement

Les expériences des jeunes dans le milieu de placement et leur attitude vis-à-vis d'elles les situent différemment sur le plan de leur vulnérabilité lorsque vient le moment où ils sont émancipés.

À la sortie du placement, Tracey et Matthew estiment que leur expérience de placement a été globalement positive. Ils se décrivent comme « *plus chanceux* » (M) ou « *différents* » (T) des autres jeunes placés. À la sortie, ils ont établi de bonnes relations avec les intervenants; ils ont un réseau de pairs non délinquants et des membres de la famille ou d'autres adultes sur qui ils peuvent s'appuyer; ils consomment peu ou pas; et ils ont cumulé

une scolarité et des expériences d'autonomie, sur le marché du travail ou en logement autonome.

Chérie et Benoît ne portent un jugement ni positif ni négatif sur leur expérience. Ils reconnaissent avoir eu de bonnes expériences. Par exemple, le premier placement de Benoît lui a permis, pour la première fois dans sa vie, de goûter à un cadre de vie « *normal* » (B). « *Ça, c'était une vie [...] J'étais bien en tabernouche* » (B). Chérie, pour sa part, reconnaît que les acteurs du placement « *m'ont aidé à créer des liens plus forts avec moi-même, puis avoir des bonnes connaissances avec les gens sans les envoyer chier* » (C). Mais ces jeunes avouent aussi avoir vécu des difficultés, certaines dont ils reconnaissent être la cause. « *Je suis quand même une fille violente, pareil* » (C). Ils sont vulnérables en raison du manque d'alternatives, c'est-à-dire en l'absence d'une préparation pour l'autonomie, par exemple, ni l'un ni l'autre n'a terminé son secondaire, n'a fait des expériences sur le marché de travail, ni n'a vécu en logement autonome avant l'âge de 18 ans. Ils sont également vulnérables en raison d'un manque de réseau, ou de la mauvaise qualité de leur réseau. Chérie se sent abandonnée par ses parents depuis qu'elle a 12 ans. Quant à lui, Benoît critique le mode de vie de son père, auprès duquel il ne se sent plus chez lui depuis le placement dans sa première famille d'accueil. « *J'étais bien mieux avec eux-autres [sa famille d'accueil] qu'avec mon père puis ses amis* » (B).

À la sortie du placement, Esther et Francis ne reconnaissent que peu d'apport des services de protection. Ils portent un jugement négatif sur leur expérience de placement, qu'ils voient comme un obstacle les ayant empêchés d'avancer. Dans le milieu de placement, Esther et Francis tissent des liens forts avec les autres jeunes placés, mais témoignent d'une grande méfiance à l'égard des adultes, qui s'exprime par des comportements de fermeture (Francis) ou de contestation (Esther). Ils sont vulnérables non pas en raison du manque d'opportunités, (par exemple, Esther a été préparée à entrer sur le marché du travail), mais parce que l'aide qu'ils y ont reçue reste sans conséquences; elle leur paraît sans intérêt car leurs visées se situent ailleurs : pour Francis, dans l'enrichissement par la vente de drogue, et pour Esther, dans l'expression de son autonomie, dans une liberté affranchie de toute contrainte.

4.4. Arriver à la rue du placement : premières expériences de précarité résidentielle

Les premières expériences de rue chez les jeunes surviennent avant, immédiatement, ou quelques mois après la majorité, à 18 ans.

4.4.1. Premiers contacts avec la rue avant 18 ans

Trois jeunes, Benoît, Chérie et Esther, ont connu pour la première fois la rue avant la fin des services de protection, à 18 ans.

Après le placement chez sa tante, le dernier de ses placements, Benoît réintègre à nouveau le milieu familial. De son propre aveu, Benoît était « *tout le temps rendu chez ses amis* », c'est-à-dire les amis de sa sœur, et consomme beaucoup. Un jour, vers l'âge de 13 ans, alors qu'il revient à la maison complètement intoxiqué, il adresse une parole désobligeante à sa belle-mère. Son père, excédé, lui recommande de ne plus revenir à la maison : « *Il m'a dit : 'T'aimes-tu mieux rester chez tes amis? [...] Décâlisse, estie. Puis va rester chez tes amis'* » (B). Benoît reste incrédule devant ce qu'il interprète comme du laxisme de la part de son père : « *Euh, ça aide pas quelqu'un, ça! 'Va rester chez tes amis'; mais estie,' ils fument de la drogue, mes amis, tabernack!'* » (B).

Chérie fugue pour la première fois lorsqu'elle se trouve en centre d'accueil, « *car aucune famille d'accueil me convient* ». Une nuit, elle s'échappe par la fenêtre afin de rejoindre des amis qui « *l'embarquent* » (C) avec d'autres jeunes du centre d'accueil et l'emmènent à Montréal. Pendant un mois, elle dort « *ici et là* » (C). Elle connaît alors le Bunker et d'autres ressources où, dit-elle, « *on s'occupait de moi* » (C). Ses premières impressions de la rue, c'est qu'elle a « *tout cuit dans le bec* » (C). « *C'était quand même facile parce que t'avais des... repas, t'avais du monde qui s'occupait de toi, tu sais* » (C). Au bout d'un mois, les autorités policières retrouvent Chérie et elle est escortée à nouveau vers le centre d'accueil.

Esther n'en peut plus du cadre restrictif du centre d'accueil et veut « *juste m'en aller de là* » (E). Elle commence par fuguer pour de courtes périodes, seule ou avec des amis, « *sur un coup de tête* » (E). Durant ses absences, elle trouve un accueil chez ses amis ou chez le conjoint de sa grand-mère. À 16 ans, Esther fugue pour la première fois vers le centre-ville de Québec. Elle avoue que « *c'est épeurant* » (E). « *Je viens de Québec, mais je viens pas du centre-ville! [...] Là t'arrive, t'es tout seul dans la ville. Puis je suis une fille, une jeune fille* »

(E). Esther rencontre des jeunes qui habitent au centre-ville et l'invitent à dormir là où ils dorment. À partir de ce moment, la rue lui paraît « *moins pire* » (E) car elle « *connaissait du monde* » (E).

Francis avoue qu'il a souvent été tenté de fuguer, mais, contrairement à Chérie et Esther, il y renonce, pour ne pas prolonger son séjour en centre d'accueil. « *Dans les centres d'accueil où j'aurais été, ils pouvaient genre me garder jusqu'à 21 ans, là. Là ça me tentait pas, là! Je voulais pas passer en centre plus de temps parce que j'avais fugué!* » (F).

4.4.2. Premiers contacts avec la rue après 18 ans

Les expériences de la rue qui surviennent immédiatement ou quelques mois après la fin des services de placement à 18 ans découlent de l'absence d'alternatives, d'un choix plus ou moins contraint, ou encore, de la détérioration des relations avec les personnes avec qui les jeunes habitent après avoir quitté le milieu de placement.

Pour tous les jeunes de l'étude, la situation de rue est liée à la décision de quitter leur ville d'origine pour venir vivre à Montréal. Plusieurs raisons motivent le départ vers Montréal. La métropole est une destination stratégique, en termes de refuge contre les autorités (Esther; Francis), d'opportunités pour s'enrichir (Benoît; Francis); ou pour renouer avec un milieu auquel ils sont déjà initiés (Chérie; Esther). Montréal représente, en outre, un « ailleurs » vers lequel se projettent les jeunes qui ont le sentiment de ne plus être chez eux. Cependant, seuls Benoît et Esther ont prévu un logement avant d'arriver à Montréal. Les autres jeunes se retrouvent directement en situation de rue dès leur arrivée.

Au moment de son émancipation, Chérie ne peut plus aller vivre ni chez son père, ni chez sa mère. Elle croit en outre que sa famille d'accueil n'a « *pas le droit* » (C) de la garder après ses 18 ans. Chérie quitte son milieu de placement et part à Montréal sur le pouce pour rejoindre le Bunker, un endroit où elle avait déjà été accueillie lors de sa fugue du centre d'accueil.

Lorsque les services de protection prennent fin, Matthew est accueilli chez une parente en Ontario. Il « *travaille un peu* » (M) et, avec l'argent qu'il a épargné grâce à ses expériences de travail dans le milieu de placement, il visite la province. Cependant, Matthew est impliqué dans une bagarre. Sa parente, inquiète, l'informe qu'il n'a plus sa place chez elle. Il retourne vivre au Québec, chez sa grand-mère, une solution temporaire puisque celle-ci « *était dans les*

80 ans passés [...] puis elle a pas beaucoup d'argent » (M). Mal pris, Matthew tente sa chance auprès de sa mère, mais celle-ci le « *crisse dehors* » (M) après seulement 1 journée. Quelques jours plus tard, Matthew suit la suggestion de sa grand-mère, qui s'était informée sur les ressources d'hébergement à Montréal, et se présente au Refuge des jeunes.

Tracey est émancipée une semaine avant ses 18 ans et va vivre chez sa mère. La situation tourne au vinaigre lorsque sa tante vient « *s'incruster* » (T) chez elle. Elle décide d'aller vivre en colocation. Après quelques mois, ça « *vire mal* » (T) avec ses colocataires. Elle fait appel aux membres de sa famille, mais personne ne veut l'héberger. Elle décide donc de partir tenter sa chance à Montréal. En arrivant à Montréal, Tracey se présente directement à Premier Arrêt, une ressource qui oriente les personnes vulnérables, en fonction de leurs besoins. « *Donc ils m'ont donné une feuille, j'ai appelé à des places, puis là j'ai trouvé le Bunker; fait que j'ai appelé, je suis rentrée là la première fois, après minuit. Fait que c'est ça : j'ai commencé à fréquenter le Bunker. Ça, j'ai bien aimé ça* » (T).

Lorsqu'il est émancipé à 18 ans, Francis pense juste à « *trouver du pot puis retrouver mes chums de gars* » (F). Dans la ville où il habite, Francis est surveillé. « *La police arrêtait pas de passer puis de me regarder croche* » (F). Il décide, avec un ami, de partir à Montréal, qui l'attire à cause de « *l'argent qu'il y avait à faire là-bas* » (F). Lorsque Francis arrive dans la métropole, il passe ses journées à faire la fête et à profiter de sa liberté. Il n'est presque jamais à jeun durant cette période : « *J'étais gelé sur le speed en crisse. Je faisais de l'ecstasy accoté en plus* » (F). Lui et son ami n'avaient pas prévu de logement et se trouvent à dormir dans la rue pendant une semaine en arrivant, mais Francis ne s'en préoccupe pas vraiment : « *C'était en plein été. Je m'en câlissais* » (F).

À 18 ans, Esther est déjà dans la rue à Montréal. Les derniers mois de son placement sont marqués par une succession de fugues qui lui vaudront, à chaque fois, un placement dans un contexte plus restrictif. « *Ils m'ont mis toute seul dans une unité; j'étais en 1 pour 1* » (E). Esther part définitivement à Montréal quelques jours avant son anniversaire de 18 ans pour ne plus être repérée par les services de protection. En demeurant à Montréal pour ses 18 ans, Esther sait qu'elle renonce à l'appartement qui avait été prévue pour elle à Québec, mais elle préfère cela au fait d'être placée : « *C'est sûr que quand tu as le choix entre le centre d'accueil ou d'être dans la rue, c'est sûr que moi je vais rester dans la rue* » (E). En arrivant à Montréal à 17 ans donc, Esther habite avec une amie, mais sa situation financière ne lui

permet pas de rester plus qu'un mois. « *Il aurait fallu que je me pogne une job puis toute, là. [...] Tu peux pas avoir de BS, ou quoi quand t'es jeune de même* » (E).

Depuis qu'il a été expulsé de chez son père, Benoît habite chez les amis de sa sœur qui prennent soin de lui comme d'un petit frère. Ses amis, héritiers, passent leurs journées à jouer à des jeux grandeur nature et à préparer des spectacles de musique. Dans ce milieu, Benoît avoue être témoin de choses « *pas normales* » (B) pour un jeune de son âge. Peu à peu, il constate que les productions théâtrales cèdent le pas aux activités liées à la consommation et à la vente de drogue. Il ne se sent plus chez lui. « *À moment donné, je me suis dit : 'Ah crisse. L'Abitibi, c'est plus fait pour moi'* » (B). Puisqu'il ne peut pas aller vivre chez son père, Benoît se met à rêver d'une autre vie à Montréal : « *Je vais me trouver une petite femme [...]. Je vais vendre ma petite drogue, ou ben non, avoir un bon travail, puis, avoir un logement* » (B). Lorsqu'il arrive à Montréal, Benoît habite avec deux amis de l'Abitibi. Toutefois, il use la patience de ses hôtes, notamment en s'associant à un vendeur de drogue malhonnête qui vole leur argent et menace la vie d'un de ses amis. Ses colocataires finissent par le mettre dehors : « *Il me dit : 'Crisse-moi ton camp. J'veux pu te voir icitte'* » (B). En plus de perdre son logement, Benoît perd sa copine. « *Elle dit : 'Je m'en retourne vivre avec mon ex. T'as plus de place à vivre'* » (B). Pour Benoît, cet épisode marque un point tournant dans sa trajectoire. À partir de ce moment, il n'a plus jamais habité en appartement ni n'a eu de blonde; il dit de son expérience : « *J'suis allé me détruire dans rue* » (B).

4.5. Vivre en situation de rue : stratégies et pratiques face à la vulnérabilisation

À partir du moment où ils connaissent la rue pour la première fois, chaque jeune va naviguer entre les exigences et les opportunités de la vie adulte d'une manière qui lui est unique. Leur expérience de l'autonomie est composée d'une constellation de dimensions interdépendantes : leurs stratégies pour se loger et pour gagner leur vie, leurs pratiques de consommation, leurs fréquentations, leur vie amoureuse, leur rapport à la criminalité, leurs soutiens, etc. L'attitude et les pratiques des jeunes face à chacune de ces dimensions font écho à leurs expériences dans le milieu de placement. Leurs choix et les circonstances de leur histoire de rue prolongent, renforcent ou freinent leur processus de vulnérabilisation.

4.5.1. Avoir un toit ou Dormir dehors

Depuis leur premier contact avec la rue, les jeunes oscillent entre des situations d'absence de logement et de logement stables ou instables : logements autonomes, appartements supervisés, maisons de chambre, refuges, courts séjours chez des proches, cohabitation avec leur amoureux.

Pour les jeunes de l'étude, un logement représente la stabilité, un confort, un ancrage. « *C'est le fun aller chez vous, pareil. J'aime ça rentrer chez nous, si tu veux avoir la paix, tu t'en vas chez vous. D'avoir une place, tu sais, comme, t'as ta place. Tes affaires tu les mets là. Avoir ton petit... un pied à terre en quelque part* » (E). Pour Francis, il s'agit, en plus, d'une source de fierté de pouvoir se payer un « *gros 3 et demi* » (F) avec des planchers en bois franc. Un appartement lui procure la liberté de passer le temps comme bon lui semble. « *Si j'avais encore mon apparte, là, je suis en train de jouer au PS3. Avec [...] ma blonde. Même à ça, je serais encore couché* » (F).

Peu de jeunes de l'étude ont eu le privilège de Francis de pouvoir se payer un appartement seul, dans le marché locatif privé. Lorsqu'ils ont habité en appartement, il s'agissait plutôt d'une colocation ou d'un appartement supervisé dans une ressource pour jeunes sans-abri. Par exemple, aussitôt qu'Esther atteint l'âge de toucher à l'aide sociale, elle loue un appartement avec des colocs. « *Peut-être 2 mois après que j'ai tombé 18 ans, j'ai réussi à avoir un apparte* » (E).

Plusieurs jeunes ont décrit leur expérience en appartement supervisé dans le cadre d'une ressource pour jeunes en difficulté. Les appartements supervisés, comme ceux de la ressource Passages, permettent aux jeunes d'obtenir une subvention au loyer. « *Je paie un loyer de 310 par mois. Parce que Passages subventionne 125* » (T). Matthew et Benoît ont trouvé une stabilité grâce aux appartements supervisés du Refuge des jeunes pendant qu'ils gagnaient de l'argent. « *J'étais là 8 mois, pendant que j'avais ma job, puis, là je me sentais bien* » (M).

Tous les jeunes de l'étude ont connu des périodes sans logement. Ne pas avoir de logement, peut être « *long* » (T) et « *froid* » (T).

Ben ouais, là tu sais... Traîner mon sac tout le temps, ça c'est plate. Là il fait frette : ça itou c'est plate! Des fois quand t'es tout seule, c'est sûr ça dépend des places, c'est pas full... C'est moins sécuritaire. Des fois t'es fatigué puis

toute, puis t'as pas de place à aller. C'est plate. Ou t'es malade, tu feel pas, ben là, t'es poigné dehors; t'as pas de place à aller (E).

Au moment de l'entrevue, Benoît vient d'atterrir dans la rue après un séjour en prison. Il décrit l'âpreté de sa situation : « *ben, je me suis gelé les mains; je me suis gelé la tête; je me suis poqué un œil. J'ai usé trois paires de souliers. Tu sais, euh... J'ai fait le tour de la ville quatre fois* » (B). Lorsque Benoît décide de dormir dans la rue – par exemple, lorsqu'il a trop mal aux pieds pour se rendre dans un refuge –, il connaît les endroits de la ville où il est possible de se reposer en paix. « *À l'hôpital, au quatrième étage y a une place où est-ce qu'y a pas personne qui passe puis [...] j'me couche su'l'banc. Parce que y a 2-3 rangées de bancs, puis y a une place après au boutte* » (B).

À partir de 18 ans, les jeunes peuvent utiliser les services pour les jeunes et les adultes sans-abri. Certains jeunes, comme Francis, utilisent les refuges uniquement lorsqu'ils n'ont pas d'autre choix. « *Quand j'ai pas assez de cash, man. [...] Pas assez de cash, pas de plan, en attendant* » (F). Les ressources d'hébergement offrent un répit de la rue en plus d'autres services, comme de la nourriture, un dépannage vestimentaire et de l'accompagnement psychosocial. Toutefois, elles imposent des restrictions qui peuvent rendre leur accès « *compliqué* » (T). Par exemple, dans la plupart des refuges, les jeunes ne peuvent dormir qu'un nombre limité de nuits consécutives avant de tomber en « carence », c'est-à-dire une période (de 3 nuits, par exemple), où ils sont contraints de trouver une solution alternative. Certaines ressources, comme le Bunker, obligent aussi les jeunes à quitter le matin pour passer la journée dehors.

Certains jeunes ont trouvé d'autres solutions pour se poser la tête. Par exemple, peu de temps après son arrivée à Montréal, Francis habite dans un *crackhouse* géré par les patrons pour qui il vend de la drogue.

Chérie, pour sa part, habite de courts séjours chez ses parents et a cohabité, pendant plusieurs mois, avec son amoureux.

Exceptionnellement, Tracey n'a pas dormi une nuit dans la rue depuis qu'elle a été émancipée. « *Je suis chanceuse parce que, il y en a plein qui le font. Je ne serais pas capable* » (T). Lorsqu'elle est vraiment obligée de se débrouiller, Tracey accepte de dormir

dans un refuge qu'elle n'aime pas mais qui n'impose pas de carence, ou alors, elle fait appel à ses amis ou des membres de sa famille qui acceptent de la dépanner pendant 1 ou 2 nuits.

Plusieurs jeunes placent leur trajectoire de logement sous le signe de l'instabilité. Par exemple, Esther avoue que « *des bouttes, j'étais full instable* » (E). La transition d'une situation à l'autre survient lorsqu'ils vivent des expulsions de leur logement ou lorsqu'ils décident librement de le quitter. Au moment de l'entrevue, Francis, Matthew et Esther viennent de se retrouver à nouveau dans la rue, après une période de stabilité en logement. Parmi les raisons qui mènent les jeunes à quitter un appartement ou à en être expulsés, les jeunes mentionnent des conflits avec les colocataires (T; E; B; C), la découverte par d'autres de leurs activités illicites (E; F) ou un besoin impératif de prendre le large (E). Ces raisons d'ailleurs sont souvent étroitement liées aux autres dimensions de la vie adulte que je décrirai plus bas.

4.5.2. Gagner sa vie ou Crever de faim

Ce qui suit le moment où ils ont mis les pieds dans la rue est étroitement lié à la capacité des jeunes à se débrouiller pour aller chercher un revenu. Certains jeunes se contentent des moyens légaux pour obtenir de l'argent alors que d'autres ne sourcilent pas devant les opportunités de s'enrichir de manière illicite.

« Travailler légal »

Pour la plupart des jeunes de l'étude, travailler est plus qu'une opportunité pour toucher un revenu : le travail représente aussi une partie intégrante de la vie adulte. « *Ben tu sais, je savais, comme être humain, je savais qu'il fallait qu'un jour...* » (M). Au moment de l'entrevue, plusieurs jeunes font des démarches pour trouver un emploi. Chérie s'est inscrite à l'école pour finir son secondaire afin d'avoir accès à des cours de plomberie. Francis a passé sa première entrevue à vie pour un emploi qu'il a trouvé sur Emploi Québec : « *Une job à 15 piasses de l'heure. Chauffeur de lift* » (F). Avoir un bon emploi fait partie des aspirations de tous les jeunes, y compris de ceux qui n'ont pas ou ont peu d'expérience sur le marché du travail.

Malgré la valeur qu'ils accordent au travail, les jeunes ont été très peu présents sur le marché de l'emploi depuis qu'ils ont quitté le milieu de placement. L'unique expérience de

travail de Benoît a été de courte durée. Lorsqu'il arrive à Montréal, Benoît obtient un contrat dans une usine à ciment grâce à ses colocataires. Cependant, il trouve le travail trop « *physique* » (B) et n'aime pas avoir à porter un masque pour se protéger des poussières cancérogènes. « *Je travaille là 2 semaines, puis, [...] j'ai décidé de lâcher ça* » (B).

Matthew et Tracey éprouvent des difficultés sur le marché de l'emploi qui les empêchent d'avancer. Parmi les jeunes de l'étude, Matthew est celui qui a été le plus actif sur le marché du travail depuis son émancipation. Il a cumulé plusieurs contrats payés sous la table. Il considère, toutefois, que ses chances de trouver une « *vraie job légale* » (M) sont minces car il se considère sous-qualifié. « *Tout d'un coup, t'as 18, t'as pas d'aide sociale, t'as pas de secondaire; [...] Oui, t'as un stage de fait; j'avais fait un stage, mais, [...] c'est le stage d'un jeune qui a pas réussi son secondaire III* » (M).

Tracey valorise beaucoup les études et l'emploi. Trouver une « *jobbino* » (T) fait partie de son plan à moyen terme pour pouvoir payer des études lui permettant de devenir préposée aux bénéficiaires. Toutefois, elle éprouve des difficultés en emploi car, selon elle, elle est « *bien sensible* » (T) : « *On dirait qu'il y a un petit élément déclencheur. Je sais pas. Comme mettons, un employé qui va me faire chier, ou le boss qui va me demander quelque chose. [...] Ça me fait pleurer* » (T). À cause de cette sensibilité, elle a « *lâché des jobs pour des raisons stupides* » (T). Elle craint qu'un employeur n'embauche pas quelqu'un qui, comme elle, ne peut pas donner de références et qui, en plus, n'a « *pas été stable* » (T), c'est-à-dire, n'a jamais occupé un emploi pendant plus de 3 mois.

L'aide sociale

En l'absence de travail, les jeunes de l'étude dépendent de l'aide sociale. Tous les jeunes de l'étude se sont inscrits à l'aide sociale en arrivant à Montréal ou quelque temps plus tard.

L'aide sociale représente une source de revenu stable, mais limitée. Lorsque Francis habite en appartement, l'aide sociale lui permet de « *payer mon loyer, puis la bouffe, that's it* » (F). Tracey vit uniquement de l'aide sociale et décrit sa situation financière comme difficile. Tu ne « *vis pas* » (T) avec l'aide sociale, selon elle, « *tu commences* » (T). À chaque mois, Tracey doit faire des choix difficiles. « *J'ai quasiment pas de linge d'hiver... C'est dur, là. Je ne peux pas me payer de luxe, je ne peux pas faire de sorties* » (T). Parmi les dépenses que lui

permet son chèque mensuel, la jeune femme estime que la passe d'autobus est la plus utile. « *C'est la liberté. Tu peux aller n'importe où* » (T). Or, quelques semaines avant l'entrevue, Tracey a dû interrompre ses études parce qu'il ne lui restait pas assez d'argent pour payer sa passe mensuelle.

Vendre de la drogue

Francis et Benoît tirent profit de leur familiarité avec le marché des substances illicites pour s'enrichir. Les deux jeunes hommes commencent à vendre de la drogue peu de temps après leur arrivée à Montréal. Francis est « *dans la marde puis j'avais pas de cash pantoute* » (F); Benoît, quant à lui, vient de se faire expulser de sa colocation et de perdre sa copine. En contexte de rue, les deux hommes ont « *rencontré du monde* » (F) qui leur proposent de vendre du pot. Ils finissent par se démarquer et « *montent en haut* » (B), c'est-à-dire deviennent vendeurs de crack. Benoît finit par accepter sa promotion même s'il y a pensé deux fois : « *Ben vendre du crack, estie... c'est comme la police court après les vendeurs de pot, tu sais, elle court après les vendeurs de crack quatre fois plus. Tu sais?* » (B).

À de nombreuses reprises durant l'entrevue, Francis et Benoît se vantent de leurs revenus. « *Ça allait bien. [...] Je faisais de l'argent en crise* » (B). L'argent de la drogue est très valorisant pour les deux hommes. Benoît a l'impression qu'il peut s'acheter « *tout ce que j'veux* » (B) et décide de dépenser son argent sur des vêtements, pour « *avoir l'air de quelqu'un* » (B). Pour Francis, l'argent est l'occasion de sécuriser son avenir. Tous les jours, il met de côté une partie de ses revenus pour payer sa nourriture et le loyer des mois à venir. « *J'avais ma bouffe, j'avais mon cash, comme tout le temps, là. J'étais jamais en manque d'argent* » (F). Quelques mois après son arrivée à Montréal, Francis s'affranchit de ses patrons et commence à travailler à son compte. Au moment de l'entrevue, le jeune homme envisage d'obtenir son permis de conduire et de faire travailler des gens pour lui afin de gagner encore plus d'argent. « *Comme genre, en ce moment, [...], trois quatre gars qui sont en train de vendre pour moi. Puis mon cell arrêterait pas de sonner* » (F).

4.5.3. « Être gelé ben raide » ou « Avoir toute sa tête »

Les substances illicites figurent de près dans la trajectoire des jeunes, qu'ils soient consommateurs, vendeurs, ou témoins de jeunes qui consomment. Au moment de l'entrevue,

la plupart des jeunes consomment de la drogue ou de l'alcool régulièrement, sinon à tous les jours, au moins une fois par semaine.

Certains jeunes ont déjà une longue histoire de consommation lorsqu'ils arrivent à Montréal. Pour certains, ça se limite à « *juste du pot* » (T), tandis que d'autres ont expérimenté des drogues dures comme de la cocaïne en poudre (B) ou des drogues de synthèse comme le speed et l'ecstasy (F). Parmi les jeunes, Matthew figure comme l'exception. Avant d'être dans la rue à Montréal, il ne consommait ni de la marijuana, ni de l'alcool. « *J'avais peur pour la drogue whatever, so... J'aurais jamais pensé que j'aurais consommé moi, un jour. J'étais contre la bière parce que, ma mère, j'ai été placé à cause de ça* » (M).

Qu'ils aient ou non été consommateurs avant d'arriver à la rue, la plupart des jeunes ont changé leurs habitudes de consommation après leur arrivée à Montréal, souvent au contact d'autres consommateurs. Chérie estime qu'elle a commencé à consommer sous l'effet de « *mauvaises influences* » (C) lorsqu'elle est arrivée dans la métropole, en fugue. « *De la coke, puis des speeds puis toute* » (C).

Lorsque Matthew arrive au Refuge des jeunes, l'impression de vivre la répétition de son histoire de placement le remplit de dépit : « *'Ah, câlisse, c'est comme un foyer de groupe'* » (M). Le lendemain de son arrivée, le jeune homme rencontre « *un gars* » (M) et il fume son premier joint. Consommer permet à Matthew de ne plus penser à ses problèmes. « *C'est comme si je m'étais dit : 'Je pense à rien'. Puis j'ai fait : 'Fuck it', j'ai embarqué* » (M). Quelques temps après, sous l'influence de ses amis, Matthew découvre le speed. « *Là, j'ai aimé le speed tout de suite, moi, à l'âge de 19 ans. Je me sentais comme Superman* » (M).

Benoît et Francis sont déjà consommateurs lorsqu'ils arrivent à Montréal, mais en contexte de rue, les deux découvrent le crack. Francis est fasciné par l'effet que la drogue a sur ses clients. « *C'est juste à cause je voyais eux-autres puffer, man. [...] Ça m'a donné le goût d'en fumer itou, man* » (F). Benoît finit par céder en se faisant traiter de « *niaiseux* » (B) par une de ses clientes : « *'T'es un estie de cave, un estie de colon. [...] Chaque vendeur teste son stock avant de l'vendre, estie! T'es bien niaiseux!'* » (B). Dès sa première consommation, il est saisi. « *J'ai fait : Ayoye! les oreilles vont me tomber à terre, le cerveau va me rentrer par endedans, puis.... Ça fait un effet pas normal!* » (B). Désormais, Benoît sait qu'il n'aura plus la force de vendre du crack sans le consommer. Il va voir son patron et lui demande de le destituer de son rôle de vendeur de crack pour qu'il puisse recommencer à vendre du pot.

Avec ses revenus de pot, il paie sa consommation de crack. « *J’fais un vingt piasses, j’remonte en haut. Je vais chercher une roche en haut puis [...], je la fume en bas* » (B).

Si l’influence des autres peut donner le goût aux jeunes de s’initier à certaines substances, elle peut aussi les en dissuader. Tracey croit qu’elle a eu de la « *chance* » (T) de ne pas avoir goûté au crack lorsqu’on lui en a proposé. À son avis, sous l’effet de la consommation « *tu perds la tête* » (T).

À l’exception de Tracey, tous les jeunes ont décrit la manière dont la drogue est devenue un piège au cours de leur trajectoire. La consommation importante de crack et d’alcool de Francis attire l’attention de ses « *boss* » (F) de rue et Francis se fait mettre dehors du *crackhouse* où il habite après son arrivée à Montréal. « *Ils m’ont crissé dehors parce que je buvais ben trop. [...] Genre trop chaud pour la police, là* » (F).

Tous les jeunes de l’étude – à l’exception de Tracey, qui n’a jamais été une grande consommatrice, et de Benoît, dont la consommation de crack est constante depuis sa première expérience – ont également diminué leur consommation durant leur trajectoire de rue, en réponse à des événements particuliers. Esther est « *obligée d’arrêter* » (E) après avoir fait une psychose toxique. Après son expulsion du *crackhouse*, Francis comprend que de continuer à consommer du crack pourrait avoir de graves conséquences et arrête subitement. « *Je savais que si je continuais ça allait me scraper ben raide, là* » (F).

Vu la place que prend la drogue dans l’histoire des jeunes, l’arrêt de consommation est perçue comme un événement positif et marquant. Que Chérie ait abandonné la drogue la remplit d’espoir :

Tu sais, ça c’est une étape que j’ai passée; ça été très difficile mais je l’ai fait. Fait que tu sais : d’avoir tout mon cerveau au complet, mon esprit, mes émotions qui sont stables, [...] J’m dis, crime! [...] Je suis capable d’en faire des affaires dans ma vie (C).

Or, même après avoir diminué leur consommation, les jeunes qui ont déjà consommé demeurent vulnérables aux rechutes. Francis fait une rechute de speed à cause de circonstances stressantes. Pendant des semaines, il travaille avec acharnement pour se payer un voyage dans le sud avec ses amis de gars et sa blonde. « *Je savais même pas ce que je vendais, man. J’étais quasiment 24 sur 24, 7 jours sur 7, man, dans la rue, man. [...] À vendre du speed ou du pot, man* » (F). Entre temps, la blonde de Francis tombe enceinte. Inquiète qu’il se fasse arrêter par

la police ou tirer par ses ennemis dans la rue, elle lui demande de ralentir. « *Elle était en câlisse après moi. Elle voulait que j'arrête de toute faire ça. De vendre puis toute ça* » (F). Finalement, sa blonde fait une fausse couche « *à cause du stress* » (F) que lui fait vivre Francis. C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Quelques semaines après la nouvelle, le jeune « *pète un plomb* » (F) :

À moment donné, ben, [...] Je suis allé chez nous. Je me pogne toutes les pilules, tout ça sur la table, mon pot itou, mon cash itou. J'ai commencé à prendre de la pilule, mais pendant 4 jours. Je restais enfermé chez nous, man, sur la drogue ben raide (F).

Francis est fier d'avoir frôlé la mort « *J'ai consommé 32 speeds en 4 jours. Puis, y a personne qui est capable de faire ça, man. [...] Là mes chums de gars me regardaient, là. [...] « T'es un estie de malade, toi, man!* » (F). Cependant, durant cet épisode il a « *tout scappé* » (F), c'est-à-dire qu'il a flambé tout son argent ainsi que tout son stock de drogue et est obligé de recommencer à zéro.

4.5.4. « Être tout le temps dans 'marde » ou « Être correcte »

Dans leurs récits, certains jeunes ont rapporté avoir participé à des délits autres que la vente de drogue. Pour certains jeunes, les délits sont des actes passagers qui viennent répondre à des circonstances particulières. Par exemple, Tracey mentionne avoir déjà pris le métro sans payer lorsqu'elle n'avait pas d'argent pour aller loger chez ses amis. « *Ben j'ai sauté le métro comme deux trois fois. Avec chance de ne pas me faire pogner, parce que, ça n'aurait pas été drôle!* » (T). Pour Benoît la délinquance est plus ancrée. Avec un mélange d'animation comique et d'autodérision, il décrit la manière dont lui et ses amis commettent des vols, de manière opportuniste, pour se procurer les moyens de consommer. « *Des fois en manque de drogue, estie, c'est prêt à faire n'importe quoi. [...] Fait que, moi j'ai des bonnes idées, [...] Puis c'est 'Oh! Une porte de char débarrée!' Ah ben tabernack, on saute tous les trois dedans, quasiment, on se tape la tête puis toute!* » (B).

Pour Esther, Francis et Benoît, la police est une présence redoutée dans le milieu de la rue. Francis a la conviction d'être surveillé par les agents car, dit-il, ils « *savent carrément* » (F) qu'il est trempé dans des activités illicites. « *Ils me regardent croche en estie astheure.*

[...] Il y a un char de police, même un char de police que je connais même pas va s'arrêter, va breaker. Juste pour me checker. [...] Ils checkent un petit peu, après ça ils s'en vont » (F).

À Montréal, Esther se décrit comme « *quand même pas mal dans marde tout le temps* » (E). « *J'avais tout le temps plein de tickets, je passais souvent en cour; fais des niaiseries, puis là, des petites affaires connes en plus* » (E). Selon elle, les jeunes dans la rue sont victimes de pratiques discriminatoires de la part des policiers. « *Ils viennent te tanner ben plus. À cause que t'es pauvre, puis tout. Parce que tu salis l'image de la ville* » (E). Elle décrit un épisode où elle a été placée en bris de conditions, injustement selon elle, d'après une interprétation arbitraire de « *troubler la paix* » (E). « *Tu sais, c'est ma parole contre leur parole. [...] C'est facile de dire : 'Ah ouais, elle criait puis toute.'* » (E).

Être impliqué dans la criminalité peut avoir des conséquences directes comme l'arrestation et la détention. Depuis qu'il est à Montréal, Benoît a été 14 fois en prison, pour « *possession simple, possession trafic, vol avec arme, entrée par effraction* » (F). Francis n'a jamais été en prison, mais il a été au centre de détention pendant 7 heures à cause d'un vol de char. Il considère qu'il s'en est bien sorti avec 100 heures de travaux communautaires : « *c'est facile 100 heures. C'était rien pantoute* » (F).

Être du mauvais côté de la loi peut aussi avoir des conséquences indirectes, comme la perte de son logement. Trois semaines avant l'entrevue, Francis est expulsé de son appartement parce que son propriétaire découvre qu'il est en train de faire pousser des plants de marijuana. « *Il avait trouvé trois plants de pot sur six. Quand il m'a poussé dehors, j'ai été obligé d'en jeter dix autres, en plus, là* » (F). Toutefois, il se réjouit : « *Au moins, c'était pas la police, man!* » (F).

Esther décide de quitter le premier appartement qu'elle a trouvé à Montréal, à cause de son dossier judiciaire. Au lieu de lui verser sa part du loyer, le colocataire d'Esther « *fume* » (E) un mois de loyer sur le crack. Esther l'apprend trop tard : « *S'il me l'aurait dit avant, on aurait pu [...] aller quêter à la gang puis on aurait réussi à ramasser le reste, parce que moi j'avais ma part de loyer* » (E). Plutôt que d'attendre que la propriétaire appelle la police et découvre qu'Esther a été jugée en tant que délinquante juvénile, elle décide de quitter d'elle-même le logement. « *Le propriétaire, s'il venait pour nous mettre dehors, puis je veux pas m'en aller, puis là il appelle la police, ben, c'est sûr qu'il va savoir...* » (E).

Par ailleurs, Tracey estime qu'elle est « *correcte* » (T) car « *il n'y a rien dans mon dossier* » (T).

4.5.5. Garder ou Ne pas garder le lien

Les jeunes entretiennent différents rapports avec les personnes qu'ils ont connues avant d'avoir quitté le milieu de placement : leur famille, leurs amis et les adultes du milieu de placement.

Contacts avec la famille en situation de rue

Après leur émancipation, la plupart des jeunes gardent contact avec leur famille, même si, pour certains, c'est avec une certaine distance. Esther parle « *des fois* » (E) à sa mère et Benoît appelle son père de temps en temps.

Les relations avec la famille peuvent se transformer avec le temps. Lorsqu'il est parti à Montréal, Francis n'a pas donné son numéro de téléphone à sa mère. À l'occasion du Noël qui précède l'entrevue, il décide de la rappeler. « *Ben elle était contente de me parler, en estie, itou* » (F). Inversement, Chérie profite de son émancipation pour renouer le contact avec son père. « *J'ai été 7 ans sans contact [avec son père]. Aujourd'hui j'ai commencé, là* » (C).

Les membres de la famille immédiate et élargie constituent pour certains jeunes un lieu d'ancrage. Matthew garde un lien étroit avec sa grand-mère qu'il téléphone à tous les jours. Lorsqu'il est en prison, Benoît téléphone au cousin dont il était voisin en Abitibi, car, dit-il, « *c'est là [en prison] que je me sens le plus seul* » (B).

Pour Tracey, la famille est aussi une source d'aide financière. Lorsqu'elle habite en colocation sans travailler, son père lui paye 3 mois de loyer et une épicerie de 500 dollars. Tracey reconnaît que sans cette assistance, « *je serais allée dans la rue ben avant ça* » (T).

Au niveau du logement, toutefois, le soutien familial demeure généralement absent. À l'exception de Francis, tous les jeunes ont envisagé la possibilité de retourner vivre chez leurs parents à au moins une reprise depuis leur émancipation. Toutefois, ils se sont tous cogné le nez contre une porte fermée. Depuis qu'elle est émancipée, Esther sait qu'elle n'aura pas l'occasion de retourner vivre chez sa mère. « *Ben là, je voulais avoir mon propre... mon appart, après. Parce que ma mère, je sais que ça marchait plus, là. Ma mère voulait pas que j'aille chez eux* » (E). Le père de Tracey refuse qu'elle aille vivre chez lui parce que la jeune

femme ne s'entend pas avec sa belle-mère. « *Moi j'ai comme pas eu le choix [d'être dans la rue] parce que personne ne voulait me prendre après dans ma famille* » (T). Le refus de leurs parents force les jeunes à se débrouiller autrement et, de ce fait, contribue à leur vulnérabilité.

Benoît se fracture la jambe en contexte de rue et retourne dans sa région natale afin de retrouver sa mère dans l'espoir qu'elle va l'héberger. Sa mère l'accueille 3 jours mais finit par le mettre à la porte, parce que « *elle n'en pouvait pu de ramasser mes affaires puis avoir de la misère avec moi, parce que ma jambe était cassée* » (B). Comme la mère de Benoît, celle de Matthew ne tolère pas longtemps la présence de son fils : « *Elle m'aime beaucoup, mais une journée c'est bien, mais deux, c'est pas bon. Tout le passé refait surface, puis ma mère, déjà là, elle a des problèmes...* » (M).

Comme Matthew, les jeunes sont conscients des limites de leurs parents et peuvent comprendre les motifs de leur refus. Ils éprouvent tout de même de la frustration devant leur manque d'ouverture. Matthew se dit habité par une « *colère* » (M), aussi partagée par d'autres jeunes. Tracey, par exemple, croit que son père a le devoir de l'héberger, puisqu'elle est « *sa fille* » (T) : « *Il me semble que tu ne laisses pas ta fille dehors d'un centre d'hébergement quand tu as une maison avec des chambres de libres* » (T). Dans la relation avec sa mère, Chérie, adulte, a l'impression de revivre le passé : « *C'est plate. Je veux aller chez ma mère, je peux pas y aller des fois parce qu'elle veut pas, [...] C'est toujours la même histoire de quand j'étais jeune* » (C).

La frustration éprouvée devant l'absence de soutien parental amène certains jeunes à rompre le contact pendant des périodes plus ou moins longues. Le père de Tracey est très moralisateur lorsqu'elle vit des difficultés : « *il me fait des reproches, il me dit que je ne suis pas capable de rien faire, de rester sur l'aide sociale : ça m'aide pas, tu sais* » (T). « *Écœurée de le décevoir* » (T), elle « *perd contact* » (T) avec lui pendant 2 mois. Tracey ne rappelle son père que lorsqu'elle apprend qu'elle obtiendra un logement chez Passages. « *Là il était content. Il dit c'est la plus belle chose qui pourrait m'arriver* » (T).

Pour certains, la distanciation avec la famille se concrétise par le fait de s'éloigner. Changer de ville correspond aussi au désir de prendre du recul par rapport à leurs problèmes et représente une tentative de repartir à zéro. À 19 ans, Chérie prend le train pour la Colombie Britannique. Pour elle, ce déménagement est un moyen de « *punir* » (T) ses parents de ne l'avoir « *jamais écoutée* » (C). En même temps, il répond à un désir d'évasion par rapport à sa

consommation de crack, devenue envahissante. « *Puis là je me suis dit : 'Fuck that!' [...] J'ai sauté le train, je suis allée au BC* » (C).

Matthew aussi décide, très tôt dans sa trajectoire d'autonomie, de s'exiler, espérant ainsi mettre son passé derrière lui.

J'étais très insécure quand j'étais jeune, parce que je savais que j'avais pas la plus belle famille, foyer de groupe, ci, ça, le voyage en famille d'accueil, tout le temps... [...]. So moi je pensais que par moi-même, d'un coup, aller à Québec, ça allait changer ma vie (M).

Pour Matthew, c'est radical. Pour la première fois dans sa vie, il n'appelle plus sa grand-mère. Même quand elle essaie de le contacter, il lui refuse le contact : « *Elle a mis mon nom, estie, au poste de police! Pour me rechercher! [...] Mais je voulais pas, moi. J'avais un mal* » (M).

Pour certains jeunes, vivre ailleurs est une occasion de réfléchir à leur vie et d'effectuer des changements qu'ils ont souhaités. Partie vivre à Vancouver, Esther découvre ce que c'est de vivre autrement, sans la « *marde* » (E) qu'elle a connue à Montréal.

Ben c'est à Vancouver que ça commencé à plus aller mieux, là [...] Là, je ne buvais plus, [...] puis j'ai vu : Ah, ben crime! La vie, c'est pas juste de se faire tanner, puis d'être dans la rue, puis pogner des tickets puis de passer en cour, puis plein d'affaires de même. Puis d'être gelée. Il y a plein d'autres affaires ben le fun à faire (E).

Si le départ permet aux jeunes, provisoirement, de mettre leurs problèmes derrière eux, au bout d'un moment, les problèmes les rattrapent. Après 3 ou 4 ans où « *ça allait vraiment bien* » (E) à Vancouver, Esther recommence à avoir des problèmes avec la loi. Au moment de l'entrevue, elle fait des démarches pour régler ses problèmes légaux à Vancouver afin de pouvoir y retourner, puisqu'elle croit qu'elle pourra y trouver plus de stabilité qu'à Montréal. « *J'aimerais ça avoir mon apparte à moi puis un apparte pour que je sois bien dedans, puis que je serais capable rester là plus qu'un an* » (E).

Pour Matthew, le départ à Québec se termine mal. « *Mes plus gros malheurs, mes plus gros mals intérieurs, c'est là que je les ai vécus* » (M). Il réussit à s'y trouver une chambre, mais, coupé de ses « *racines* » (M), c'est-à-dire sa famille, Matthew souffre d'isolement. De plus, une fois logé, Matthew se met beaucoup de pression pour trouver du travail. « *Quand je suis arrivé en apparte, là j'étais prêt pour travailler; mais j'avais tellement pas de confiance*

en moi, que j'allais consommer » (M). Matthew plonge de plein fouet dans la surconsommation de speed, facilement accessible dans le quartier où il habite. « *J'allais du mauvais côté de mes plans* » (M).

Or, cette fois-ci, la mère de Matthew lui vient en aide. À son retour à Montréal, il va la visiter. S'apercevant aussitôt qu'il « *n'est plus le même* » (M), elle le « *ramasse à la petite cuillère* » (M) et lui recommande d'entrer en thérapie. « *Parce que c'est sûr, elle laissera pas son jeune mourir!* » (M). C'est en thérapie que Matthew recommence à « *bâtir mon estime, puis ma personne* » (M). Depuis cela, Matthew dit qu'il « *commence à m'aimer un peu* » (M). Signe que ça va mieux, pour la première fois dans sa vie, il est capable d'aborder les femmes, alors que cela lui aurait été impensable avant sa thérapie.

Trois jeunes ont également décrit l'expérience de perdre le contact avec des personnes qui étaient pour eux une source de soutien. Tracey perd sa mère quelques mois après avoir été émancipée. La grand-mère d'Esther décède alors qu'elle a 16 ans et vit dans le milieu de placement. Matthew perd sa grand-mère plus tard, alors qu'il habite à Québec. Enfin, Matthew regrette aussi la perte de relation avec son grand frère, qu'il n'a pas revu depuis sa sortie du milieu de placement, à 18 ans.

Amis avant le placement et adultes significatifs des centres jeunesse

Parmi les personnes avec qui les jeunes gardent le contact, on retrouve aussi les adultes des centres jeunesse : familles d'accueil, TS, ou autres; ainsi que les amis rencontrés pendant le placement ou dans le milieu naturel.

Les jeunes réagissent différemment à l'idée de garder le lien avec les adultes liés à leur histoire de placement. Esther et Francis ne veulent « *rien savoir pantoute* » (F) de leurs anciennes TS ou de leurs éducateurs. « *Ark! Non, fuck. Je la haïssais tellement. C'est sûr que non, là* » (E). Quand le contact a été bon, toutefois, les jeunes peuvent avoir envie de continuer à donner des nouvelles. Chérie garde le lien avec ses familles d'accueil sur Facebook. Comme Chérie, Tracey est même prête à se déplacer pour aller donner des nouvelles aux adultes qui ont été particulièrement significatifs pour elle. « *J'irai à M. la voir* » (T). Cependant, il n'est pas toujours possible pour les jeunes de contacter les adultes qui ont marqué de manière positive leur histoire de placement lorsqu'ils en ont envie. Par exemple, lorsqu'Esther tente de

reprendre contact avec le conseiller clinique qui lui a permis de s'exprimer librement en centre d'accueil, elle apprend qu'il a quitté son poste. Chérie vit une expérience similaire avec sa TS.

Benoît ne parle plus à ses anciens parents d'accueil depuis qu'il a commencé à consommer, à 12 ans, car il se rappelle qu'ils lui ont dit, un jour : « *[Quand] tu commences à prendre de la drogue, là, appelle-nous pu. On veut pas le savoir. Nous-autres on t'aime comme ça, puis c'est tout* » (B)

Pour ce qui est des amis, Esther, Francis et Chérie sont encore en lien avec des jeunes qu'ils ont connus durant leur placement. Tracey a « *un contact fréquent* » (T), par cellulaire ou par courriel, avec des amis qu'elle a connus avant d'être placée. « *La plupart de mes amis, c'est mes amis du secondaire* » (T). C'est un réseau sur lequel elle sait qu'elle peut compter lorsqu'elle n'a pas le goût de passer la nuit dans un refuge.

Contrairement à Tracey, Matthew n'entretient pas activement les relations avec les personnes qu'il a connues avant d'être en situation de rue, même lorsque celles-ci réclament de le voir. Lorsqu'il revient de l'Ontario, ses « *meilleurs amis d'enfance* » (M) veulent avoir des nouvelles, mais, « *à cause que là je savais que j'étais dans la rue, j'ai plus jamais rappelé* » (M). Matthew ne veut pas que « *le monde qui m'aime sache que je suis dans la marde* » (M). Il se dit « *mal à l'aise* » (M) de demander de l'aide. Lorsque Matthew emménage dans son appartement au Refuge des jeunes, il invite son parrain et sa marraine à le visiter. Mais, une fois qu'il « *leur a montré que j'allais bien* » (M), il ne les rappelle plus.

4.5.6. S'entourer ou Se débrouiller seul

En situation de rue, les jeunes côtoient plusieurs personnes, notamment d'autres jeunes qui, comme eux, ont été placés et, selon Tracey, « *plein* » (T) de mineurs en fugue. Leur réseau de soutien est composé de leurs amis, de leurs partenaires amoureux et des intervenants des organismes d'aide.

Amis de rue

Le réseau de pairs de la plupart des jeunes de l'étude est constitué principalement, sinon uniquement, des amis qu'ils ont connus depuis leur émancipation. Les amis de rue jouent plusieurs rôles auprès d'eux : ils sont complices pour les mauvais coups, sources d'encouragement, confidents et partenaires dans leurs démarches d'autonomie.

Francis et Benoît fréquentent presque exclusivement des pairs avec qui ils commettent des délits. Être complices d'actes criminels permet de développer des liens très forts. Francis décrit notamment une relation très étroite qu'il entretient avec l'ami avec qui il est parti à Montréal : « *On était quasiment un couple. Un couple de vendeurs* » (F). Ailleurs, il le décrit comme un « *frère de rue* » (F) : « *Ça fait comme 8 ans qu'on se connaît itou. Genre, on était tout le temps ensemble, là* » (F). S'attacher à des pairs délinquants expose toutefois les jeunes au risque de la séparation subite à cause d'arrestations. « *Il y a du monde qui sont disparus, man. [...] Genre, une dizaine de mes chums de gars qui sont en dedans en plus; il y a eu une grosse coupe [policière], là* » (F).

Pour Chérie, Esther et Matthew, les amis de rue donnent surtout l'occasion de socialiser et de se solidariser. L'encouragement que Chérie obtient de ses amies lui permet de traverser les moments plus difficiles. « *Ils me disent : 'On t'aime, on t'aime!' Ça leur fait de quoi de me voir de même* » (C). Chérie inclut aussi dans son réseau de soutien une chienne qui l'a aidée à traverser des étapes difficiles. « *Ma chienne [...] m'a aidée bien plus dans ma vie. Elle-même, c'est une combattante. Elle a trois pattes [...]. Elle a vécu quand même avec moi, 4, 5 ans de ma vie* » (C).

Matthew profite de ses relations pour entreprendre des démarches de logement. Au moment de l'entrevue, il est sur le point d'aller vivre en colocation avec un ami qu'il a rencontré dans la rue. « *Moi j'ai jamais été en colocation, mais, Kevin c'est un bon gars : j'ai envie d'essayer. C'est lui dans la chambre ou dans le salon : je m'en fous, là. C'est ça : c'est un beau 3 et demi, 485 par mois* » (M). Lorsqu'elle habite en appartement, Esther propose de dépanner des amis en moins bonne situation qu'elle : « *Ben j'avais mon chum puis un autre de mes amis qui restaient chez nous gratis, parce qu'eux-autres ils avaient pas leur BS* » (E).

Exceptionnellement, Tracey décide très tôt dans sa trajectoire autonome de se distancier des jeunes en situation de rue qu'elle décrit comme « *immatures* » (T).

À part dans mes débuts, je ne connaissais personne à Montréal, quand j'étais dans mes débuts au Bunker, ben là tout le monde le matin on partait tous ensemble puis on passait la journée ensemble. Sauf qu'avec le temps, je me suis rendue compte que les jeunes y étaient immatures, là. Ils étaient dans la drogue, puis ça niaisait, puis je n'avançais pas en étant avec eux (T).

Elle s'entoure plutôt d'amis qui, à son avis, vont l'aider à réaliser ses aspirations. « *Moi me tenir avec quelqu'un qui a déjà une problématique quand j'ai déjà mes problèmes à moi, ça m'aide pas. [...] J'ai aussi une sélection d'amis qui ne prennent pas de drogues; ça fait bien mon affaire* » (T).

Partenaires amoureux

Les partenaires amoureux font aussi partie du réseau des jeunes. Benoît, Francis, Matthew et Chérie évoquent le fait d'avoir formé un couple depuis qu'ils ont quitté le milieu de placement. Les partenaires amoureux sont une source de soutien, mais les relations amoureuses peuvent aussi soulever divers enjeux.

La copine de Francis est une de ses clientes. « *Je vendais au métro X qui est juste là-bas. Elle était venue m'acheter du pot une fois. J'avais fumé un batte avec elle, en même temps, man. Puis là c'est là qu'on s'est rencontrés* » (F). Parmi les jeunes, Francis connaît un certain succès en amour, si on en juge par la longueur de sa relation. Il s'étonne lui-même de la durabilité de sa relation actuelle : « *Ben ça, cette relation-là, c'est ma plus longue, là. Moi j'en reviens pas pantoute, là. D'habitude ça durait 2, 3 mois puis c'était fini. Mais là, 1 an, en tabernacke!* » (F). Bien que le couple aimerait éventuellement cohabiter, la copine de Francis a toutefois peur que les activités de son chum lui fasse perdre la garde de son fils. « *Parce qu'à cause, je suis icitte, en ce moment, j'ai la police après moi, un peu* » (F).

À l'opposé, Matthew n'a presque pas investi les relations amoureuses car, dit-il, il a de la misère à se faire confiance. « *J'ai eu quelques copines; j'ai déjà eu des fuck-friends, mais j'étais un gars qui avait pas de confiance en moi pour aller parler à une fille puis l'inviter pour un verre* » (M). À Québec, il a eu une courte histoire avec une femme, mais il arrête de la contacter du jour au lendemain car, pour lui, être consommateur est incompatible avec le fait d'avoir une relation. « *Avec elle, ça allait super bien, mais j'ai chié la relation, parce que je savais que j'étais consommateur. [...] À moment donné, je sais pas, j'ai... je savais qu'il fallait que j'arrête là, pour une relation* » (M).

Chérie a connu deux hommes dont elle parle dans l'entrevue. Elle rencontre le premier en Colombie Britannique et entretient avec lui une relation mutuellement violente pendant 5 ans. « *Je me suis fait battre à coups de poings dans la face; à coups de pieds dans la face, [...] Il m'a pété les dents de la bouche, il m'a cassé la mâchoire* » (C). C'est avec l'aide

psychologique que Chérie finit par trouver le courage de s'extraire de cette dynamique. « *Pour moi c'était normal jusqu'à temps que j'ai commencé à rencontrer les psy, puis toute, puis qu'ils me disent que c'était pas normal* » (C).

Chérie rencontre son deuxième copain sur Internet. Chez lui, elle trouve d'abord une source de réconfort et de soutien. « *Il m'a tellement tellement supportée dans tout* » (C). Toutefois, après quelques mois de relation, Chérie commence à éprouver des sentiments contradictoires à l'égard de son copain. Elle se sent d'abord « *abandonnée* » (C), même si elle n'a pas vraiment de raisons, à son avis. Bien malgré elle, Chérie éprouve ensuite de la jalousie vis-à-vis de son copain, qui vit encore chez ses parents. « *J'ai pas eu cette chance-là* » (C). Désirant le protéger, Chérie se met à lui mentir sur son passé : « *J'ai pas le goût d'expliquer ma vie au complet. [...] J'ai peur de lui faire mal, puis de lui expliquer que il y a eu des attouchements dans ma famille* » (C). Le copain de Chérie se rend compte qu'elle ne lui fait pas entièrement confiance et le lui reproche. Finalement, Chérie décide de mettre un terme à leur relation pour ne « *pas te faire vivre ce que moi je vis* » (C) : « *Je lui ai dit que je ne pouvais pas m'occuper d'une relation quand il faut que je m'occupe de moi. [...] Parce qu'à chaque fois que je ne vais pas bien, je le traite comme de la merde, je l'ai envoyé chier* » (C).

Les intervenants des organismes d'aide

En plus des amis et des partenaires amoureux, les jeunes de l'étude fréquentent les ressources communautaires ou institutionnelles qui offrent différents services (ex : hébergement, dépannage alimentaire, accompagnement psychosocial, programmes de désintoxication) ou encore la possibilité de participer à des activités (ex : programmes d'insertion sociale, sorties, bénévolat). Selon leurs besoins, les organismes peuvent jouer plusieurs rôles, soit les dépanner, briser l'isolement, les aider à se structurer ou se stabiliser, et agir comme tremplin vers d'autres démarches. Les jeunes ont une utilisation différente des ressources de la rue, certains privilégiant le contact avec les intervenants alors que d'autres utilisent les ressources de manière plus fonctionnelle.

Pour Chérie et Tracey, les intervenants des ressources représentent une importante source de stabilité et de soutien émotif. Chérie estime qu'elle entretient de meilleures relations avec les intervenants dans la rue qu'avec les adultes des services de protection : « *Ben, je leur en veux pas, ici. [...] Parce que ils m'ont pas placée. Parce que ils m'ont pas fait de mal [...]*

Ils m'ont pas fait mettre dans la rue, eux-autres, ils veulent que je m'en sorte » (C). Les intervenants de Dans la rue l'ont accompagnée dans ses meilleurs et pires moments depuis qu'elle s'y est présentée la première fois à 16 ans. Pour elle, ils sont une source continue de d'encouragement. « *Ils ne veulent pas que je me ramasse comme avant [...] Ils me disent : 'Vas-y fort. [...] On va continuer à te supporter'* » (C).

Contrairement à d'autres jeunes pour qui les amis de rue sont importants, Tracey préfère s'entourer d'intervenants. Tracey ne parvient pas à s'imaginer la vie adulte sans la présence des intervenants, au point où elle confesse s'être « *mise dans la rue, pour avoir le soutien que j'avais besoin* » (T). Elle dit qu'elle s'est habituée à la présence des intervenants durant son placement. « *Comme j'ai passé 3 ans en Centre jeunesse, puis après ça j'suis venue dans rue. J'avais tout le temps les intervenants auprès de moi pour parler* » (T).

En plus du soutien affectif, les organismes offrent aux jeunes un milieu de vie leur permettant de sortir de l'isolement, de structurer leurs journées et de participer à des activités. Pour Tracey, le logement chez Passages est beaucoup plus qu'un appartement. Elle structure son quotidien au rythme des activités collectives et communautaires de la ressource.

On a deux locaux communautaires où est-ce qu'il y a des intervenants. [...] Je peux aller parler. Je peux aller écouter un film, parce que j'ai pas... j'ai une télé chez nous, mais pas rien pour écouter. Sinon ben, le mardi on a Moisson Montréal, fait que je vais chercher de la nourriture. Puis on organise aussi des activités aussi : une fois par semaine, à chaque local, on a un souper communautaire. Tout le monde s'aide et on décide de nos recettes. Ça c'est bon aussi. Sinon, je me retrouve seule. (T).

La proximité du centre de jour de Dans la rue est également déterminant pour Tracey. « *En tout cas, là je suis chanceuse, parce que mon logement, je suis à 15 minutes à pieds de Chez Pop's. Puis je le fais à pieds. [...] À tous les jours du lundi au vendredi je vais Chez Pop's, parce que sinon, je tourne en rond* » (T).

Benoît croit que le couvre-feu des appartements du Refuge lui a « *sauvé la vie* » (B) : « *Le Refuge, c'est juste à cause d'eux-autres j'suis encore vivant. [...] Je savais qu'à 9 heures, je pouvais pu rentrer [...]. Ça m'a moins détruit* » (B).

Fréquenter les ressources permet parfois de marquer un tournant dans leur vie. Lorsqu'ils ont éprouvé des difficultés sur le marché de l'emploi, Matthew et Tracey se sont tous deux proposés d'agir comme bénévoles dans des organismes. Cette stratégie permet à

Tracey d'acquérir une expérience intéressante en plus de socialiser. « *Je parlais avec les gens, je faisais cuire la soupe, les toasts, puis la fois par semaine, je faisais les sacs pour les gens* » (T). Matthew s'inscrit pour faire du bénévolat à Mission Bon Accueil lorsqu'il a besoin de se rebâtir après une rechute de speed. « *So pendant 2 mois j'ai pas consommé. [...] C'était 25 heures par semaine et tu fais 5 heures pendant 5 jours, puis t'es dans la cuisine, puis c'est moi qui faisais les repas avec quelques autres gars* » (M). Matthew a « bien aimé » (M) son expérience de bénévolat comme aide cuisinier. Grâce à celle-ci, il a décidé de soumettre sa candidature pour le programme d'insertion en emploi au Chic Resto Pop.

Conclusion du Chapitre 4

L'objectif de ce chapitre était de présenter le parcours des jeunes entre le placement et la rue à la manière de la *thick description* de Geertz (1973). Dans cette présentation j'ai rapporté les événements et les expériences que les jeunes m'ont racontés, avec une attention particulière aux éléments qui ont formé leur histoire : les « configurations internes des rapports sociaux, ses rapports de pouvoir, ses tensions, ses processus de reproduction permanente, ses dynamiques de transformation » (Bertaux, 2010, p.23). La trajectoire des jeunes s'écrit au fil de cinq étapes : les premiers contacts avec le milieu de placement, la vie quotidienne dans le milieu de placement, le cheminement vers l'autonomie, le passage à la rue et la vie quotidienne en situation de rue. Dans cette description nous voyons poindre des enjeux de vulnérabilisation liés au milieu de placement ainsi que les attitudes adoptées par les jeunes face à cette vulnérabilisation. L'objet du prochain chapitre sera de discuter ces résultats en fonction de la question de recherche.

CHAPITRE 5 – DU PLACEMENT À LA RUE : CONTINUATION ET RENFORCEMENT DE L'EXPÉRIENCE DE VULNÉRABILISATION?

*« Le centre jeunesse, c'est la fabrique à jeunes de la rue »
- Un intervenant²⁴*

L'objectif du placement est de protéger les jeunes des dynamiques néfastes présentes dans leur famille ou dans leur milieu (GouvQc, 2010). Or, plusieurs auteurs ont déjà souligné la possibilité que l'expérience de placement puisse précariser le parcours de jeunes déjà fragiles (Roman et Wolfe, 1995).

À travers une démarche compréhensive il a été possible de saisir les véritables enjeux de vulnérabilisation qui conduisent des jeunes ayant vécu un placement à la rue. Dans mon étude, il n'a pas été question de lire la vulnérabilité des jeunes en fonction de facteurs de risque, ce qui aurait nié leur qualité d'acteur. Plutôt, à travers l'analyse des récits de vie, j'ai tenté de discerner les dynamiques récurrentes, celles qui ont été identifiées par moi, et parfois par les jeunes eux-mêmes, comme étant significatives d'un point de vue de la « production » de leur trajectoire de rue (Bertaux, 2010).

Les résultats de cette étude démontrent que les jeunes sont déjà inscrits dans un processus de vulnérabilisation au moment où ils quittent les services de placement. À ce titre, l'expérience de rue apparaît comme le prolongement de ce processus. Or, quelles sont les « mécanismes » (Bertaux, 2010) au cœur de l'expérience de vulnérabilisation des jeunes? La réponse se situe à deux niveaux : d'abord, dans les enjeux de vulnérabilisation liés au placement; ensuite, dans la réponse des jeunes à cette vulnérabilisation.

Ce chapitre est divisé en deux parties. D'abord, je discuterai des enjeux de vulnérabilisation liés à l'expérience de placement chez les jeunes de mon étude. Ensuite, je soulignerai les attitudes adoptées par les jeunes face à leur situation. Ces constats seront contextualisés à la lumière de la littérature.

²⁴ Ces propos ont été recueillis lors d'une communication personnelle avec un intervenant d'une ressource pour jeunes marginaux, dans le cadre d'une conférence.

5.1.Construction du processus de vulnérabilisation entre le placement et la rue

Comment l'expérience de placement a-t-elle contribué à construire la vulnérabilité des jeunes en situation de rue? Quels sont les dynamiques, dans le milieu de placement, qui peuvent favoriser le passage à la rue ou maintenir les jeunes en situation de rue une fois qu'ils s'y trouvent? À partir de mes données et en comparant mes résultats avec la littérature existante, je propose ici trois hypothèses pour rendre compte du phénomène : le placement contribue à la déliaison des liens familiaux et, ainsi, affecte le soutien auquel les jeunes peuvent s'attendre au moment de l'émancipation; les jeunes accusent du retard au niveau de la préparation à l'autonomie au moment de leur départ du milieu de placement; et en elle-même, l'expérience de protection a été stigmatisante pour les jeunes en quête de valorisation.

5.1.1. La continuité de la déliaison familiale

Le projet de vie privilégié pour les jeunes pris en charge par la Direction de la protection de la jeunesse, c'est la réunification familiale (GouvQC, 2010). Pour les jeunes de la population générale, la famille est une importante source de soutien matériel, affectif et identitaire devant l'insécurité qui caractérise la transition vers la vie adulte (Collins et Curtis, 2011; Dworsky et Courtney, 2009; Franke, 2010; Goyette et Turcotte, 2004; Molgat, 2000; Nesmith, 2002). De même, pour les jeunes en situation de rue, la famille reste une ressource primordiale au moment de leur sortie de rue (Bellot, 2001; Colombo, 2003, 2010b; Karabanow, 2008). Dans l'étude de Bellot (2001), les jeunes dont les liens familiaux étaient absents ou effrités étaient plus vulnérables que leurs pairs face aux enjeux d'enfermement dans la rue (p.137).

Parmi les jeunes de mon étude, aucun n'a réussi à réintégrer le milieu familial de manière durable, après le retrait initial, et encore moins à la fin de leur placement. Conformément aux résultats d'autres études, leurs tentatives de réunification ont plutôt été décevantes et de courte durée (Nesmith, 2006, p.592). De plus, le soutien qu'ils pouvaient attendre de leurs parents après leur émancipation était limité à une aide ponctuelle et, dans certains cas, conditionnelle (T). À ce titre, des études avaient déjà démontré que les jeunes placés ont moins de chances que leurs pairs de recevoir du soutien affectif et matériel de leur famille, lorsqu'ils deviennent autonomes (Collins et Curtis, 2011; Goyette, 2006).

Mes données et la littérature suggèrent que l'expérience de placement pourrait elle-même contribuer à l'effritement des liens entre les jeunes et leur famille et donc augmenter leur vulnérabilité (Bellot, 2001; Carignan, Moreau et Malo, 2009; Penzerro, 2003). Concrètement, le placement dans un milieu substitut a pour conséquence de diminuer la fréquence des contacts entre les jeunes et les personnes significatives, comme leurs parents, leurs frères et sœurs (F; C; M) et leurs grands-parents (E; M) (Carignan, Moreau et Malo, 2009; CPJ, 2004). De plus, lorsque la DPJ intervient, elle introduit un « tiers » dans la relation parent-enfant, celui-ci étant chargé de l'encadrement des contacts (téléphones ou visites) entre les jeunes et leur famille (Armaline, 2005, p.1138; CPJ, 2004).

L'expérience de placement affecte aussi la manière dont les jeunes perçoivent les membres de leur famille (Germain et Berthiaume, 2000, cités dans Carignan, Moreau et Malo, 2009, p.13). Le témoignage des jeunes de l'étude révèle qu'en plus de créer une distance physique, le placement a pour effet de transformer le regard que les enfants portent sur leurs parents. Lors de son premier placement, Benoît découvre des dynamiques relationnelles nouvelles au sein desquelles il se sent « *bien en tabernouche* » (B). À la lumière de celles-ci, il se met à critiquer vivement le mode de vie de son père : « *La vie c'est pas rester dans son salon, estie, à attendre ses chums pour boire une bière en chequant la TV ou ben non la Poule aux Œufs d'Or* » (B). Rappelons que, de manière implicite ou explicite, le retrait du milieu familial constitue un « dénigrement » des compétences parentales (CPJ, 2004). Devant ce dénigrement, certains jeunes contestent le jugement formulé sur leurs parents : « *Ils m'ont comme volée, dans le fond, à elle [ma mère]. [...] Puis c'est pas une mauvaise mère. Elle est capable de s'occuper de ça [...]. Tu sais : c'est pas comme si elle a tout perdu ses flos* » (E). D'autres jeunes, comme Matthew, intègrent l'image qu'on leur reflète de leurs parents : « *Ma mère ne va pas bien* » (M). Ayant appris très jeune à considérer sa mère comme une femme fragile, Matthew se fie davantage à sa grand-mère et à ses intervenants qu'à sa mère.

La distanciation physique et symbolique qui se produit avec le milieu familial lorsque les jeunes sont placés peut avoir des conséquences importantes et paradoxales, sur leur vulnérabilité. D'un côté, elle pourrait diminuer le soutien sur lequel ils peuvent compter à la fin de leur placement et au début de leur vie adulte. Plusieurs jeunes de l'étude ont témoigné de fait que c'étaient eux qui initiaient les contacts avec leurs parents lorsqu'ils étaient placés, plutôt que l'inverse. La littérature corrobore le phénomène selon lequel de nombreux parents

se désengagent auprès de leurs enfants pendant qu'ils sont pris en charge par d'autres d'adultes (Carignan, Moreau et Malo, 2009). « As mentioned, attachment theorists argue that the longer youth reside in foster care, the more detached their biological families become » (Nesmith, 2002, p.169).

D'un autre côté, et paradoxalement, cette distanciation peut exacerber le désir ou le besoin de proximité avec leur famille, une fois les jeunes émancipés. Il est étonnant de constater que tous les jeunes de mon étude, sauf Esther (qui savait déjà que c'était impossible), ont tenté une réunification après leur émancipation. Comme Bellot (2001), je suis frappée de voir à quel point leurs parents et famille occupent une place importante dans l'histoire des jeunes, après le départ du milieu de placement. D'autres auteurs ont déjà observé l'attachement des jeunes placés à leur famille, malgré leur histoire difficile (ASPC, 2006; Bertaux, 2010; Carignan, Moreau et Malo, 2009; CPJ, 2004).

Pour plusieurs jeunes, ces foyers [d'accueil] demeurent de véritables milieux de vie substituts. Les jeunes se sentent déracinés jusqu'à un certain point et se remémorent les doux souvenirs de leur existence dans leur famille biologique (CPJ, 2004, p.24).

La persistance avec laquelle les jeunes retournent vers leur famille après le placement peut s'expliquer par la fonction de la famille comme lieu de « production anthropomique » (Bertaux, 2010, p.42). Cela signifie que, aujourd'hui encore, la famille jouerait un rôle capital dans le fondement de l'identité et le positionnement social des individus et ce, paradoxalement – comme l'indiquent mes résultats –, même en son absence (Bellot, 2001). Le fait que Francis évoque ses parents biologiques durant l'entrevue, « *Mon père, c'est un estie de coké. [...] Puis ma mère itou, elle faisait de la coke accoté* » (F), suggère que, même après 15 ans de séparation, il est encore en relation – symbolique ou identitaire – avec les adultes qui l'ont mis au monde.

Conformément à d'autres études (Bellot, 2001; CPJ, 2004), mes résultats suggèrent que le fait de vivre avec des intervenants ne remplace pas le rêve de vivre avec sa famille, aussi dysfonctionnelle soit-elle. Bellot (2001) a observé que, chez les jeunes en situation de rue avec antécédents de placement, l'absence de la famille apparaissait « comme un élément majeur de leur fragilité et de leurs souffrances » puisque, sans elle, ils ne parviennent pas à « dire *qui ils sont* » (p.120). Les jeunes « sans famille » de son échantillon étaient « en quête de soi avec

une acuité plus prégnante que les autres jeunes » (ibid.). En contexte de rue, cette « ‘souffrance de vivre’ plus frappante que les autres jeunes rencontrés » (p.122) augmentait le risque d’adopter des pratiques létales (p.121).

Il existe un réel danger pour les jeunes placés de développer des idées fantaisistes sur leurs parents et, ainsi, d’entretenir des attentes irréalistes sur le soutien qu’ils peuvent en espérer au moment de la sortie. Matthew avoue, « *Quand j’étais jeune, je pensais qu’un jour j’allais pouvoir retourner chez ma mère. [...] Je me faisais tout le temps des illusions dans ma tête, que un jour j’allais pouvoir avoir un bon contact, puis la famille réunie* » (M). Tant que les jeunes entretiennent de faux espoirs sur le soutien – matériel et émotif – qu’ils peuvent attendre de leurs parents, ils sont à risque de rencontrer l’échec. Ils ne mesurent pas bien le degré d’indépendance qu’ils devront assumer après la sortie, et ne sont pas disposés à prendre leur vie en main. Avec le recul, Matthew déplore amèrement que son éducateur ne lui ait jamais parlé « d’homme à homme » sur les risques qui l’attendaient, en tant que jeune « *sans famille* » (M).

Câlrique qu’il aurait pu faire une meilleure job que ça avec moi! [...] Il m’a jamais rencontré dans un bureau, exemple, puis : ‘Toi, t’es le jeune de 15 ans, puis je te le dis : câlrique, tu sais que t’es un jeune tout seul, t’as pas vraiment un gros avenir devant toi si... parce que t’as pas de mère, t’as pas de père...’ Lui m’a pas dit ça, lui. Tu comprends? Ça, j’aurais peut-être aimé ça me faire dire ça à l’âge de 15 ans, dans les yeux. (M).

Afin d’étendre les effets positifs de leurs services sur les jeunes au-delà de l’âge de la majorité, les services de protection pourraient, en plus de les retirer de situations compromettantes, accompagner les jeunes dans la gestion des relations familiales à l’origine du placement, y compris dans un processus de deuil de la « famille idéale ». Selon les jeunes interrogés par Carignan, Moreau et Malo (2009), les contacts avec le milieu naturel aident les jeunes placés à « prendre conscience de la problématique de leurs parents et de la nécessité du placement » (p.104). Comme Chérie, toutefois, les jeunes suggèrent que les adultes fassent davantage confiance aux jeunes « dans le processus de décision et de planification de ces contacts » (Carignan et al., 2009, p.131). D’autres auteurs ont suggéré que, pour mieux aider les jeunes placés, les familles d’accueil et les intervenants des services en protection devraient être formés en dynamiques du trauma et du deuil (Martinez, 2002; Zlotnick, 2009).

5.1.2. La continuité de la disqualification sociale et professionnelle

Les jeunes qui ne peuvent pas compter sur le soutien de leurs parents ni pour se loger, ni sur le plan financier ou émotif au moment où se terminent les services de protection, à 18 ans, doivent, plus que leurs pairs, compter sur leurs propres ressources (Bellot, 2001; Nesmith, 2006). La capacité des jeunes à vivre de manière autonome est encore plus centrale pour les jeunes placés car, une fois émancipés, leur transition est systématique, c'est-à-dire moins individualisée et plus irréversible que celle des autres jeunes de leur âge (Parker, Ward, Jackson, Aldgate et Wedge, 1991, cités dans Leslie et Hare, 2003, p.239).

Mes résultats ressemblent à ceux d'autres auteurs qui observent, par exemple, le faible niveau de réussite scolaire et professionnelle chez les jeunes avec antécédents de placement (ASPC, 2006; Dworsky et Courtney, 2009; Lenz-Rashid, 2006; Nesmith, 2002; Novello, 2004; Robert, Pauzé et Fournier, 2005), leur précarité financière (Meech et Fung, 1998, cités dans Goyette et Turcotte, 2004, p.34), ainsi que leur manque d'expérience dans la gestion d'un budget, dans la recherche d'un appartement ou d'un travail (Lenz-Rashid, 2006, p.250; Martinez, 2002, p.48). Les jeunes de cette étude ont dit ne pas se sentir préparés, psychologiquement et matériellement, à ce qui les attendait à la sortie du placement. Ils ont identifié deux difficultés relatives à leur transition à la vie adulte : le sentiment de ne pas être qualifiés sur le plan scolaire et professionnel, et celui de ne pas être préparés à vivre de manière autonome. Or, leurs récits suggèrent que ce n'est pas tant l'absence de préparation qui contribue à leur vulnérabilité, mais plutôt l'inadéquation de cette préparation à leurs besoins et aspirations.

Disqualification scolaire et professionnelle

Tous les jeunes de mon étude qui étaient placés durant l'adolescence ont reçu, dans le milieu de placement, une préparation scolaire et professionnelle. Cependant, le degré de satisfaction et d'engagement des jeunes vis-à-vis de cette préparation est faible. Ainsi, les jeunes ayant reçu la préparation socioprofessionnelle la plus consistante (Matthew, Esther et Tracey) décrivent ces services comme plutôt insatisfaisants : l'éducation reçue par les jeunes a été limitée aux matières jugées fondamentales (CPJ, 2004, p.49); et les jeunes ont été dirigés vers des programmes d'insertion jugés peu utiles, ne leur offrant pas, à terme, la garantie

d'être embauchés. En même temps, ils n'ont pas été encouragés à entreprendre des démarches autonomes en emploi, selon leurs capacités.

Les jeunes de l'étude ont jugé que les expériences vécues dans le milieu du placement ne leur ont pas ouvert des perspectives valorisantes pour participer à la société et au monde de la production socioéconomique. Ils ont plutôt eu l'impression que, comme Benoît chez sa tante, on les « *tenait actifs* » (B) pour les empêcher de faire des « *conneries* » (B). Ou encore, comme le souligne Bellot (2001), qu'on a tenté de les « ramener [...] dans des espaces conçus pour eux, par les adultes » (p.176) avec peu d'égards pour leurs capacités, leur rythme, ou leurs propres aspirations (Colombo, 2010a).

Comme l'ont déjà noté d'autres auteurs (Bellot, 2001; Colombo, 2010a; Zlotnick, 2009), le degré d'investissement et de satisfaction des jeunes vis-à-vis des programmes de qualification scolaire et professionnelle qui leur sont destinés ne dépend pas uniquement de leurs capacités : il dépend aussi de la cohérence de ces programmes avec ce qu'ils perçoivent comme étant dans leur intérêt.

C'est uniquement à la lumière de cette cohérence subjective [de leur trajectoire de vie] que peuvent se comprendre, par exemple, les résistances de certains jeunes à investir des programmes destinés à les accompagner [...], alors que d'autres y trouvent du sens. Il s'agit là moins d'une 'mauvaise volonté' de la part de ces jeunes que du faible potentiel de reconnaissance que revêtent à leurs yeux ces programmes en regard de leurs attentes propres (Colombo, 2010a, paragr.52).

De fait, comme ces auteurs, j'ai noté chez les jeunes de fortes aspirations scolaires et professionnelles et chez Esther, à tout le moins, de fortes capacités pour les études.

D'ailleurs, les récits de Francis et Chérie, en particulier, montrent que certains jeunes ne sont pas disposés à s'investir dans la construction de leur avenir, dans le contexte du placement, puisque celui-ci manque de légitimité, à leurs yeux. Chez Francis, il y a même un refus actif de prendre part à un quelconque programme de scolarité ou d'employabilité durant son placement : « *Ils ont tout essayé! [...] Je voulais rien savoir! [...] J'ai rien à foutre, man!* » (F). Il justifie ce refus du fait qu'il ne veut pas que les intervenants lui « *changent la tête carrément, comme un estie de sevrage* » (F).

Opportunités limitées pour la responsabilisation et l'expérimentation

La deuxième difficulté décrite par les jeunes a trait au sentiment d'être peu outillés, au moment de la fin du placement, pour faire face à l'injonction de l'autonomie. En effet, si les jeunes de cette étude sont heureux d'être enfin libérés du joug des intervenants (Parazelli, 2002), ils ont en même temps l'impression d'avoir été relâchés prématurément avant qu'ils soient prêts à voler de leurs propres ailes (CPJ, 2004). Tracey estime que, durant l'expérience de placement, elle n'a pas été suffisamment outillée pour répondre à ses besoins de manière autonome. Elle n'a pas appris à faire un budget, à aller chercher un revenu, à connaître les lois, ou à connaître les services auxquels elle a droit en tant qu'adulte (T). En situation de rue, elle se « débrouille » (T), quoique difficilement. Comme stratégie de survie, elle s'emploie à organiser sa fréquentation des ressources et des intervenants de manière à reproduire le cadre et les relations d'aide qu'elle a connus dans le milieu de placement.

D'autres jeunes critiquent le contexte du placement d'avoir été trop restrictif et, de ce fait, d'avoir étouffé chez eux l'esprit d'initiative requis pour vivre de manière autonome : « *Il te montrent pas à penser [...] Ils vont même te dire c'est quand que tu vas prendre ta douche* » (E). Armaline (2005) souligne que dans le milieu de placement, les jeunes sont en quelque sorte « captifs » d'un système qui pourvoit à tous leurs besoins, en plus d'encadrer tous leurs contacts avec le monde extérieur. La logique de protection qui prévaut dans les milieux de placement peut ainsi priver les jeunes d'occasions de vivre des expériences significatives d'autonomie qui leur permettraient de se construire, comme acteurs, et de bâtir leur avenir dans un contexte social plus large (Armaline, 2005; Goyette, 2006; Hamel et al., 2012, p.258; MacDonald, 2010). À ce titre, la voix des jeunes de cette étude s'accorde avec les conclusions d'auteurs qui soulignent l'importance, pour les individus modernes, de vivre des formes d'expérimentation à l'adolescence (Bellot, 2001; Colombo, 2010a; MacDonald, 2010; Turcotte, 2008). « *Comme quand t'es adolescent, il faut que tu expérimentes des affaires puis toute. [...] Mais si tu l'as pas, c'est sûr que ça te fucke après quand tu tombes dans la vie adulte* » (E). À l'adolescence, une période de transition et de découverte, l'expérimentation et la prise de risque permettraient d'acquérir une connaissance de soi à travers l'épreuve de ses limites (Le Breton, 2002, Jeffrey et al., 2005, cités dans Colombo, 2010a, p.157-158; MacDonald, 2010). De plus, dans un contexte socioéconomique « incertain », l'expérimentation et la prise de risque donneraient aux jeunes l'occasion de se démarquer, de

se différencier et d'acquérir une place sociale valorisante (Bellot, 2001; Colombo, 2010a). « Aujourd'hui, aucun rôle n'est plus définitivement arrêté. [...] Ainsi, l'expérimentation est aujourd'hui au cœur de la construction de l'identité des jeunes et de leur adaptation aux conditions sociales offertes » (Bellot, 2001, p.63).

Le milieu de placement : un lieu pour s'insérer et se construire?

Étant donné les difficultés décrites plus haut, plutôt que d'être perçue comme un moment privilégié pour s'outiller et bâtir leur avenir, la période du placement est perçue par plusieurs des répondants comme un hiatus dans leur existence : les jeunes y « *font leur temps* » (F; M; C) plutôt que d'y inscrire des expériences significatives. « *Je me préoccupais plus, à ces âges-là, [à] faire mon chemin sans que ma famille d'accueil s'aperçoive que j'allais pas bien* » (C). Esther décrit, de manière assez évocatrice, le temps passé dans la rue comme le temps qu'elle rattrape de sa jeunesse volée en centre d'accueil :

Quand j'ai commencé à me replacer dans ma vie puis décider de prendre ma vie en mains, c'est à peu près dans mes 21 ans, 21 ans et demi. Puis j'ai calculé le temps : c'était le même temps que j'ai fait là-bas, du centre d'accueil. C'est comme si j'ai repris ce temps-là de mon adolescence pour tripper, tu sais, voir les affaires, puis savoir c'est quoi je veux faire, puis là après je décide, plus me replacer [...]. C'est comme si j'ai vécu mon adolescence à 18 ans au lieu de l'avoir vécue à 14 ans comme le monde normal (E).

L'enjeu de la préparation à la vie autonome des jeunes placés a été plusieurs fois mentionné dans la littérature (Collins et Curtis, 2011; CPJ, 2004; Goyette, 2006; Goyette et Turcotte, 2004; Novello, 2004; Williams, 1991). Conscients de leur responsabilité vis-à-vis des jeunes qui quittent leurs services, les centres jeunesse du Québec investissent depuis quelques années dans le développement de nouveaux programmes visant à mieux aider les jeunes à réussir leur transition vers l'indépendance (GouvQc, 2010; Goyette, 2003; Goyette et Turcotte, 2004; Goyette et al., 2007).

Plusieurs pistes ont été suggérées afin de mieux répondre aux besoins des jeunes qui quittent les milieux de placement. Par exemple, certains auteurs suggèrent que l'accompagnement à l'autonomie devrait commencer plus tôt et se terminer plus tard, c'est-à-dire après les 18 ans (Collins et Curtis, 2011, p.394; Leslie et Hare, 2003, p.242; Martinez,

2002, p.45; Williams, 1991, p.293; Zlotnick, 2009). À ce sujet, Zlotnick (2009) observe : « Long-term problems require long-term interventions and follow-up » (p.323).

Des études ont montré les conséquences positives du prolongement des services de placement jusqu'à l'âge de 19 ans :

Young people who were still in care at age 19 experienced more positive and fewer negative outcomes than those who had already left across a number of domains, including higher rates of college enrolment, lower rates of criminal justice system involvement, and lower rates of teenage pregnancy (Courtney et Dworsky, 2006, cités dans Dworsky et Courtney, 2009, p.51; voir aussi Goyette et al., 2007).

Se faisant écho à ces études, Tracey se dit avoir été prête et heureuse de vivre une forme de responsabilisation avant ses 18 ans. Pour sa part, Chérie souligne l'importance d'un accompagnement qui se prolonge au-delà des 18 ans : « *Je pense que ça serait quelque chose, ça, un cheminement particulier, où un encadrement spécifique avec les... un suivi, un suivi avec les jeunes, après avoir été en centre d'accueil, je pense, ce serait bien. C'est ça qui manque* » (C). Esther suggère à tout le moins que les services de protection s'assurent que les jeunes sont « *corrects* » (E) à la sortie.

Par ailleurs, Brown et Wilderson (2010) ont trouvé que les jeunes référés directement aux programmes pour jeunes sans-abri dès le milieu de placement sont moins hypothéqués que ceux qui y arrivent après avoir tenté, péniblement, de vivre de manière autonome (p.1470).

Des auteurs précisent, en outre, que l'accompagnement des jeunes vers la sortie devrait avoir pour objectif de départ d'aider les jeunes à articuler leurs propres aspirations (Collins et Curtis, 2011, p.398; Colombo, 2003; Penzerro, 2003). Il devrait aussi tenir compte de facteurs concrets, tels que les politiques qui facilitent ou nuisent à l'accès des jeunes au logement, aux services spécialisés et aux programmes d'insertion (Bellot, 2003; Collins et Curtis, 2011; Zlotnick, 2009).

Depuis quelques années, les structures d'autonomie graduée (*transitional living programs*) ont reçu beaucoup d'attention de la part des chercheurs, car elles semblent protéger les jeunes contre la plongée dans la vulnérabilité à l'âge adulte (Brown et Wilderson, 2010; Collins et Curtis, 2011; Goyette et al., 2007; Goyette et Turcotte, 2004; Rashid, 2004). Esther et Chérie croient que si elles avaient pu vivre en appartement supervisé avant leur sortie, cela les aurait mieux outillées pour la vie adulte. L'attrait de ces structures aux yeux d'Esther est

double : elles offrent l'opportunité d'avoir un « chez soi » en même temps que la chance d'apprendre de ses erreurs, sous le regard sécurisant des éducateurs.

Ils devraient faire des appartements supervisés pour les jeunes, [...] Tu sais, t'as ton apparté à toi, tu sais, tu vis, t'apprends. [...] Il y a des éducus qui sont dans le bloc pareil, mais tu sais tu peux faire ta vie, là. [...] T'as le droit d'avoir ton monde, puis d'inviter du monde, [...] Puis des fois, tu fais pas un bon choix, [...] Mais tu sais, c'est pas... C'est pas un mauvais choix dans le fond! Parce que t'apprends pareil de quoi des expériences que tu fais. [...] Puis là tu choisis pour finalement trouver de quoi que ça fitte puis que c'est vraiment bon puis que t'es vraiment bien dedans! Pour ça, il faut que t'essaies une couple d'affaires, là (E).

Tracey, qui a pu vivre seule en appartement supervisé avant son émancipation, a bien souligné l'avantage en termes de responsabilités de cette expérience d'autonomie. « *S'il y a un problème à l'appartement, ben, c'est forcément toi. [...] C'est comme plus de responsabilités, puis c'est ça que j'avais besoin. Parce que je me suis souvent beaucoup fiée sur les autres* » (T).

Un logement stable est un des premiers besoins des jeunes au moment de leur émancipation (Collins et Curtis, 2011). Sans logement stable lorsque prennent fin les services de placement, c'est-à-dire sans adresse fixe, sans accès régulier à une douche, à un lit, comment, en effet, poursuivre ses études? trouver et garder un emploi? ouvrir un compte en banque? fonder un couple? subvenir aux besoins de ses enfants? (Collins et Curtis, 2011, p.395). De plus en plus d'études indiquent, en outre, que la stabilité en logement est un facteur déterminant d'une bonne santé mentale (Evans, Wells et Moch, 2003, cités dans Collins et Curtis, 2011, p.392).

Parmi les jeunes de mon étude, seulement Tracey et Matthew ont eu accès à un logement supervisé et ce, sous condition qu'ils fassent preuve d'autonomie en contexte de groupe. Selon Collins et Curtis (2011), les contraintes de ce type liées à l'accès aux programmes sociaux d'insertion pourraient priver les jeunes vulnérables des avantages de ces programmes (p.395).

5.1.3. La continuité de la stigmatisation (statut négatif)

La disqualification professionnelle et l'absence d'occasions pour mettre à l'épreuve leur autonomie, dans le contexte du placement, peuvent renforcer la vulnérabilité matérielle de

jeunes sans famille. Mais, de plus, elle prolonge une stigmatisation subie ou perçue qui – comme l’ont dévoilé mes résultats – prend racine dans la situation de placement.

Le placement comme punition

Le placement en lui-même marque, pour les jeunes de l’étude, une différenciation par rapport aux autres jeunes de leur âge, à la fois non désirée et inéluctable. « *C’était pas de ma faute si je suis allé en foyer de groupe la première fois. J’étais un jeune bien normal comme tous les autres. [...] Qui demande de naître en foyer de groupe?* » (M). De plus, le placement donne l’impression à certains jeunes d’avoir été punis pour les manquements de leurs parents, plutôt que d’avoir été protégés (CPJ, 2004; Bellot, 2001) : « *J’étais l’enfant, puis c’était moi dans le milieu. ‘Ah ben Chérie, il faudrait qu’elle s’en aille parce que on peut pas s’occuper d’elle parce qu’elle va pas bien, parce que, on a divorcé puis toute* » (C).

Plusieurs auteurs ont déjà souligné les effets stigmatisants – involontaires – des pratiques de protection (CPJ, 2004; Leslie et Hare, 2003). Par rapport à leurs pairs du même âge, cette différenciation provoquée par des raisons qu’on ne leur envierait pas, a fait naître chez plusieurs jeunes de mon étude des sentiments ambivalents sur leur propre valeur (CPJ, 2004). Au cours de l’entrevue, plusieurs jeunes ont senti le besoin de défendre leur légitimité morale. « *Puis c’était pas parce que j’étais une mauvaise fille, parce que j’étais en protection* » (C).

La mixité des profils

L’ambivalence identitaire des jeunes placés pour des motifs de protection est exacerbée par le fait qu’ils partagent leurs unités de vie avec des jeunes placés sous la loi sur la délinquance juvénile. À ce titre, ils sont soumis aux mêmes contraintes que les jeunes criminels. La même frustration a été exprimée par les jeunes interrogés par le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ, 2004) qui n’avaient pas le droit de parler en l’absence de l’éducateur, de crainte que les contrevenants partagent avec les jeunes LPJ les coordonnées de contacts pour la fugue ou la drogue (p.60).

Notons, en passant, que contrairement à ce qui est prévu aux dispositifs de la LPJ, les jeunes que j’ai interrogés ne font pas de distinction entre ceux qui sont placés sous la LSJPA et ceux qui sont placés sous la LPJ pour motifs de troubles sérieux de comportement. Aux

yeux des jeunes, la ligne de démarcation existe plutôt entre ceux qu'on a retirés de leur milieu familial parce que leurs parents ne pouvaient pas s'occuper d'eux (les jeunes « *sans famille* » (M)) et ceux retirés de leur milieu familial car ils ont « *fait du fuck-up chez eux* » (M). De manière évocatrice, Matthew rappelle souvent durant l'entrevue qu'il est un « *jeune qui a vécu beaucoup de problèmes* » (M) et non un « *jeune à problème* » (M). Cette distinction permet aux jeunes de se situer favorablement ou défavorablement en regard des autres.

En plus de brouiller les cartes quant à leur valeur sociale, la cohabitation avec des pairs déviants expose certains jeunes à des pratiques nouvelles (fugue, absentéisme scolaire, consommation). Comme le constatait déjà le CPJ (2004) :

La mixité entre jeunes contrevenants et jeunes en protection ne semble pas produire de bons résultats. Certains jeunes, placés à cause de problèmes familiaux ou à la suite de délits mineurs ou de comportement indésirable, ont été initiés par leurs camarades d'institution au vol, à la fraude, à la prostitution, à la fugue, etc... (p.59).

Selon ces auteurs, la mixité des profils au sein des unités de vie était « source d'ennuis et de crainte » pour une majorité des jeunes interrogés en plus d'être généralement mal vue, y compris par les jeunes placés sous la loi sur la délinquance juvénile (CPJ, 2004, p.68).

Ce que ça fait : La rébellion ou la chute

Devant la fatalité de leur situation de placement et du message ambivalent qui l'accompagne sur la valeur sociale des jeunes, deux profils d'attitudes se dessinent : les jeunes qui se révoltent face au placement, cherchant ailleurs la source de leur valorisation et de profit, notamment dans les pratiques déviantes (E; F; C); et les jeunes qui se conforment à leur placement, espérant trouver la confirmation de leur identité auprès des adultes du Centre jeunesse et dans des pratiques conventionnelles (M; T; B) (Colombo, 2010b; Karabanow, 2008). Le rapport à soi et aux autres développé au sein du contexte de placement peut avoir, pour les jeunes, une influence jusque sur la trajectoire de rue et dans leur adoption de modes de vie de la rue (Bellot, 2001; Parazelli, 2002). L'effet de la stigmatisation s'opère différemment selon que les jeunes adoptent l'une ou l'autre des postures face à la situation de placement.

Les « tannants », ou la fuite contre la restriction

Parmi les jeunes de l'étude, les deux jeunes qui perçoivent le milieu de placement comme négatif, voire menaçant, pour leur identité et l'accomplissement de leurs aspirations (Esther et Francis) adoptent plus facilement des pratiques jugées déviantes : consommation, vente de drogue, fugue et itinérance. Tout au long de son placement, Esther a l'impression d'être traitée « *comme si t'étais un gros criminel, puis t'a rien fait, dans le fond* » (E). Plutôt qu'être un lieu où elle peut s'enraciner et construire son avenir, le placement apparaît comme un milieu hostile qu'elle veut fuir, peu importe les conséquences. « *Moi j'étais enragée là-dedans, là. [...] Ils font que tu te sens mal; ils te font sentir mal* » (E). Esther se décrit, adolescente, comme « *full de haine* » (E). Elle pense juste à se « *geler* » (E). Finalement « *tannée* » (E) de se faire traiter comme une criminelle dans le milieu conventionnel du placement, Esther décide d'adopter effectivement la clandestinité : elle décide de fuguer. À l'instar de Bellot (2001), de Colombo (2010a) et de Parazelli (2002), je suggère que l'absence de légitimité de l'expérience de placement aux yeux des jeunes augmente « l'attractivité » des pratiques alternatives, considérées comme plus prometteuses pour « s'approprier une place sociale reconnue ».

De même, une lecture attentive de la trajectoire de Francis me porte à considérer l'effet de son rapport au milieu de placement comme une incitation au mode de vie criminel dans lequel il s'engage. Quoique Francis entende parler des centres d'accueil, par sa TS, depuis qu'il est tout petit, il s'y croit à l'abri, jusqu'au jour où « *C'est là que je me suis retrouvé!* » (F). Il n'est pas déraisonnable de supposer qu'à partir de ce jour, il cherchera un ancrage valorisant dans la prospérité et le statut social que lui procure la vente de drogue; ancrage qui lui paraît plus sûr qu'auprès de sa mère d'accueil et de ses éducateurs. C'est d'ailleurs après la fin de son premier placement, lors de son retour dans le milieu familial, qu'il entre en contact avec l'homme qui fera naître en lui l'ambition de devenir plus riche que le « *premier ministre* » (F).

Les expériences d'Esther et de Francis permettent d'illustrer un phénomène rencontré chez les jeunes en situation de rue et décrit par Bellot (2001). Cette auteure a montré que les pratiques de type répressif, plutôt que d'aider les jeunes à sortir de la rue, ont tendance à les vulnérabiliser davantage, notamment en exacerbant le sentiment de révolte et de méfiance qu'ils entretiennent vis-à-vis des adultes (p.272). En effet, la même dynamique pourrait être à

l'œuvre dans le contexte du placement. En perpétuant des dynamiques de domination sur des jeunes déjà fragilisés et en leur envoyant un message sur leur « méchanceté », les pratiques répressives (et tout ce qui est perçu comme tel par les jeunes) pourraient nuire à ce que ces jeunes s'inscrivent dans des relations de confiance et de reconnaissance – des relations, donc, constructives et protectrices – avec les adultes (Bernier, Morissette et Roy, 1991, dans Hamel et al., 2012). À la fin de son étude, Bellot (2001) recommande que les pratiques auprès des jeunes renoncent à « l'exercice de rapports autoritaires et inégalitaires de pouvoir pour parvenir à des formes participatives et égalitaires [...] où le groupe devient aussi un espace d'appartenance sociale » (p.275).

Les « bons », ou les limites de la conformité

Contrairement à Esther et Francis, Matthew, Tracey et Benoît (lors de son premier placement) se décrivent comme engagés dans leur milieu de placement. Ils sont assidus à leurs tâches, se montrent respectueux envers leurs éducateurs et se lient d'amitié avec des jeunes non délinquants. « *Quand j'étais jeune, j'ai jamais été un mauvais garçon* » (M).

Pour eux, et plus particulièrement pour Matthew et Benoît, l'arrivée à la rue est un choc d'autant plus grand qu'ils avaient placé leur confiance et leur espoir dans les adultes. Ils constatent avec amertume et colère que leurs bons comportements, finalement, n'ont pas su les protéger. À quoi bon s'être conformé aux prescriptions des intervenants, se demande Matthew, si, à 18 ans, il se retrouve une fois de plus dans un « foyer de groupe », sans famille? « *Si, exemple, je serais né un petit jeune tannant, whatever, je suis sûr je m'en serais sorti mieux plus tard* » (M). Aux yeux de Matthew et Benoît, leur situation de rue confirme leur identité négative, latente, et les amène à adopter les pratiques déviantes que, jusqu'alors, ils avaient rejetées, puisqu'ils les avaient associées à d'autres.

En somme, qu'ils aient adopté le profil du « bon » ou du « méchant » dans le milieu de placement, l'expérience du retrait familial contribue à inscrire les jeunes dans la marge, même si, comme d'autres auteurs, je constate que les aspirations traditionnelles sont très présentes chez les jeunes que j'ai interrogés (Bellot, 2001; Karabanow, 2006). « Ces jeunes, comme la majorité de ceux de leur âge, aspirent à une vie 'normale' qui puisse leur assurer les conditions d'une reconnaissance affective, sociale et juridique suffisante pour pouvoir se réaliser » (Colombo, 2010b, paragr. 19). À ce titre, plutôt que d'incarner un refus des aspirations

traditionnelles, la trajectoire de rue se présente comme le résultat du *manque* d'opportunités et de ressources pour s'insérer dans la vie comme les autres (Bellot, 2001; Colombo, 2010b). Tous les jeunes de mon étude pourraient dire, comme cette jeune dans l'étude de Parazelli (2002) : « Ça ne me tentait pas d'être dans la rue puis je voulais être en appartement, être bien, vivre comme tout le monde et manger comme tout le monde » (p.208).

5.2. Attitudes des jeunes face à l'expérience de vulnérabilisation

Si les jeunes ont tous été soumis aux dynamiques de vulnérabilisation dans le milieu de placement, tous les jeunes n'y réagissent pas de la même manière. Nous pourrions reprendre la classification de Paugam (2013) pour décrire les trois attitudes caractéristiques des jeunes en situation de rue qui ont fait l'expérience de la déliaison, de la disqualification et de la stigmatisation dans le contexte du placement : l'acceptation ou l'intériorisation de la vulnérabilisation; la négation ou la contestation de la vulnérabilisation; et la rationalisation ou la négociation de la vulnérabilisation. Aucune attitude ne décrit de manière exclusive celle de l'un ou l'autre jeune : tous les jeunes ont pu faire preuve des trois attitudes à l'un ou l'autre moment de leur histoire.

5.2.1. L'acceptation : la rue comme « naufrage »

L'acceptation de la situation de vulnérabilité correspond à l'attribution pour soi de celle-ci, comme si elle faisait partie intégrante de son identité. Ainsi, lorsque Matthew se décrit comme un « *crisse de tout nu* » (M) ou que Benoît se qualifie de « *cave* » (B), ils témoignent d'une intériorisation du statut de vulnérabilité.

Les sentiments qui accompagnent cette attitude sont l'impuissance ou la résignation. Ainsi, les jeunes renoncent à leur pouvoir de changer les choses : ils sabotent leurs projets personnels et ils s'abandonnent à des pratiques autodestructrices, comme la consommation ou la prise de risques (Bellot, 2001; Flamand et Aubin, 2004; Parazelli, 2002).

Le dénigrement de soi peut aussi être une caractéristique de l'intériorisation de la vulnérabilité. Plusieurs jeunes de cette étude se comparent défavorablement face aux membres de leur famille et à leurs connaissances qui l'ont eu « *plus facile* » (C). Par exemple, Tracey se dévalorise par rapport à une intervenante avec qui elle « *a même pas un an de différence* » (T).

C'est quand le soir j'arrive pour me coucher, là je pense trop. [...] Que là elle est bien placée dans la vie, puis que moi je suis en bas [au centre de jour Chez Pop's], puis que je fous rien, puis que j'ai des problèmes. Fait que ça, ça joue un peu avec ma tête (T).

Pour les jeunes inscrits dans une dynamique d'intériorisation, la situation de rue est perçue comme un échec à ajouter à une longue liste de difficultés vécues en amont de la rue. Face à la récurrence de leurs problèmes, les jeunes sont tentés de baisser les bras : « *Parce que, le fait d'avoir été en foyer de groupe toute ma vie, [...] Je ne donnais plus de chances. J'étais comme : 'Fuck-it'* » (M).

5.2.2. La négation : la rue comme « tremplin »

La négation, ou le refus de la situation de vulnérabilité, est caractérisé par l'évitement des relations ou des situations dans lesquels les jeunes pourraient être pris en défaut. Elle est aussi caractérisée par un surinvestissement de la valorisation de soi et par la réussite selon ses propres critères. Dans mon étude, les cas les plus explicites de négation de la vulnérabilité se trouvent chez Francis, dans son ambition de « *faire du cash* » (F) et chez Esther, par ses réflexes de contestation et de fuite de toute forme d'autorité.

Les jeunes inscrits dans une dynamique de refus de la situation de vulnérabilité valorisent énormément leur indépendance. L'affirmation de Francis est caractéristique de cette attitude : « *J'ai pas besoin de personne* » (F). Les jeunes qui ont adopté cette attitude n'ont pas renoncé à se tailler une place dans la société : ils ont rejeté les normes et les règles qu'on leur a proposées pour se tailler cette place. Ainsi, ils inscrivent leur ascension dans la marge (Bellot, 2001; Parazelli, 2002).

À partir de cette attitude, la rue se présente comme un choix en même temps que le théâtre de nombreuses opportunités. Pour Esther, la rue lui permet de « *vivre* » : « *Moi ça me tente de juste vivre un peu ma vie, vivre un peu. Tu sais : tu vis jamais. [...] Comme quand t'es adolescent, il faut que tu expérimentes des affaires puis toute* » (E). Francis dit qu'il a « *voulu* » (F) sa vie telle qu'elle est : « *Ça a été mes choix, là. Comme vendre de la drogue itou, ça été mon choix* » (F). Pour lui, la rue lui permet de s'enrichir, concrètement, c'est le milieu où il gagne sa vie.

5.2.3. *La rationalisation : la rue comme « accident de parcours »*

La négociation de la situation de vulnérabilité se caractérise à la fois par une reconnaissance de cette situation et par le déploiement d'efforts pour la dépasser, soit en la justifiant sur le plan mental (Paugam, 2013), soit en investissant dans des actions concrètes. Entre l'intériorisation et la négation de la situation de vulnérabilité, elle se présente comme une voie mitoyenne.

Parmi les jeunes de l'étude, Tracey témoigne le mieux de cette attitude. Malgré les difficultés qu'elle vit, Tracey a le regard tourné vers l'avenir. Elle veut « *faire quelque chose de ma vie* » (T). Au moment de l'entrevue, elle est déjà logée dans un appartement supervisé. Elle cherche un travail pour pouvoir payer des études qui lui permettront de devenir préposée aux bénéficiaires.

Lorsque les jeunes sont inscrits dans une dynamique de rationalisation, ils ne se privent pas des ressources qui existent autour d'eux pour les aider à sortir de leur situation. Ils sont, à ce titre, plus aptes à 'opérationnaliser' les outils qu'ils ont reçus dans le milieu de placement. Chérie et Tracey estiment que l'expérience du placement les a aidées à avoir de meilleures relations avec les autres. « *Ils m'ont aidée à créer des liens plus forts avec moi-même, puis avoir des bonnes connaissances avec les gens sans les envoyer chier* » (C). Tracey constate qu'elle a acquis de la maturité dans le milieu du placement : « *Ça m'a permis de, tu sais, avoir une certaine structure, puis d'être capable d'être civilisée dans un sens. Tu sais, d'être capable de prendre des responsabilités* » (T).

À la lumière de la rationalisation, la rue traduit un accident de parcours, une situation transitoire, qui plonge les jeunes dans une situation matérielle ardue, avec tout ce qui l'accompagne : l'isolement social, le stress pour boucler les fins de mois et la privation par rapport aux choses qu'ils ne peuvent pas se permettre. Cette attitude se caractérise par une absence d'identification à la rue et à ses pratiques et, parallèlement, par un investissement personnel dans les domaines plus traditionnels de l'inscription sociale que sont le logement, l'école et le travail.

5.3. Vers l'enfermement ou la sortie de rue?

Entre la vulnérabilisation vécue par les jeunes et leur réponse à celle-ci, il y a l'enjeu de la rue comme espace d'enfermement ou d'affranchissement pour les jeunes avec antécédents de placement.

En effet, si aucune des trois attitudes adoptées par les jeunes face à la vulnérabilisation n'est bonne ou mauvaise en soi dans la mesure où elle leur permet d'y faire face, chacune d'elle comporte néanmoins des défis, tels que révélés dans le récit de leur trajectoire. Le défi de l'acceptation, c'est le risque de s'abandonner et d'abandonner les autres autour de soi (Flamand et Aubin, 2004). Celui de la négation, c'est de s'exposer à l'arrestation ou de mettre en péril sa sécurité physique (Bellot, 2001; Parazelli, 2002). Quant à la rationalisation, c'est l'inscription dans une trajectoire de pauvreté et de dépendance à long terme par rapport aux intervenants (Paugam, 2013).

L'analyse des témoignages des jeunes en situation de rue avec antécédents de placement, m'a permis d'observer l'effet de la longévité de la situation de rue sur les jeunes (Bellot, 2001). Au moment de l'entrevue avec moi, quatre jeunes avaient vécu plus de 5 ans en situation de rue : Benoît; Matthew; Chérie et Esther. Pour un seul de ces jeunes, Benoît, on pourrait utiliser le terme « enfermement » à cause de son inscription dans un mode de vie, selon ses dires, centré exclusivement sur la consommation (Parazelli, 2002). Au contraire, les trois autres ont vu leur situation s'améliorer grâce au soutien d'intervenants, le temps qui passe et les décisions qu'ils ont prises face aux événements de la vie (par exemple, arrêter de consommer). À 24 ans, Matthew se dit « *plus intelligent, c'est sûr!* » (M). Son parcours de vie lui a permis de reconnaître le chemin qu'il doit emprunter pour s'en sortir : « *il faut que j'apprenne vraiment à vivre avec le mal que j'ai eu, puis le mal qui veut venir aussi* » (M). De même, avec le temps, Chérie considère qu'elle a gagné en maturité, développé sa capacité à être transparente avec les autres et augmenté sa force devant les difficultés de la vie. « *Garder la tête haute même si il y a des journées que je veux abandonner. [...] C'est ça qui me fait tenir debout* » (C). La longévité de la situation de rue les a conduits à une remise en question de leurs pratiques et à un travail sur soi en fonction de leurs aspirations.

Par ailleurs, il me semble significatif que tous les jeunes sauf un (Benoit²⁵) m'aient partagé les démarches qu'ils étaient en train d'entreprendre au moment de l'entrevue pour se loger, pour trouver un travail, ou pour normaliser leur situation légale. Cela suggère, comme le souligne Colombo (2003), qu'il faut se garder en tout temps de porter un regard fataliste sur leur avenir : les jeunes continuent à reconnaître et investir des voies d'affranchissement dans des sphères « conventionnelles » (Colombo, 2003; Caiata Zufferey, 2006) de la société. Tant que ces voies d'affranchissement demeurent accessibles, la sortie de rue est possible.

Conclusion du chapitre 5

À partir de l'analyse des récits de vie de mes six répondants, j'ai identifié trois axes de vulnérabilisation liés à leur expérience du placement : la déliaison familiale, la disqualification professionnelle et sociale et la stigmatisation. J'ai également repris la catégorisation de Paugam (2013) pour décrire trois attitudes qu'adoptent les jeunes face à cette vulnérabilisation : l'acceptation ou l'intériorisation, la négation ou le refus et la rationalisation ou la négociation. Chacune de ces attitudes correspond à une vision de la rue : la rue comme « naufrage », la rue comme « tremplin », et la rue comme « accident de parcours », respectivement.

Les axes de vulnérabilisation et les trois attitudes présentent des enjeux particuliers pour l'avenir des jeunes, en termes d'enfermement ou d'affranchissement. C'est à partir d'une bonne compréhension de ces enjeux que doit se construire notre réponse en tant que société et en tant qu'intervenants (Bellot, 2001; Colombo, 2010b)

²⁵ Cela aussi est éclairant et me pousse à décrire sa situation plutôt en termes d'enfermement que d'affranchissement.

CONCLUSION

*« [T]he published word is not the final one, but only a pause in the never-ending process of generating theory »
- Glaser et Strauss, 1968, p.40.*

L'objectif de cette recherche était de mieux comprendre l'articulation entre deux expériences vécues successivement par plusieurs jeunes : l'expérience de placement et celle de la rue. Comme Geertz (1973), j'ai désiré « entrer en conversation » avec des jeunes en situation de rue avec antécédents de placement, afin de combler un vide au niveau des connaissances sur leur vécu. Plus spécifiquement, je cherchais à décrire comment la situation de rue correspond à la continuation et/ou au renforcement d'un processus de vulnérabilisation amorcé dans le milieu de placement.

Les histoires de six jeunes ont été analysées et comparées selon la méthodologie des récits de vie (Bertaux, 2010). J'ai étudié les trajectoires des jeunes à partir des concepts de vulnérabilité (Castel, 1994; Paugam, 2013; Perreault, 2008; Roy, 2008) et d'expérience (De Gaulejac et Tabaoda Leonetti, 1994; Dubet, 1994; Goffman, 1973; Paugam, 2013).

La situation de rue correspond, pour les jeunes interrogés, à la prolongation de l'expérience de vulnérabilisation vécue durant leur histoire de placement. Les dynamiques de vulnérabilisation s'y présentent sous trois formes : l'effritement des liens familiaux, la disqualification socioprofessionnelle, et la stigmatisation.

Les stratégies et pratiques que les jeunes adoptent en situation de rue peuvent donc être comprises à la lumière de leur expérience de vulnérabilisation dans les milieux de placement (Bellot, 2001; Colombo, 2010b; Parazelli, 2002). Face à celle-ci, les jeunes réagissent de trois manières : ils acceptent ou intériorisent la vulnérabilisation, ils la nient ou la réfutent, ou ils la négocient ou la rationalisent (Paugam, 2013). Ainsi, ils vivent leur passage à la rue tantôt comme un échec (fatalité), tantôt comme un tremplin (opportunité), et tantôt comme un accident de parcours (difficulté passagère).

Quelques réflexions sur l'intervention auprès des jeunes en situation de rue avec antécédents de placement

Mon enquête souligne les limites du recours au placement comme solution aux difficultés vécues par les jeunes (Carignan, Moreau et Malo, 2009). En effet, le placement les expose à des dynamiques de vulnérabilité insidieuses qui peuvent, à terme, faciliter leur passage à la rue. Pour renverser cette tendance il ne s'agit pas nécessairement d'abolir le placement. Il s'agit, toutefois, d'y promouvoir des conditions « protectrices » tout en minimisant son potentiel « vulnérabilisant » (Perreault, 2008). Je suggère que les jeunes eux-mêmes sont les interlocuteurs les mieux placés pour aider les intervenants des services de protection à mettre en place de telles conditions. Les témoignages des jeunes présentés dans cette étude offrent déjà plusieurs pistes à cet égard²⁶.

Par ailleurs, le passage à la rue ne correspond pas à la « fin » ou à « l'échec » de l'intervention en protection. Il se traduit plutôt, pour les jeunes, comme le début d'un autre type de cheminement. Après le placement, les jeunes portent encore les traces de leurs expériences familiales et institutionnelles difficiles qu'il leur reste à « décortiquer » et à intégrer (CPJ, 2004). Ils sont donc appelés à compléter leur travail personnel « d'affranchissement » et de qualification en contexte de rue.

À ce titre, il pourrait être rassurant pour les intervenants des services de protection de savoir qu'il existe, à Montréal du moins, un relais au niveau de l'accompagnement de ces jeunes. La métropole est dotée d'un réseau complexe de ressources auprès desquelles les jeunes en situation de rue peuvent recevoir divers services : centres de jour, école de la rue, refuges, travailleurs de rue, distribution alimentaire et vestimentaire, services de proximité sur roues (ex : les roulettes de Dans la rue et de l'Anonyme). Une personne en situation d'itinérance peut y trouver de l'aide, dans la mesure où elle considère que celle-ci répond à ses besoins.

Du point de vue des services pour jeunes sans-abri, il pourrait être utile de se rappeler que, pour les jeunes dont il est question ici, le vécu de placement est aussi réel et tangible que peuvent l'être, pour les jeunes de la population générale, celui de l'école, des amis ou des fêtes en famille. Ce vécu est jalonné d'expériences difficiles, mais aussi d'expériences belles et

²⁶ Bien que j'aurais aimé cela, il aurait été trop long et de les souligner ici. Cela pourrait faire l'objet d'un autre travail.

signifiantes (CPJ, 2004). Un accompagnement vers l'affranchissement serait stérile sans la référence au passé (Bellot, 2001; Colombo, 2003, 2010b; Parazelli, 2002). Une intervention en milieu de rue auprès de ces jeunes devrait tenir compte de leur histoire de placement, mais aussi du sens de cette histoire pour eux.

À la lumière de ces réflexions, il me semble logique de considérer que plus les intervenants de rue et ceux en milieu de placement se connaissent mutuellement, et connaissent la nature de leur travail réciproque, plus leurs pratiques acquerront de la cohérence aux yeux des jeunes qui ont connu les deux types de services. Ainsi, elles seraient mieux aptes à répondre à leurs besoins²⁷ (Bellot, 2001; Colombo, 2010b).

Limites de cette étude

Ma recherche comporte certaines limites dont il importe de tenir compte. Premièrement, je suis étonnée que, dans les entretiens, les jeunes n'aient pas abordé deux réalités que, d'après la littérature, je m'attendais à trouver dans les résultats : l'expérience d'un suivi psychiatrique et la prostitution. Cela me porte à croire que les jeunes ne m'ont pas tout dit durant l'entrevue. Ce frein au dévoilement pourrait être attribuable à mes méthodes de cueillette de données. En effet, j'ai rencontré chacun des jeunes seulement une fois pendant environ une heure. Afin de renforcer le lien de confiance et faciliter le dévoilement, il aurait été intéressant, éventuellement, de les rencontrer à plus d'une reprise ou encore d'effectuer avec eux d'autres types de cueillette de données (ex : observation; méthodes participatives).

Deuxièmement, mes résultats sont basés sur la comparaison entre un nombre limité de cas (6). Ce nombre m'a permis de répondre aux exigences du programme de maîtrise. Toutefois, afin d'obtenir une vue plus globale et produire des hypothèses plus raffinées, j'aurais pu élargir mon échantillon. Il aurait également été intéressant de croiser la perspective des jeunes avec celle d'autres acteurs concernés par le phénomène (Bertaux, 2010), les intervenants de rue ou les intervenants du milieu de placement, par exemple.

Troisièmement, pour les fins de cette recherche, j'ai recruté des jeunes qui avaient vécu un placement sans égards au type de placement ni à la durée de leur expérience de placement.

²⁷ On pourrait même penser à des collaborations possibles entre les intervenants des deux milieux. D'ailleurs, un bel exemple d'une telle collaboration, c'est le projet de recherche-action « Rejoindre les mineurs en fugue » (www.jeunesenfugue.ca) qui a rassemblé des acteurs et des intervenants de ressources pour jeunes sans-abri, des centres jeunesse et des services policiers (Hamel et al., 2012).

Selon certains auteurs, les probabilités que les jeunes se retrouvent en situation de rue varient en fonction des différents contextes de placement (Williams, 1991, p.287). D'autres auteurs ont suggéré que la durée du placement influence l'expérience en contexte de rue (Bellot, 2001; Goyette et Turcotte, 2004). Ainsi, dans le cadre d'une autre étude, il serait intéressant de procéder à une méthode d'échantillonnage plus précise afin de repérer les différences entre les jeunes en fonction des caractéristiques de leur expérience de placement.

Finalement, à cause de l'âge des jeunes que j'ai recrutés, mon analyse des enjeux de vulnérabilisation en contexte de placement ne rend peut-être pas compte des améliorations apportées tout récemment au contexte de loi en protection, ainsi que du développement de programmes visant à accompagner les jeunes vers l'autonomie. En effet, la réforme de la LPJ en 2009 introduit des balises pour réduire le nombre de placements vécus par les jeunes, encadrer de manière plus systématique la durée des placements et orienter les services en fonction des projets de vie (Turcotte, 2011). De plus, il existe de plus en plus de programmes en Centre jeunesse qui ciblent de manière spécifique la sortie de placement pour les jeunes qui ont atteint la majorité (et, ce faisant, peuvent même étirer la fin du placement) (Goyette et Turcotte, 2004; Goyette et al., 2007). Si les jeunes que j'ai rencontrés avaient été placés aujourd'hui, leur expérience, ainsi que mes résultats, aurait peut-être été très différents.

Pistes pour poursuivre la recherche

Mon étude suggère, finalement, plusieurs pistes pour poursuivre la recherche sur l'expérience des jeunes en situation de rue avec des antécédents de placement.

Premièrement, il serait intéressant d'étudier le parcours des jeunes avec antécédents de placement qui ne se sont pas retrouvés dans la rue, afin d'identifier comment les dynamiques de vulnérabilisation se sont fait sentir différemment sur eux, de sorte qu'ils n'ont pas suivi le même chemin que les jeunes de mon échantillon.

Deuxièmement, à l'instar de Colombo (2003, 2010b), il serait intéressant d'étudier les processus de sortie de rue des jeunes avec antécédents de placement. L'expérience de placement pourrait, en effet, modifier le rapport des jeunes à la perspective de la sortie, ainsi que jouer un rôle dans l'adoption de certains types de stratégies afin de réussir leur parcours d'affranchissement.

Troisièmement, il serait intéressant d'étudier le rôle de différents types de programmes sociaux dans le processus de vulnérabilisation chez les jeunes en situation de rue avec antécédents de placement (Bellot, 2003; Franke, 2010; Molgat, 2000; Nichols, 2008; Van de Velde, 2008). On pourrait se pencher sur l'accès à un revenu de subsistance (aide sociale); sur les politiques en matière de logement; sur les programmes en termes de scolarisation pour adultes; etc. Des barrières à l'accès de certains programmes ou services pourraient renforcer la vulnérabilité de certains jeunes avec des antécédents de placement. Esther affirme, par exemple, que si elle avait eu le droit de signer un bail lors de sa fugue du centre d'accueil à 16 ans, elle aurait pris un appartement plutôt que de rester dans la rue.

Les jeunes de mon étude soulignent l'importance des organismes communautaires dans leur parcours de rue. Or, selon mon expérience professionnelle, il existe peu ou pas de lieux de collaboration entre les intervenants des milieux de protection et ceux du milieu de la rue. Une quatrième piste de recherche serait donc l'articulation entre les services de protection et les services de rue afin d'assurer la continuité des pratiques auprès des jeunes.

Finalement, je crois qu'il serait impératif de mener des études de type ethnographique sur le vécu des jeunes en milieu de placement, tel que l'a fait Penzerro (2003) sur la réalisation des projets de vie d'adolescents placés au Texas. À ma connaissance, il n'existe aucune autre étude décrivant grâce à des outils ethnosociologiques l'expérience des jeunes qui ont été retirés de leur milieu familial et placés en milieu substitut (CPJ, 2004; Penzerro, 2003). Or, on peut s'attendre à ce le développement²⁸ de jeunes « élevés par l'État » (Carignan, Moreau et Malo, 2009) procède par des voies très différentes que celui de jeunes élevés dans un contexte familial et, de ce fait, donner lieu à d'autres formes de vulnérabilisation (autres que la rue) les différenciant de leurs pairs. La pertinence d'une telle étude est évidente, premièrement, lorsqu'on considère la force de l'approche ethnographique à révéler les dynamiques à l'origine des phénomènes sociaux et, deuxièmement, lorsqu'on considère les sommes importantes consacrées annuellement par l'État à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) et aux centres jeunesse pour veiller à la sécurité et au développement des jeunes du Québec.

²⁸ Pour employer le terme figurant dans la Loi sur la protection de la jeunesse.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agence de santé publique du Canada (ASPC). (2006). Les jeunes de la rue au Canada. Constatations découlant de la surveillance accrue des jeunes de la rue au Canada, 1999-2003 (pp. 58). Canada: Agence de santé publique du Canada
- Armaline, William T. (2005). 'Kids Need Structure': Negotiating Rules, Power, and Social Control in an Emergency Youth Shelter. *American Behavioral Scientist*, 48(8), 1124-1148.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2013). Rapport d'activités 2012-2013 (pp. 27): Association des centres jeunesse du Québec.
- Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ). (2013). Un élan pour voir grand: Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/Directeurs provinciaux 2013 (pp. 31): Association des centres jeunesse du Québec.
- Babin, Pierre-Olivier. (2006). *Discontinuités et passage à la vie adulte: Analyse des logiques d'intervention en protection de la jeunesse*. (Maîtrise en service social Essai), Université de Sherbrooke, Sherbrooke.
- Beaulieu-Grenier, Isabelle. (2006). *Récurrence des placements en protection de la jeunesse et difficultés scolaires: Observation d'une tendance forte*. (Maîtrise en psychoéducation), Université du Québec, Trois-Rivières.
- Beck, Ulrich. (1992). *Risk Society: Towards a New Modernity* (M. Ritter, Trans.). London: SAGE Publications.
- Bellot, Céline. (2001). *Le monde social de la rue: expérience des jeunes et pratiques d'intervention à Montréal*. (Ph.D.), Université de Montréal, Montréal.
- Bellot, Céline. (2003). Les besoins en logement des jeunes de la rue. Montréal: Ville de Montréal.
- Bellot, Céline, Rivard, Jacinthe, & Greissler, Élisabeth. (2010). L'intervention par les pairs : un outil pour soutenir la sortie de rue. *Criminologie*, 43(1), 171-198.
- Bergier, Bertrand. (1996). *Les Affranchis: Parcours de réinsertion*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Bertaux, Daniel. (2010). *Le récit de vie* (3 ed.). Paris: Armand Colin.
- Biehal, Nina, & Wade, Jim. (2000). Going Missing from Residential and Foster Care: Linking Biographies and Contexts. *British Journal of Social Work*, 30, 211-225.

- Blais, Mireille, & Martineau, Stéphane. (2006). L'analyse inductive générale: description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.
- Brown, Stephanie, & Wilderson, Dina. (2010). Homelessness Prevention for Former Foster Youth: Utilization of Transitional Housing Programs. *Children and Youth Services Review*, 32, 1464-1472.
- Caiata Zufferey, Maria. (2006). *De la toxicomanie à la conventionalité. Sociologie des sorties de la drogue à l'époque de la réduction des risques*. Zurich: Éditions Seismo.
- Carignan, Louise, Moreau, Jacques, & Malo, Claire. (2009). *Vivre en famille d'accueil jusqu'à mes 18 ans: Voir ou ne pas voir mes parents?* Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Castel, Robert. (1994). La dynamique des processus de marginalisation: de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, 22, 11-28.
- Centre jeunesse de Québec (CJQ). (2013). Offre de service clinique: Voir autrement pour faire une différence dans la vie des enfants et des familles vulnérables (Octobre 2013 ed., pp. 90). Québec: Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.
- Centre jeunesse de Québec (CJQ). (2013). Savais-tu que... : La revue des jeunes du CJQ-IU (édition janvier 2013). Québec: Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire.
- Châtel, Vivianne, & Roy, Shirley (Eds.). (2008). *Penser la vulnérabilité: visages de la fragilisation du social* (Vol. 38). Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Choquette, Catherine. (2004). *Identification de profils de jeunes âgés de 12 à 17 ans présentant des problèmes de comportement sérieux desservis par les Centres jeunesse du Québec, leurs parcours dans les services et leurs évolution dans le temps*. (M.Sc.), Université de Sherbrooke, Sherbrooke.
- Clouthier, Richard. (1996). *Psychologie de l'adolescence* (2 ed.). Boucherville, Québec: Gaëtan Morin éditeur.
- Collins, Mary Elizabeth, & Curtis, Marah. (2011). Conceptualizing Housing Careers for Vulnerable Youth: Implications for Research and Policy. *American Journal of Orthopsychiatry*, 81(3), 390-400.
- Colombo, Annamaria. (2003). La sortie de la rue des jeunes à Montréal: processus ou objectif d'intervention? *Nouvelles Pratiques Sociales*, 16(2), 192-210.
- Colombo, Annamaria. (2010a). Jeunes à risque ? Sens des pratiques dites à risque et sortie de la rue. *Criminologie*, 43(1), 155-170.

- Colombo, Annamaria. (2010b). Sortir de la rue: une lutte pour la reconnaissance à l'heure de l'individualisme avancé, Analyse compréhensive des trajectoires de jeunes sortis de la rue à Montréal. *SociologieS [En ligne]*(Premiers textes).
- Conseil permanent de la jeunesse (CPJ). (2004). Les jeunes en centres jeunesse prennent la parole! (pp. 98). Québec: Conseil permanent de la jeunesse.
- Côté, Philippe-Benoît. (2013). *Les figures de l'intimité en situation de rue: une pluralité d'expériences chez les jeunes à Montréal*. (Doctorat), Université de Montréal, Montréal.
- De Gaulejac, Vincent, & Taboada Leonetti, Isabel. (1994). *La lutte des places: insertion et désinsertion* Marseille: Hommes et perspectives.
- De Singly, François. (2000). Penser autrement la jeunesse. *Lien social et Politiques*, 43, 9-21.
- Dubet, François. (1994). *Sociologie de l'expérience* Paris: Éditions du Seuil.
- Duval, Denise M., & Vincent, Neil. (2009). Affect Regulation of Homeless Youth Once in the Child Welfare System. *Child & Adolescent Social Work Journal*, 26(2), 155-173.
- Dworsky, Amy, & Courtney, Mark E. (2009). Homelessness and the Transition from Foster Care to Adulthood. *Child Welfare*, 88(4), 23-56.
- Elias, Norbert. (1991). *La société des individus* (J. Étoré, Trans.). Paris: Fayard.
- Erikson, Erik. (1972). *Adolescents et crise. La quête de l'identité*. Paris: Champs/Flammarion.
- Flamand, Sylvain, & Aubin, Diane. (2004). On m'abandonne, je m'abandonne...?: L'expérience d'un centre de jour comme générateur de changement pour les jeunes de la rue. *PRISME. Psychiatrie, recherche et intervention en santé mentale de l'enfant*(44), 170-184.
- Franke, Sandra. (2010). Réalités contemporaines et enjeux émergents auxquels font face les jeunes au Canada: Cadre analytique pour la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques (pp. 65): Ressources humaines et Développement des compétences Canada.
- Gauthier, Madeleine, & Girard, Mégane. (2008). Caractéristiques générales des jeunes adultes de 25-35 ans au Québec (pp. 125). Québec: Observatoire Jeunes et Société et Institut national de la recherche scientifique.
- Geertz, Clifford. (1973). *The Interpretation of Cultures: Selected Essays*: Basic Books.
- Glaser, Barney G. , & Strauss, Anselm L. . (1968). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine Publishing Company.

- Goffman, Erving. (1973). *Stigmate: les usages sociaux des handicaps*. Paris: Les éditions de minuit.
- Gouvernement du Québec (GouvQC). (2010). *Manuel de référence sur la protection de la jeunesse*. Gouvernement du Québec.
- Goyette, Martin. (2003). Portrait des interventions visant la préparation à la vie autonome et l'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes en centres jeunesse du Québec (pp. 101). Montréal: Association des centres jeunesse du Québec.
- Goyette, Martin. (2006). *Réseaux sociaux, soutiens et supports dans le passage à la vie adulte: le cas de jeunes ayant connu un placement*. (Ph.D.), Université Laval, Québec.
- Goyette, Martin, & Royer, Marie-Noëlle. (2009). Interdépendance des transitions vers l'autonomie de jeunes ayant connu un placement: le rôle des soutiens dans les trajectoires d'insertion. *Revue pluridisciplinaire de recherche*(8).
- Goyette, Martin, Royer, Marie-Noëlle, Noël, Véronique, & Chenier, Geneviève. (2007). Projet d'intervention intensive en vue de préparer le passage à la vie autonome et d'assurer la qualification des jeunes des centres jeunesse du Québec, Rapport final d'évaluation (pp. 230): Rapport soumis au Centre national de prévention du crime et à l'Association des centres jeunesse du Québec
- Goyette, Martin, & Turcotte, Daniel. (2004). La transition vers la vie adulte des jeunes qui ont vécu un placement: un défi pour les organismes de protection de la jeunesse. *Service social*, 51(1), 30-44.
- Greissler, Élisabeth. (2007). *Entre marginalité et conformité: la construction identitaire des jeunes de la rue*. (M.Sc.), Université de Montréal, Montréal.
- Greissler, Élisabeth. (2010). Les jeunes de la rue sont-ils militants? Une réflexion. *Criminologie*, 43(1), 115-135.
- Grell, Paul. (1986). Les récits de vie: une méthodologie pour dépasser les réalités partielles. In D. Desmarais & P. Grell (Eds.), *Les récits de vie: Théorie, méthode et trajectoires types* (pp. 151-176). Montréal: Éditions Saint-Martin.
- Grell, Paul. (2004). Mouvement et sentiment de l'existence chez les jeunes précaires. *Cahiers internationaux de sociologie*, 2(117), 239-259.
- Hagan, John, & McCarthy, Bill. (1997). *Mean Streets: Youth Crime and Homelessness*. Cambridge, UK: Cambridge University Press.
- Hamel, Sylvie, Flamand, Sylvain, Di Tirro, Anna, Courchesne, Audrey, Crête, Chantal, & Crépeau-Fernandez, Sabrina. (2012). Rejoindre les jeunes mineurs en fugue dans la rue: Une responsabilité commune en protection de l'enfance (pp. 278): Dans la rue; Sécurité publique Canada; Sécurité publique Québec.

- Honneth, Axel. (2007). *La lutte pour la reconnaissance*. Paris: Éditions du Cerf.
- Karabanow, Jeff. (2006). Becoming a Street Kid: Exploring the Stages of Street Life. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 13(2), 49-72.
- Karabanow, Jeff. (2008). Getting off the street: Exploring the processes of young people's street exits. *American Behavioral Scientist*, 51(6), 772-788.
- Kelly, Katharine, & Caputo, Tullio. (2007). Health and Street/Homeless Youth. *Journal of Health Psychology*, 12(5), 726-736.
- Lenz-Rashid, Sonja. (2006). Employment Experiences of Homeless Young Adults: Are They Different for Youth with a History of Foster Care? *Children and Youth Services Review*, 28(3), 235-259.
- Leslie, B., & Hare, F. (2003). At Care's End: Child Welfare Grads and Street Youth Services In K. Kufeldt & B. McKenzie (Eds.), *Child Welfare: Connecting Research, Policy and Practice* (pp. 239-247). Waterloo, Ontario: Wilfrid Laurier University Press.
- MacDonald, Sue-Ann. (2010). *"Staying Alive" While "Living the Life": Conceptualizations of Risk Among Homeless Youth*. (Ph.D.), Université de Montréal, Montréal.
- Martinez, Agustin D. (2002). *Homeless former foster care youth and their perceptions of independent living skills received while in foster care*. (M.S.W.), California State University, Long Beach, California.
- Martuccelli, Danilo. (2002). *Grammaires de l'individu*. Paris: Gallimard.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2006). *Principales modifications apportées à la Loi sur la protection de la jeunesse (Projet de loi no. 125)*. Gouvernement du Québec.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). (2013). *Cadre de référence pour une pratique rigoureuse de l'intervention en réadaptation auprès des enfants, des jeunes et de leurs parents en CSSS et en CJ. Programme-services Jeunes en difficulté*. Gouvernement du Québec.
- Molgat, Marc. (2000). L'insertion résidentielle et les théories de la 'modernité avancée'. Quelques enseignements de la comparaison entre quatre sociétés. *Lien social et Politiques*(43), 81-91.
- Molgat, Marc. (2007). Do Transitions and Social Structures Matter? How 'Emerging Adults' Define Themselves as Adults. *Journal of Youth Studies*, 10(5), 495-516.
- Nesmith, Andrea A. (2002). *Predictors of running away from foster care*. (Ph.D. 3049352), The University of Wisconsin - Madison, United States -- Wisconsin.

- Nesmith, Andrea A. (2006). Predictors of Running Away from Family Foster Care. *Child Welfare*, 85(3), 585.
- Nichols, Naomi Elizabeth. (2008). Gimme Shelter! Investigating the Social Service Interface from the Standpoint of Youth. *Journal of Youth Studies*, 11(6), 685-699.
- Novello, Evelyn P. (2004). *Effects of foster care placement on homeless youth in Los Angeles*. (Ph.D.), Alliant International University, Los Angeles, California.
- Padgett, Deborah K. (2008). *Qualitative Methods in Social Work Research* (2 ed.). New York: Sage Publications
- Paquette, Camille, Roy, Élise, Petit, Geneviève, & Boivin, Jean-François. (2010). Consommation de crack et comportements à risque: les jeunes de la rue n'y échappent pas. *Drogues, santé et société*, 9(2), 115-148.
- Parazelli, Michel. (1996). Les pratiques de socialisation marginalisée des jeunes de la rue dans l'espace urbain montréalais. *Cahiers de recherche sociologique*(27), 47-62.
- Parazelli, Michel. (2000). Être chez soi dehors : L'imaginaire familialiste des jeunes de la rue et l'intervention *Documents du CRI*.
- Parazelli, Michel. (2002). *La rue attractive. Parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue*. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- Paugam, Serge. (2013). *La disqualification sociale: Essai sur la nouvelle pauvreté* (8e éd.). Paris: Presses universitaires de France.
- Pauzé, Robert, Yergeau, Eric, Déry, Michelle, Mercier, Henri, Joly, Jacques, Cyr, Mireille, . . . Robert, Marie. (2004). *Portrait des jeunes âgés de 0 à 17 ans référés à la prise en charge des Centres jeunesse du Québec, leur parcours dans les services et leur évolution dans le temps*. Sherbrooke: Université de Sherbrooke, Groupe de recherche sur les inadaptations sociales de l'enfance.
- Penzerro, Rose Marie. (2003). Drift as Adaptation: Foster Care and Homeless Careers. *Child and Youth Care Forum*, 32(4), 229-244.
- Perreault, M. (2008). Une vulnérabilité qui rend vulnérable au VIH/sida. In V. Châtel & S. Roy (Eds.), *Penser la vulnérabilité: Visages de la fragilisation du social*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Quinones-Terry, Sonya. (2003). *Homelessness among emancipated youth*. (M.S.W.), California State University, Long Beach, California.
- Ramirez, Karla. (2006). *Contributing factors to homelessness among emancipated foster youth*. (M.S.W.), California State University, Long Beach, California.

- Rashid, Sonja. (2004). Evaluating a transitional living program for homeless, former foster care youth. *Research on Social Work Practice, 14*(4), 240.
- Regroupement des Auberges du coeur, RMJQ, & ROCAJQ. (2004). Bilan et perspectives des pratiques institutionnelles et communautaires auprès des jeunes.
- Robert, Marie, Pauzé, Robert, & Fournier, L. (2005). Factors Associated with Homelessness of Adolescents under Supervision of the Youth Protection System. *Journal of Adolescence, 28*(2), 215-230.
- Roman, N., & Wolfe, P. (1995). *Web of Failure: The Relationship Between Foster Care and Homelessness*. Washington, D.C.: National Alliance to End Homelessness Retrieved from www.endhomelessness.org.
- Roy, Élise, Haley, Nancy, Godin, Gaston, Boivin, Jean-François, Claessens, Christiane, & Vincelette, Jean. (2008). L'hépatite C et les facteurs psychosociaux associés au passage à l'injection chez les jeunes de la rue, rapport final (pp. 34): Direction de la santé publique.
- Roy, Élise, Morissette, Carole, Haley, Nancy, Gutiérrez, Natalia, Rousseau, Louis, & Denis, Véronique. (2006). Pourquoi commencer? L'initiation à l'injection de drogues selon les jeunes de la rue. *Drogues, santé et société, 5*(1), 45-75.
- Roy, Élise, Nonn, Éva, & Haley, Nancy. (2008). Transition to injection drug use among street youth - A qualitative analysis. *Drug and Alcohol Dependence, 94*, 19-29.
- Roy, Shirley. (1995). L'itinérance : forme exemplaire d'exclusion sociale? *Lien social et Politiques*(34), 73-80.
- Roy, S. (2008). De l'exclusion à la vulnérabilité: Continuité et rupture. In V. Châtel & S. Roy (Eds.), *Penser la vulnérabilité: Visages de la fragilisation du social*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Scannapieco, M., Connell-Carrick, K., & Painter, K. (2007). In Their Own Words: Challenges Facing Youth Aging Out of Foster Care. *Child & Adolescent Social Work Journal, 24*(5), 423.
- Schehr, Sébastien. (2000). Processus de singularisation et formes de socialisation de la jeunesse. *Lien social et Politiques*(43), 49-58.
- SOS Villages d'enfants international, & Service social international (SSI). (2009). Ligne directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants (pp. 32): Nations Unies.

- Turcotte, Daniel, Drapeau, Sylvie, Hélié, Sonia, Turcotte, Geneviève, Saint-Jacques, Marie-Christine, Goyette, Martin, . . . Pouliot, Eve. (2011). Les impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse: un premier bilan (pp. 71): Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque (JEFAR), Université Laval
- Turcotte, Marie-Eve. (2008). *Utilisation des services sociaux et insertion sociale de jeunes adultes avec antécédents de placement pour des motifs de protection*. (M.Sc. en Santé communautaire), Université de Montréal, Montréal.
- Van de Velde, Cécile. (2008). *Devenir adulte. Sociologique comparée de la jeunesse en Europe*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Wade, Jim. (1998). *Going Missing: Young People Absent from Care*. Chichester: Wiley.
- Williams, Carol W. (1991). Child Welfare Services and Homelessness: Issues in Policy, Philosophy and Programs. In J. H. Kryder-Coe, L. M. Salamon & J. M. Molnar (Eds.), *Homeless Children and Youth: A New American Dilemma* (pp. 285-299). New Brunswick, N.J.: Transaction Publishers.
- Yergeau, Eric, Pauzé, Robert, & Toupin, Jean. (2007). Professional Integration and Psychosocial Adaptation of Young Adults Receiving Services in Youth Centers. *Intervention*(127), 58-69.
- Zlotnick, Cheryl. (2009). What research tells us about the intersecting streams of homelessness and foster care. *The American Journal of Orthopsychiatry*, 79(3), 319-325.

Liste des annexes

ANNEXE A - Fiche signalétique

ANNEXE B - Guide d'entretien (version 1)

ANNEXE C - Formulaire de consentement

ANNEXE D - Affiche de recrutement

ANNEXE E - Grille de codification, Reconstitution de l'ordre temporel des événements

ANNEXE F - Grille de codification Études de cas

ANNEXE A – Fiche signalétique²⁹

Caractéristiques personnelles :			
Anniversaire : _____	Je suis un(e) :	<input type="radio"/> femme	<input type="radio"/> homme
Je suis originaire de :	<input type="radio"/> Montréal	<input type="radio"/> ailleurs	Où? :
J'ai grandi dans un milieu :	<input type="radio"/> urbain (ville)	<input type="radio"/> rural	Autre :
Vécu en centre d'accueil :			
J'ai vécu :	<input type="radio"/> un placement	<input type="radio"/> plusieurs placements	Combien? :
J'ai été placé(e) pour la première fois à : _____ ans			
J'ai vécu en :	<input type="radio"/> CA - ouvert	<input type="radio"/> CA - fermé	<input type="radio"/> Foyer de groupe
<input type="radio"/> Famille d'accueil			
<input type="radio"/> Autre :			
Mon placement le plus long a duré :	_____ semaine(s)	_____ mois	_____ an(s)
J'ai été placé en vertu de la :	<input type="radio"/> LSJPA	<input type="radio"/> LPJ	<input type="radio"/> Je ne sais pas
Raison du placement :			
Vécu dans la rue :			
La première fois que j'ai vécu dans la rue (au moins un nuit), j'avais : _____ ans			
Je suis arrivé(e) à la rue pour la première fois :	<input type="radio"/> fugue du placement	<input type="radio"/> tout de suite après le placement	<input type="radio"/> plus tard
	<input type="radio"/> par une fugue de (où?) :		<input type="radio"/> J'ai été mis dehors

La période la plus longue que j'ai passé dans la rue a duré :	_____ semaine(s)	_____ mois	_____ an(s)
Aujourd'hui je suis dans la rue depuis à peu près (date ou durée) : _____			
Dans la rue, j'utilise (j'ai utilisé) les services de (nommer les ressources) :			

²⁹ Il s'agit de la version la plus récente, où nous avons rajouté la date d'anniversaire.

ANNEXE B – Guide d’entretien (version 1)

Préambule :

Plusieurs jeunes qui ont vécu un placement en centre jeunesse ont aussi vécu une expérience dans la rue. J’aimerais savoir, à partir du point de vue des jeunes que je vais rencontrer,

1 – Comment et pourquoi les jeunes qui ont vécu un placement se retrouvent en situation de rue?

2 – S’il y a un lien entre les deux expériences quel est ce lien?

3 – Qu’est-ce que cette expérience représente pour vous?

C’est très important pour moi de rencontrer des jeunes qui ont vécu les deux expériences, car je crois que c’est important de leur donner la parole sur des questions qui les concernent. J’aimerais que ma recherche puisse aider les intervenants et la société en général à mieux comprendre les jeunes qui ont vécu un placement et qui se retrouve en situation de rue, afin de mieux les aider.

L’entrevue va se dérouler en 3 temps. Nous allons d’abord remplir ensemble une fiche d’informations sur ton vécu. Ensuite, je vais te demander de me raconter ton histoire à partir de ton dernier placement. Tu peux y aller dans l’ordre des événements ou sauter d’un événement à l’autre – c’est correct. Ça se peut que je te demande, de temps en temps, d’expliquer quelque chose que je n’ai pas compris. Dans la dernière partie de l’entrevue, je vais te poser des questions générales sur ton vécu. Ensuite, à la fin, tu auras l’occasion d’ajouter des choses que tu trouves importantes si on ne les a pas déjà abordées.

C’est toi ‘l’expert’ de ta vie, donc moi je vais simplement te laisser parler; je vais t’interrompre seulement si je n’ai pas compris quelque chose ou que je veux un éclaircissement. Durant l’entrevue je vais prendre des notes : ça m’aide d’avoir un guide visuel et ça m’aide à ne pas oublier des éléments importants de ton histoire. Quand je prends des notes, je t’écoute quand même, alors tu peux continuer de parler.

GUIDE D’ENQUÊTE (version 1)

Question 1 : Peux-tu me parler de la fin de ton dernier placement? Comment ça s’est passé pour toi?

Thèmes à aborder :

- Ambiance générale du milieu de placement
- Activités quotidiennes (ex : journée type)
- Relations significatives (ex : famille, pairs, intervenants)
- Sentiments-perceptions-évaluation de la situation
- Rêves, aspirations, valeurs

- Actions et décisions
- Règles et exigences

Question 2 : Peux-tu me raconter comment tu es arrivé à la rue? Comment ça s'est passé pour toi?

Thèmes à aborder :

- Événements marquants et milieux significatifs
- Activités quotidiennes (ex : journée type)
- Obstacles ou difficultés
- Relations significatives (ex : famille, pairs, employeur, propriétaire, ressources...)
- Sentiments-perceptions-évaluation de la situation
- Rêves, aspirations, valeurs
- Actions et décisions

Question 3 : J'aimerais que tu me parles un peu plus de ta situation actuelle. Comment ça se passe pour toi aujourd'hui?

Thèmes à aborder :

- Situation résidentielle
- Activités quotidiennes (ex : gagne-pain, alimentation, loisirs)
- Obstacles ou difficultés
- Utilisation des ressources d'aide
- Démarches (travail, études, santé, etc.)
- Relations significatives (ex : famille, pairs, intervenants)
- Sentiments-perceptions-évaluation de la situation
- Règles et exigences

Question 4 : À ton avis, y a-t-il un lien entre le fait de te retrouver en situation de rue et le fait d'avoir vécu en centre d'accueil? Pourrais-tu m'en parler davantage?

- As-tu l'impression que le fait d'avoir vécu une partie de ta vie en centre d'accueil a favorisé ou, au contraire, retardé ton passage à la rue? Comment?
- Comment est-ce que le fait d'avoir vécu une partie de ta vie en centre d'accueil a changé la manière dont tu vis ton expérience de rue?

Question 5 : On dit des personnes qui ont beaucoup de 'vécu' qu'ils ont été formés à 'l'école de la vie'. Est-ce que tu pourrais me partager une ou deux choses de positif que tu as acquies au cours de ton expérience?

Question 6 : Peux-tu me parler de tes rêves? À quoi aimerais-tu que ta vie ressemble d'ici 3 mois? D'ici un an? Comment est-ce que tu vas y parvenir?

Conclusion : On est arrivé à la fin de l'entrevue. Aimerais-tu rajouter quelque chose avant qu'on termine?

Questions d'approfondissement :

- Après, qu'est-ce qui s'est passé? (événements)
- Est-ce que ça aurait pu se passer autrement? Comment? Pourquoi pas? (contextes sociaux et dynamiques)
- Est-ce que telle personne aurait pu agir autrement? Comment aurait-elle pu agir? (contextes sociaux et dynamiques)
- Qu'est-ce que tu aurais aimé qui se passe? (contextes sociaux et dynamiques)
- Est-ce que tu aurais agis autrement aujourd'hui? Comment? Pourquoi? (contextes sociaux et dynamiques)

ANNEXE C – Formulaire de consentement

Titre de la recherche : Tomber entre les mailles du filet : trajectoires et lien social chez les jeunes dans la rue ayant vécu un placement en centre d'accueil

Chercheuse : Alexis Pearson, étudiante
Maîtrise en service social à l'Université de Montréal

Directrice :
Céline Bellot, professeure agrégée
Université de Montréal

Co-directeur :
Martin Goyette, professeur
École nationale d'administration publique
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Ce projet de recherche vise à donner la parole aux jeunes qui ont vécu un placement en centre d'accueil et vivent actuellement dans la rue afin de mieux comprendre leur expérience. Votre participation est précieuse puisqu'elle nous aidera à mieux aider les personnes qui ont vécu ou qui vivent une situation semblable.

2. Participation à la recherche

Votre participation à cette recherche consiste à nous parler de votre expérience, en répondant aux questions qui vous seront posées par la chercheuse. Si vous souhaitez ne pas répondre à une question, vous n'êtes pas obligé de le faire; cela ne vous causera aucun tort.

3. Confidentialité

Les renseignements que vous nous donnerez demeureront confidentiels. Chaque participant à la recherche se verra attribuer un numéro et seule la chercheuse et/ou la personne mandatée à cet effet aura accès à la liste des participants et des numéros qui leur auront été attribués. De plus, les renseignements seront conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseignements personnels seront détruits au plus tard 1 an après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date.

4. Enregistrement audio de l'entrevue

Afin d'aider la chercheuse à mieux retenir les informations recueillies, votre entrevue sera enregistrée sur une bande sonore. Afin de respecter des règles de confidentialité, seul le code que nous vous avons attribué servira à vous identifier sur l'enregistrement; nous n'enregistrerons pas votre nom véritable. Tout comme pour les autres renseignements personnels, cet enregistrement sera conservé dans un classeur sous clé situé dans un bureau fermé. L'enregistrement sera détruit au plus tard 1 an après la fin du projet.

5. Avantages et inconvénients

En participant à cette recherche, vous contribuerez à l'avancement des connaissances sur la réalité des jeunes qui, comme vous, se retrouvent dans une situation de précarité résidentielle après avoir vécu un placement en centre d'accueil. Ces connaissances nous aideront à mieux aider les jeunes.

Par contre, il est possible que le fait de raconter votre expérience suscite des réflexions ou des souvenirs émouvants ou désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la chercheuse. S'il y a lieu, elle pourra vous référer à une personne-ressource.

6. Droit de retrait

Votre participation est entièrement volontaire. Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal (en le disant à la chercheuse), sans que cela vous cause du tort et sans devoir justifier votre décision. Vous avez le droit de ne pas répondre à toutes les questions.

Si, après l'entrevue, vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la chercheuse au numéro de téléphone indiqué à la dernière page de ce document. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

7. Indemnité

Pour vous remercier de votre participation à la recherche, vous recevrez, à la fin de l'entrevue, une compensation d'une valeur de 15 \$.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus, avoir obtenu les réponses à mes questions sur ma participation à la recherche et comprendre le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature de la chercheuse : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec Alexis Pearson, chercheuse, au numéro de téléphone suivant : [numéro de téléphone] ou à l'adresse courriel suivante : [adresse.courriel].

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone [numéro de téléphone] ou à l'adresse courriel [adresse.courriel]. **(L'ombudsman accepte les appels à frais virés).**

ANNEXE D – Affiche de recrutement

Recrutement de bénévoles :

Projet de recherche sur

LES JEUNES AYANT VÉCU LA RUE ET LE CENTRE JEUNESSE

**Si tu as 18 ans et plus,
que tu as vécu (ou vis présentement) dans la Rue,
et que tu as habité en Centre jeunesse au Québec,
j'aimerais te rencontrer.**

*Viens partager ton expérience
dans le cadre d'une entrevue de recherche (de 1 à 2 heures).*

Contacte-moi :

Alexis Pearson

étudiante à la maîtrise en service social, Université de Montréal
[numéro de téléphone]

(n'oublie pas d'indiquer des coordonnées où je peux te joindre)

ANNEXE E – Grille de codification, Reconstitution de l’ordre des événements

**Reconstitution de la trajectoire des jeunes (exemple)
[Code - Pseudonyme]**

Lieu	Âge	Date / Année	Événements	Contexte / Informations / Questions	Citation 1	Citation 2	Citation 3
Ex: Montréal	0	Ex: 16 juin 1987	Naissance / Contexte familial				
			PLACEMENT 1				
			PLACEMENT 2				
			Révision				
			PLACEMENT 3				
			Retour dans le milieu naturel				
			Déménagement				
			ÉPISODE DE RUE 1 (fugue)				
			PLACEMENT 4				
			MAJORITÉ (18 ans)				
			ÉPISODE DE RUE 2				
			ÉPISODE DE RUE 3				
			Logement autonome				
			ÉPISODE DE RUE 4				
			ENTREVUE (Rêves, Projets et Démarches)				

